

# Rapport d'activités

# 2020



licra

ANTIRACISTE DEPUIS 1927



Licra.org

WWW.LICRA.ORG

@\_Licra\_



# SOMMAIRE

## *l'association*

1.....Nos missions

## *édito*

4.....Rapport moral du Président

6.....La Licra en chiffres

8.....Rapport du Secrétaire général

## *actualités : la Licra sur tous les fronts*

13 Analyse  
24 CULTURE  
26 Droits de l'homme  
27 Éducation  
27 International  
32 Justice  
40 Mémoire & Histoire  
54 Société  
70 Sport

## *commissions et délégations*

73.....La Licra en actions

74 Affaires européennes et internationales  
76 Culture  
77 Éducation  
80 Enseignement Supérieur et recherche  
81 Formation discrimination dans l'entreprise  
82 Formations police-gendarmerie  
83 Juridique  
87 Mémoire, histoire & droits de l'Homme  
88 Prévention de la radicalisation  
89 Sindbad  
89 Sport & jeunesse

## *sections*

91 .....La Licra sur le terrain

## *revue universaliste*

97 .....Le DDV

## *campus numérique de la Licra*

102 ....Sapio

## *think tank : le Cercle de la Licra*

106 ....Débat-Idee

## *équipes*

110 ....Organisation

111 Bureau exécutif  
112 Conseil fédéral



*l'association*  
*Nos missions*

# Que fait la Licra ?

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme

*Depuis 1927, la Licra est à l'avant-garde du combat pour les valeurs d'égalité et de fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme.*



Depuis 1927, la Licra est à la pointe de tous les combats contre le racisme et l'antisémitisme. Profondément attachée aux valeurs de la République, elle défend un principe simple : l'universalité des Droits de l'homme.

Indépendante de toute appartenance politique, philosophique ou religieuse, la Licra n'a pas d'autre mission que la sienne : lutter contre toutes les formes de racisme, combattre les extrémismes, faire reculer les préjugés et les stéréotypes.

Chaque jour, dans les écoles, les collèges et les lycées, auprès des victimes, aux côtés des professionnels de la justice et du droit, dans les entreprises, les militants de la Licra incarnent une certaine idée de l'antiracisme, fondée sur la laïcité, la justice et sur l'unité et l'indivisibilité de la communauté des citoyens.

Forte d'une longue expérience et d'une tradition humaniste, la Licra repose aujourd'hui sur un réseau de 54 sections et 2 300 militants en France et à l'étranger. Reconnue d'intérêt général, elle dispose d'une expertise unique et acquise sur le terrain.

Face aux tensions qui traversent et divisent notre société, la Licra est pleinement engagée dans la construction d'une République plus fraternelle et le développement dans notre pays d'une culture antiraciste.

## Aider les victimes, accompagner les professionnels de la justice et du droit

### Écouter et accompagner

La Licra propose une permanence juridique gratuite et personnalisée au siège et dans ses sections locales à l'attention des plaignants ou des témoins de faits de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie.

### Sensibiliser

Chaque année, la Licra diffuse plus de 360 000 dépliants dans les lieux d'accueil de la police et de la gendarmerie afin d'informer les victimes sur leurs droits.

### Agir

La Licra dispose d'un réseau de plus de cent avocats militants et bénévoles, répartis sur tout le territoire. Ce réseau se mobilise dès lors qu'une affaire de racisme ou d'antisémitisme est portée en justice ou que des poursuites sont engagées.

### Conseiller

La Licra a bâti avec les professionnels de la justice et du droit des partenariats étroits qui ont permis de sensibiliser les personnels de police et de gendarmerie à la question des discriminations.

## Éduquer contre le racisme

L'éducation est au cœur des missions de la Licra. C'est en éduquant les jeunes à devenir des citoyens conscients des dangers du racisme et de l'antisémitisme et en les préparant à respecter les valeurs républicaines que notre société favorisera la mixité sociale et le Vivre Ensemble.

Les militants de la Licra développent leur travail auprès des élèves selon quatre axes :

- Les valeurs fondamentales de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité ;
- La lutte contre la banalisation de la haine. Chaque mot, injure, dérapage ou geste à caractère raciste ou antisémite doit être combattu dès l'origine pour éviter une escalade et des dérives dont chacun sait qu'elles peuvent conduire à l'affrontement ;
- La lutte contre les théories du complot, les dérives identitaires et communautaristes qui l'accompagnent ;
- La mise en place d'outils pédagogiques adaptés aux différents publics.

## Le sport comme outil de lutte contre le racisme

La Licra s'investit dans le sport, vecteur de mixité sociale et d'égalité des chances, pour y développer des actions en partenariat avec les différents acteurs du monde sportif.

Chaque année, la Licra effectue un travail de veille et d'alerte en menant une enquête nationale auprès des collectivités locales sur les dérives racistes dans les sports et accompagne les victimes que ce soit dans le cadre des commissions de discipline, ou, en dernier recours, devant les tribunaux.

Chaque section locale met en place des partenariats avec un ou plusieurs clubs de sport ainsi qu'avec les collectivités locales et les établissements scolaires. L'objectif est de partager des valeurs en sensibilisant à la lutte contre les phénomènes racistes et en utilisant le sport comme un outil ludique et populaire pour valoriser le Vivre Ensemble, la citoyenneté auprès des jeunes et des éducateurs.

## La bataille du numérique : mobiliser les antiracistes

Combattre la haine sur Internet. La Licra met à disposition des internautes un formulaire de signalement des contenus haineux sur Internet et qui sont susceptibles de constituer une infraction à la loi française. La mobilisation de la Licra permet de faire supprimer ces contenus, de signaler les faits au parquet pour d'éventuelles poursuites et dans certains cas de se constituer partie civile pour demander réparation.

Défendre les valeurs de la République sur internet. Le combat contre le racisme ne repose pas uniquement sur la dénonciation de la haine mais aussi sur l'affirmation des valeurs universelles et la riposte aux provocations. La « galaxie Licra » propose ainsi sur Internet et les réseaux sociaux des contenus diversifiés et réactifs.

## Une expertise avérée auprès du monde de l'entreprise

Destiné aux cadres et dirigeants d'entreprise, la Licra propose un module de formation spécifique au management éthique de la diversité en entreprise et attaché aux valeurs

républicaines. Il s'agit d'outiller les personnels d'encadrement sur la nature du risque juridique de la discrimination. La Licra propose de montrer comment enclencher une dynamique diversité, assurer un recrutement et un management responsables.

À la demande d'une « commission de suivi de la diversité » d'un groupe industriel, la Licra a été choisie comme « expert » pour accompagner leurs travaux. L'enjeu de ce guide était d'apporter un outil concret aussi bien pour les salariés s'interrogeant sur leurs droits en matière de pratiques religieuses que pour les managers d'équipes et responsables ressources humaines confrontés à ces demandes et dans l'obligation de fournir des réponses claires et équitables.

## Développer une culture antiraciste en France, en Europe et dans le monde

La Licra est une association où le débat, l'échange d'idées et la réflexion sont constants pour mieux agir et adapter le combat contre le racisme à l'évolution de notre société.

- Le *Droit de vivre* est édité par la Licra depuis 1932. Le plus ancien journal antiraciste est un bimestriel qui rassemble éditoriaux, enquêtes,

entretiens, tribunes. L'actualité de l'antiracisme y est décortiquée et analysée afin que chaque lecteur se fasse une opinion et trouve des raisons d'agir.

- « Le Cercle de la Licra - Agir pour les Droits de l'homme » ([lecercledelalicra.org](http://lecercledelalicra.org)) est un think tank dédié aux Droits de l'homme. Il promeut des analyses et des concepts novateurs en matière de respect et de défense des Droits de l'homme et fait émerger solutions alternatives et bonnes pratiques.

Le Cercle se mobilise régulièrement grâce à l'organisation de nombreuses rencontres publiques.

L'antiracisme sans frontières. La Licra est une association internationale, implantée à Genève, à Barcelone, à New-York, en Autriche, au Cameroun. Elle est dotée d'un statut consultatif auprès des Nations unies et d'un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Membre de l'International Network Against Cyber Hate (INACH), elle travaille en collaboration avec les vingt membres de ce réseau sur la création d'outils et des programmes pour lutter contre la multiplication des contenus haineux sur le Web ●

« Vivons ensemble comme des frères, ou nous finirons comme des fous »

- Martin Luther King



*édito*

*Rapport  
moral du  
Président*

# 2020 : les crises dans la crise

Par Mario Stasi, Président de la Licra

L'année 2020 n'a assurément pas été une année comme les autres. La crise sanitaire a bouleversé bien des rythmes. Elle nous a ramenés à l'échelle de la condition humaine, pour le meilleur parfois et pour le pire aussi. Il est bien évidemment que l'activité de la LICRA a été différente ces derniers mois et que nous avons dû nous adapter pour continuer à exercer nos missions en dépit des circonstances et des contraintes. Si elle l'a fait, avec détermination, c'est sans doute aussi parce que derrière la crise sanitaire, d'autres crises ont affleuré au regard du plus grand nombre.

Notre mobilisation a porté, beaucoup, sur les enjeux numériques.

Avec l'épidémie et le confinement, le complotisme et l'antisémitisme ont gagné du terrain. Le racisme asiatique a lui aussi proliféré sur les réseaux sociaux. Plus généralement, l'hyperconnexion de nos compatriotes a nourri les flux des discours de haine et du racisme en ligne. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu, avec notre regard critique et constructif, les initiatives du Gouvernement visant à réguler les contenus haineux sur internet et à responsabiliser les hébergeurs. Le Conseil constitutionnel a éteint une grande partie de ces avancées, nous obligeant, une fois de plus à remettre l'ouvrage sur le métier. Nous y sommes prêts.

Mais le combat judiciaire ne peut pas tout. Il intervient en fin de course, une fois que la haine a détourné les

individus de la voie républicaine et du respect de la loi. Cette forme de réponse est indispensable mais tardive. C'est la raison pour laquelle j'ai fait de la question de l'éducation une priorité absolue de nos actions. Notre réseau « Education », piloté par Bernard Ravet, s'est consolidé et nous avons mis à profit cette période pour le densifier et l'aider à avancer, auprès des élèves, dans les meilleures conditions possibles. Nous avons mis en ligne, à la fin de l'année notre campus numérique Sapio, disponible à l'adresse [www.sapio.co](http://www.sapio.co) et imaginé par Stéphane Nivet, notre Délégué général. Ce site d'un nouveau genre offre des réponses adaptées, nombreuses et accessibles pour apporter des réponses, convaincre et étayer nos arguments, notre doctrine universaliste.

Nous avons aussi renforcé notre politique de formation. Avec le Ministère de l'Intérieur et le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, nous avons renforcé notre partenariat initié par Jacqueline Costa-Lascoux. Cette dynamique, portée par Dominique Morel et Patrice Bilgorai, doit nous permettre de devenir, avec la DICLRAH, l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics en matière de formation des forces de l'ordre et de sécurité, en matière d'éthique professionnelle comme d'accueil des victimes.

Au cours de cette année si particulière, nous avons densifié nos contenus avec une ligne directrice qui correspond à

notre identité universaliste, celle de notre goût pour l'esprit de nuance, de la mise à profit des enjeux de mémoire et d'histoire au service des combats d'aujourd'hui. Le travail accompli par notre ami François Rachline dans ce domaine nous apporte un souffle nouveau et un regard ancré.

Et puis, 2020 a aussi été une année terrible qui a exigé de la LICRA d'être là, toujours présente, dans le combat contre l'islamisme après l'assassinat terroriste de Samuel Paty, enseignant de la République décapité pour avoir défendu la liberté d'expression. Le travail accompli par Jean-Pierre Obin au sein de notre association est une force sur laquelle nous serrons à même de bâtir les nouvelles énergies de la République de demain.

Enfin, 2020 aura été aussi l'année de renaissance de notre journal, Le Droit de Vivre, fondé en 1932 par Bernard Lecache et Lazare Rachline. Le travail accompli par notre ancien rédacteur en chef, Antoine Spire, a permis de poser les bases d'un nouveau départ, dans les kiosques, sous l'impulsion de son successeur, Emmanuel Debono. C'est par la conviction, le débat et le travail de fond que nous parviendrons à honorer notre promesse, celle de militants résolument engagés contre le racisme et l'antisémitisme.

**Mario Stasi, Président de la Licra** ●



# *La Licra en chiffres*

2 500

Adhérents

54

Sections locales de la Licra

155 000

Heures de bénévolat

12 370

Élèves formés par la Licra dans les écoles, collèges et lycées

438

Interventions scolaires réalisées

630

Jeunes sensibilisés à l'antiracisme par nos programmes jeunesse et sport

100+

Visioconférences organisés par les militants pour maintenir l'activité

15

Webinaires thématiques et débats en ligne organisés sur les réseaux sociaux

1 336

Signalements de contenus haineux sur internet reçus et traités

883

Victimes de racisme et d'antisémitisme accueillies et assistées par la Licra

300

Dossiers juridiques et procès engagés

445 000

Visites sur le site internet de la Licra

45 000

Exemplaires du *Droit de Vivre* distribués. Le plus ancien journal antiraciste du monde, édité par la Licra depuis 1932

25 000

Abonnés à la newsletter hebdomadaire de la Licra

118 000

Abonnés sur Facebook

36 000

Abonnés sur Twitter

**Zoom sur nos réseaux sociaux**



Facebook

10 Millions

Impressions de nos publications

8 Millions

Personnes uniques atteintes

1,5 Millions

Vues de nos vidéos

737

Publications



Twitter

31 Millions

Personnes touchées par nos publications

1,35 Millions

Visites du profil

163 000

Mentions de la Licra

1 290

Tweets publiés



# Rapport du Secrétaire général



# Rapport du Secrétaire général

Par Ari Sebag, Secrétaire général

***Nous avons fixé en 2020 dans chaque domaine d'intervention des priorités fortes. Ces priorités ont évidemment été fortement impactées par la crise sanitaire.***

.....

## Indicateurs généraux (non financiers)

Le nombre d'adhérents en 2020 a connu une baisse 7,12%, portant le nombre d'adhérents à 2096 contre 2259 en 2019. Cette baisse, d'après les remontées de terrain effectuées par le travail de Pierre Pieniek et Alain Blum, s'explique notamment par la difficulté à mobiliser les adhésions en période de crise, en l'absence d'événements physiques et dans un contexte de distanciation sociale qui a limité les interactions, les échanges et la fraternité.

Si notre activité a souffert de la crise sanitaire, notre engagement, dans toutes les sections, a permis de maintenir un niveau tout à fait honorable de nos interventions auprès de la jeunesse : 12 370 jeunes des écoles, des collèges et des lycées sensibilisés par nos intervenants à la faveur de 409 interventions scolaires ; 630 représentants des forces de l'ordre et de sécurité ont reçu une formation de la LICRA tandis que 630 sportifs ont travaillé avec la LICRA dans les centres de formation. Nous avons aussi maintenu à un niveau comparable aux autres années l'accueil des victimes grâce à des outils numériques dédiés.

La société numérique nous oblige aussi à regarder notre audience sur les réseaux sociaux. La LICRA, en audience cumulée, forme une communauté de 155 000 sympathisants sur Facebook, Twitter et Instagram. La crise sanitaire ayant reporté notre activité en très grande partie sur les réseaux sociaux, nous avons observé une augmentation très importante de nos followers sur Twitter, avec une augmentation de 23,6% sur la seule année 2020. Sur son site internet, la LICRA, qui dispose d'un outil développé en interne depuis deux ans, publie en moyenne 370 articles par an, soit plus d'un par jour

en moyenne. Enfin, près d'une centaine de webinaires a été organisée en 2020.

## La spécificité de l'activité de la LICRA durant le 1er confinement

### Le maintien de l'activité du siège et des instances nationales de la LICRA

A compter du 17 mars, la France, comme d'autres pays, a été confinée. Dans ce contexte exceptionnel, la LICRA a été amenée à réorganiser ses travaux et à prendre dans l'urgence des dispositions pour assurer la continuité de son activité en les adaptant, en assurant le maintien de ses missions principales et en anticipant, dès maintenant, sur les effets de cette crise.

S'il a été procédé à la fermeture des locaux et à l'annulation des événements prévus durant la période, la direction de la LICRA a mis en place le télétravail pour ses permanents et dans un certain nombre de cas, a pris des mesures de chômage partiel.

Ces initiatives ont permis d'assurer le fonctionnement général de notre association grâce au maintien de l'accueil téléphonique, le suivi de la gestion administrative et financière, notamment avec les sections locales. Les relations ont été maintenues avec nos partenaires publics et privés. Les instances de la LICRA ont pu se réunir à distance, comme le Bureau exécutif ou les commissions. Toutefois, nous n'avons pas pu organiser autrement qu'en ligne nos universités d'automne et notre assemblée générale, la perspective de tenir une Convention étant pour l'heure très hypothétique au regard des règles sanitaires en vigueur.

Nos missions essentielles ont aussi permis d'honorer nos engagements en matière d'accueil des victimes, de suivi des projets internationaux et notamment européens. Elles se sont poursuivies, quand les circonstances l'exigeaient, dans les tribunaux, avec le maintien de notre engagement dans les prétoires grâce à notre réseau d'avocats bénévoles, véritable richesse de la LICRA.

### L'intensification de notre activité numérique

La LICRA a massivement investi le terrain des réseaux sociaux et de la présence en ligne pour mener ses combats. Nous avons pu répondre aux différentes sollicitations des pouvoirs publics et des médias ou encore proposer des outils de formation en ligne. C'est par les outils numériques que la LICRA a en partie porté ses valeurs et mené ses combats durant cette période de confinement, en proposant de nouveaux rythmes, de nouveaux contenus et en suscitant une nouvelle audience.

Chaque jour, la LICRA a assuré des publications régulières à heure fixe, 7 jours sur 7, de 8h à 21h. Dans le même temps, elle a poursuivi son travail quotidien de veille et d'alerte devant la prolifération des contenus haineux. Chaque jour, sur Facebook, sur Twitter et sur Instagram, vous avez pu retrouver des contenus culturels, historiques, littéraires, critiques pour accompagner la réflexion et votre militantisme.

Chaque jour, la LICRA s'est mobilisée en ligne aussi pour signaler, dénoncer et combattre les contenus racistes, antisémites, complotistes publiés chaque jour sur les réseaux sociaux. Chaque semaine, dans notre newsletter, nous avons veillé à vous proposer des analyses et des contenus utiles à chaque militant de la LICRA.

Cette activité numérique a produit des effets et a augmenté notre audience.

Sur Facebook, entre le 16 mars et le 11 mai, nous avons ainsi publié 300 posts vus par 1 790 167 personnes et qui ont suscité 86 656 réactions, sous forme de likes, de commentaires ou de partages. Nos vidéos ont été vues plus de 16 000 fois.

Sur Twitter, entre le 1er mars et le 11 mai nous avons publié 289 tweets qui ont été vus 1 266 000 fois et qui ont donné lieu à 8052 réactions, sous forme de mentions ou de retweets. Notre compte Twitter a ainsi été visité plus de 26 000 fois durant la période.

Nous avons souhaité promouvoir des contenus positifs et diversifiés. Nous avons voulu vous proposer des innovations. Au total, nous avons ainsi publié 33 chroniques quotidiennes, proposé la lecture de 42 textes, la plupart inédits et destinés à consolider notre message universaliste. Nous avons publié ou republié 35 vidéos et recommandé près de 70 contenus cinématographiques ou musicaux. Nous avons diffusé 17 articles de fond destinés à combattre les théories du complot. Nous avons enfin exhumé près de 40 archives pour les expliquer, les analyser et nous aider à mieux comprendre le présent. Enfin, nous avons été amenés à prendre position à 48 reprises pour réagir à l'actualité.

### ••• **Le Droit de Vivre, nouvelle formule par Emmanuel Debono**

Le projet porté par Emmanuel Debono, nouveau rédacteur en chef du Droit de Vivre depuis le mois de juillet 2020 consiste en la transformation de notre journal en un média propre à relever le défi de la bataille idéologique qui se joue en France depuis une vingtaine d'années dans un contexte où le concept de « tenaille identitaire » révèle toute sa réalité, à moins de deux ans d'une échéance électorale incertaine pour la République.

Il faut d'abord souligner le fait que les thématiques qui sont au cœur du combat antiraciste sont très insuffisamment documentées dans la couverture de l'actualité. Les événements du moment, autour de la transposition du mouvement Black Lives Matter en France et de la promotion des thèses décoloniales, témoignent de ce défaut d'outillage conceptuel qui dessert la cause : il favorise le progrès des thèses en question dans une opinion qui saisit imparfaitement les termes du débat et les enjeux du moment. Il est propice au confusionnisme dont se nourrissent les extrêmes.

Ce projet consiste à arrimer l'action de la LICRA à une solide armature intellectuelle. Cette exigence est la seule manière de réhabiliter la parole des experts sur ces sujets dans le débat public, une parole systématiquement mise à mal par la réhabilitation contemporaine des croyances et des opinions dans le cadre de l'analyse.

Il ne s'agit évidemment pas de renoncer à la dimension militante mais de faire en sorte que celle-ci ne décourage pas le citoyen qui, souvent, se représente l'antiracisme d'une façon caricaturale. Répondre aux sollicitations du DDV, dans le cadre d'une interview, d'un article ou d'une tribune, doit se faire avec le sentiment de se voir offrir l'occasion d'éclairer opportunément le débat, sans craindre de se compromettre ou de vendre son âme au diable. Mieux : le média doit devenir un espace d'expression et d'analyse prisé, tant par les contributeurs que par le lectorat

La LICRA bénéficie de ce point de vue d'un capital de confiance qu'il s'agit de consolider et de faire fructifier, pour hisser son média au rang d'un site de référence sur l'antiracisme. Le DDV doit en somme être à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ce que Conspiracy Watch, pour ne citer qu'un exemple, est à la documentation et à la lutte contre le complotisme. Ce statut d'expertise ne signifie pas pour autant un objectif d'exhaustivité dans ce domaine mais une présence continue pour réagir à l'actualité, commenter, documenter et riposter.

L'expertise recherchée n'est pas uniquement celle des universitaires. La société civile compte de multiples acteurs engagés sur le terrain de la lutte contre le racisme (enseignants, juristes, policiers, intellectuels, élus, « simples » citoyens), qui ont à faire valoir une parole précieuse, professionnelle, sur la manière dont ces phénomènes se manifestent dans la Cité.

Le projet défend aussi le principe d'un média comprenant un versant numérique et un versant papier.

Le DDV en ligne est connecté à l'actualité. Cet objectif tranche avec la publication d'un magazine mensuel, qui ne permet pas de saisir les faits « au fil de l'eau ». Il s'appuie sur la publication régulière d'analyses sur l'actualité, nationale et internationale, et favorise les enquêtes de fond. Il me semble de ce point de vue capital de renouer avec les grandes études qui ont caractérisé le DDV dans le passé (exemple, dans les années 1980, des contributions denses de Pierre-André Taguieff, Jean-Yves Camus ou encore Marc Knobel). Elles permettaient de bâtir l'action sur la connaissance du réel. J'ai, à ce sujet, sollicité Valérie Igounet, spécialiste du négationnisme et de l'extrême droite, directrice adjointe de Conspiracy Watch, qui accepterait volontiers de rejoindre l'équipe à constituer (en conservant naturellement sa mission auprès de CW). Dans la période électorale qui s'ouvre, la veille qu'elle exercerait sur l'extrême droite nous serait d'une importance capitale.

Une chose est de s'inscrire dans le feu de l'actualité. Il en est une autre est de prendre le recul nécessaire pour réfléchir à l'action militante et nourrir une réflexion de fond sur l'engagement. Par la publication d'un cahier trimestriel, il sera ici question de traiter spécifiquement des modalités de la lutte contre le racisme, de les documenter et d'ouvrir des perspectives. En d'autres termes, ces cahiers accueillent la « doctrine », dans une acception ouverte. Ils permettent les débats théoriques, des analyses en profondeur et proposent un champ de références permettant de structurer la pensée (pas de l'uniformiser).

Le premier numéro de la nouvelle formule du DDV est sorti le 1er décembre 2020 en kiosques et en format numérique PDF. Cette stratégie

a permis de doubler le niveau des ressources publicitaires habituellement récoltées, de permettre la vente de 1000 numéros en kiosques

### Consolider et développer nos partenariats

La LICRA dispose de partenaires solides et anciens, notamment avec tous les ministères concernés par nos problématiques et la DILCRAH. Notre objectif a été de consolider ces partenariats, en terme de conventionnement et de financement.

Cette politique a porté ses fruits puisque tous ces accords ont pu être maintenus, en dehors d'une année blanche circonstancielle avec le Ministère des Sports qui fonctionne désormais dans le cadre d'appels à projets pour lesquels nous n'étions pas suffisamment préparés.

L'année 2020 a été mise à profit pour développer les partenariats d'autres partenaires. Dans le domaine du sport (PSG, LFP), dans le domaine des entreprises, sous l'impulsion de Dominique Morel (L'Oréal, Kangourou Kids, Transavia ...), dans le domaine de l'éducation avec le soutien de

Facebook, Google et Twitter apporté au Campus Numérique, dans le domaine de la Communication avec Publicis Conseil ou l'IFOP, dans le domaine culturel avec le Festival d'Avignon, l'INA ou le théâtre des Champs-Élysées, au niveau européen avec notre présence à l'INACH. Ces partenariats ont vocation à être déclinés au niveau local en tant que de besoin mais aussi à en susciter de nouveaux, dans les sections, avec les acteurs locaux.

**Ari Sebag, Secrétaire Général de la Licra ●**

« Je suis un Homme,  
je considère que rien  
de ce qui est humain ne  
m'est étranger »

- TERENCE

*actualités*

# *La Licra sur tous les fronts*



# ANALYSE

## « Éduquer contre Auschwitz »

Analyse

23 janvier 2020

---

Il y a 75 ans, à Auschwitz, en Pologne, l'Armée Rouge ouvrait les portes de l'Enfer et le monde découvrait la Shoah et le visage de l'Humanité défiguré par l'antisémitisme. Le monde découvrait la politique d'extermination des Juifs d'Europe par le régime hitlérien. Le monde découvrait que les nazis étaient passés des paroles aux actes, que l'ensauvagement des mots avait conduit, inéluctablement, à l'ensauvagement des actes et au crime des crimes.

Un tel crime n'arrive pas par hasard et ne se commet pas en une nuit. Il est le fruit, on le sait, d'une sédimentation de la haine et d'étapes qui, une fois franchies, les unes après les autres, des années durant, conduisent à une mécanique implacable dont le dernier rouage est la serrure de la porte de la chambre à gaz de Birkenau. Un tel crime advient par petites marches, par petits pas successifs, par petites trahisons, par petites lâchetés. La haine antisémite commence par des mots, des injures puis se nourrit de gestes, de stigmatisation, de spoliations, de discriminations avant de finir dans la violence et dans la volonté de détruire l'autre. Un tel crime advient parce que des hommes et des femmes ont été les maillons d'une chaîne inhumaine qui crée un lien de complicité effroyable entre le sycophante antisémite dénonçant son voisin juif et le commandant du camp d'Auschwitz l'envoyant à la mort.

Nous sommes les dépositaires de cette mémoire et de cette histoire. Cette situation nous impose des devoirs envers l'Humanité.

Aujourd'hui, l'antisémitisme n'a pas disparu et s'est diversifié. Nombreux sont ceux qui ont toujours l'obsession des Juifs en partage. Extrême-droite, islamistes, indigénistes sont désormais les petits continuateurs de cette histoire macabre, enrobant leur détestation dans une confusion des mots et s'abritant derrière un antisionisme qui ne trompe plus personne.

Sur Internet, les discours de haine prospèrent sans crainte de sanction quasi impossible. L'antisémitisme est porté en sautoir sur certains comptes Twitter. C'est l'honneur de la France que d'avoir entamé, non sans difficultés, un travail de régulation des réseaux sociaux pour interrompre le flux quasi ininterrompu d'injures, de provocations à la haine, de négationnisme, de théories du complot. On entend ressurgir un discours habituel dès qu'il s'agit de s'attaquer à la haine, celui qui consiste à crier à la censure, à l'atteinte à la liberté d'expression. C'est sans doute la même disposition d'esprit qui avait conduit certains pacifistes durant les années 30 à applaudir Munich, à refuser de voir la menace dans un aveuglement qui les conduira, quelques mois plus tard, à Vichy et à cautionner le pire. Il faut savoir résister à cette tentation et à ces mauvais penchants. La liberté d'expression n'est pas un permis de port d'arme. Une opinion publique préparée et accoutumée aux discours de haine est une bombe à retardement.

Notre devoir principal et urgent, c'est celui de l'éducation. La mémoire de la Shoah ne doit pas être vaine. Cette mémoire est une force pour pénétrer les consciences, pour transmettre la

réalité des faits et les conséquences irréparables de la haine des Juifs, pour dire la spécificité et l'unicité de la Shoah, pour faire résonner la parole des témoins parmi la jeunesse, pour immuniser notre Humanité contre le risque d'une récidive.

À Jérusalem, au côté du Président de la République, j'ai participé aujourd'hui aux commémorations organisées par le Mémorial de Yad Vashem. Au-delà de l'émotion, j'ai été frappé par la communion des nations, rassemblées au-delà de tout le reste, autour de la mémoire des suppliciés. En entrant dans le Mémorial des Juifs de France, précédé par Serge Klarsfeld, immense combattant de la mémoire, j'ai pensé à ce discours d'Elie Wiesel prononcé à Oslo en 1986 au moment de recevoir le Prix Nobel de la Paix :

« J'ai juré de ne jamais me taire quand des être humains endurent la souffrance et l'humiliation, où que ce soit. Nous devons toujours prendre parti. La neutralité aide l'opresseur, jamais la victime. Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté. »

Ce serment, il importe aujourd'hui de l'honorer chaque jour, dans chacun de nos actes, pour lutter contre les vieux démons qui toujours taraudent les âmes humaines.

Titre tiré de l'ouvrage « Éduquer contre Auschwitz » de l'historien Jean-François Forge.

**Mario Stasi, Président de la Licra** ●

# La loi protège les individus, pas les dogmes

Analyse

30 janvier 2020

Une fois encore, un fois de trop, certains voudraient faire passer le blasphème pour du racisme.

Une jeune lycéenne, sur les réseaux sociaux, a exprimé ce qu'elle pensait d'une religion, en l'espèce l'islam. Elle l'a fait dans des termes sans retenue. Aussitôt, la jeune lycéenne a fait l'objet de menaces inadmissibles et a dû être placée sous protection policière. Les officines de l'islam politique se sont ruées sur la jeune fille et ont jeté son nom en pâture sur les réseaux sociaux. Cela est tout simplement effrayant et en dit long sur la violence de ceux qui veulent affaiblir les principes de notre démocratie.

Il en va de Mila comme de Charlie Hebdo : on peut être en désaccord sur les termes avec lesquels une religion est vilipendée, caricaturée, moquée. Mais personne ne saurait interdire cette expression au motif que la norme religieuse serait supérieure à la loi de la République. La loi protège les individus, pas les dogmes. On

peut dire ce que l'on veut, sans aucune limite, des écritures saintes, du Coran, de la Torah ou de la Bible. Que cela plaise ou non. En revanche, on ne peut pas s'en prendre aux individus en raison de leurs convictions religieuses. C'est un acquis des Lumières et désormais une jurisprudence constante. Nous ne vivons plus au temps d'une religion d'Etat ou de l'Inquisition. Nous vivons en République, pas en théocratie.

Face aux menaces dont Mila est la cible, le délégué général du Conseil français du culte musulman a déclaré qu'elle « l'avait bien cherché ».

Ces mots sont absolument irresponsables et dangereux. Rien ne justifie les menaces physiques et le nouveau président du CFCM a d'ailleurs désavoué, sur ce plan, son délégué général. Il n'existe en effet aucune excuse, aucune justification aux appels à la violence contre ceux qui critiquent une religion. Assurément, les morts de Charlie n'ont pas suffi à vacciner notre pays contre ceux qui voudraient imposer un délit de blasphème et faire

croire que critiquer l'islam serait une marque de racisme.

Hier, la Garde des Sceaux a commis une erreur de droit manifeste en déclarant que « l'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience ».

Devant l'émoi suscité par ces mots, elle est revenue sur ses propos et a reconnu son erreur. Cette situation en dit long sur les défis que nous avons à relever pour expliquer, y compris au plus haut niveau de l'Etat, que le délit d'insulte à la religion n'existe pas, que notre tradition juridique protège la liberté absolue de conscience pour les croyants mais aussi pour ceux qui ont envie de détester les religions. Le combat sera long et difficile, assurément, pour faire reculer l'obscurantisme et conserver nos libertés contre ceux qui voudraient les asservir et les mettre sous tutelle. Le combat pour les Lumières est un combat permanent.

**Mario Stasi, Président de la Licra** ●

## Lutter contre le séparatisme

Analyse

20 février 2020

Cette politique ne réussira que si elle parvient à produire les bons antidotes contre plusieurs types de poison qui affaiblissent nos défenses et nos principes les plus fondamentaux.

Le premier antidote, c'est celui de la Nation.

La Nation est tout sauf le pré-carré étrié, xénophobe, raciste. La Nation est tout sauf l'obscurantisme séparatiste des islamistes radicaux qui vomissent sur la société républicaine, égalitaire, intégratrice et émancipatrice qui permet à chacun de dépasser son appartenance, de faire vibrer son identité dans

un espace commun. La Nation est tout sauf l'expression d'un tropisme post-colonial qui perpétuerait on ne sait quel « racisme d'Etat patriarcal blanc » pour reprendre la logorrhée d'une partie de l'extrême-gauche égarée par l'électoratisme et minée par l'antisémitisme. La Nation est un horizon commun de valeurs et de principes établis dans un corpus juridique hérité des Lumières. La Nation rassemble là où les extrémismes veulent à tout prix séparer.

Le second antidote, c'est celui de l'École.

« Le premier devoir d'une République est de fabriquer des Républicains » écrivait Ferdinand Buisson. Cette exigence n'a sans doute jamais été aussi impérieuse à un moment où le séparatisme propose une autre offre, concurrente et prosélyte, à une partie de la jeunesse et en opposition à l'universalisme. Cette offre passe la société à la découpe des identités, essentialise et assigne les individus à leur appartenance, réelle ou supposée, à un groupe, à une religion, à une couleur de peau. C'est à l'École que doit revenir la mission de restaurer les fondements d'une société qui promet l'égalité et la même considération à

ous, indépendamment de ses origines et de ses appartenances.

Dans ce contexte, et une fois que l'on a réaffirmé ce cadre conceptuel, il est urgent de passer des principes à la réalité.

Lutter contre le séparatisme, c'est faire en sorte que ceux qui représentent l'Etat, ceux qui sont en première ligne de la République, dans la fonction publique, dans l'Education Nationale, dans la police incarnent dans leur pratique professionnelle l'universalisme du réel et fondent chaque jour dans les faits une pratique républicaine.

C'est faire en sorte que la question coloniale soit enseignée avec lucidité et raison pour l'enlever aux entrepreneurs

identitaires qui veulent la détourner contre la République. C'est faire en sorte de déraciner l'antisémitisme de certains discours et expliquer sa spécificité autant que sa viralité. C'est faire en sorte que les associations qui professent la haine de l'autre soient dissoutes. C'est faire en sorte que les associations qui sont accréditées pour intervenir devant les élèves ne soient pas les premiers adversaires de la laïcité.

C'est faire en sorte que la jeunesse soit formée à l'utilisation des outils numériques et disposent des anticorps adaptés pour ne pas tomber dans le piège des discours de haine et des théories du complot. C'est faire en sorte

de n'accepter aucun accommodement, aucune concession à ceux qui veulent imposer à la norme républicaine la primauté de la norme religieuse.

C'est enfin et surtout combattre avec des moyens puissants les discriminations qui défigurent ce que nous sommes et empêchent chaque jour certains de nos compatriotes de vivre, de travailler, de se loger, de se déplacer, de sortir et dont la situation est autant inacceptable que profitable à la stratégie de victimisation des extrémistes politiques et religieux.

**Mario Stasi, Président de la Licra ●**

## Coronavirus. « Le feu couve » pour la démocratie, craint un chercheur

Analyse

2 avril 2020

Le feu couve pour la démocratie, mise à l'épreuve par le coronavirus et le confinement, met en garde Alain Chouraqui, directeur de recherche à mérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en sciences politiques et sociales.

Président de la Fondation du camp des Milles, près d'Aix-en-Provence, lieu de l'internement et de déportation pendant la Seconde Guerre mondiale, il redoute une recrudescence de la violence et de l'extrémisme, mais espère qu'à terme, cette crise inédite laisse des traces positives sur l'organisation de la société.

À la lumière du passé, est-il possible que la crise sanitaire et le confinement n'éditent puissent déstabiliser profondément notre démocratie ?

Chaque crise majeure a des spécificités fortes mais on peut aussi repérer des mécanismes communs. Nous sortons ainsi de la première étape d'un processus qui ouvre vers

des possibles que l'on peut entrevoir à la lumière du passé. Cette étape est marquée par la sidération, aggravée par le confinement inattendu, par les peurs et par l'urgence vitale de protéger et de nourrir les siens.

Une deuxième étape est déjà là, avec de magnifiques solidarités mais aussi du complotisme et la recherche de coupables. Et le coupable c'est souvent un « autre », un bouc émissaire, aujourd'hui les Asiatiques, et encore les Juifs ou les immigrés.

Le risque de violences et de dérives extrémistes, sur lequel vous alertiez déjà avant la crise sanitaire, est-il encore renforcé ?

Oui, il y a un risque de violences, spontanées ou organisées, minoritaires mais déstabilisatrices. Contre les contraintes, les inégalités ou les injustices. Et la violence serait favorisée aussi par la pression psychologique de l'enfermement et des deuils.

La troisième étape est la plus dangereuse pour la démocratie. Avec les déstabilisations économiques, financières et sociales attendues, et en particulier avec l'augmentation du chômage. La tentation autoritaire peut alors croître dans un bon tiers de notre peuple, avec le besoin de croire à un « ordre nouveau » qui pourtant, dans l'Histoire, a toujours été une régression. Cette évolution peut être favorisée par l'habitude prise des atteintes aux libertés durant la crise sanitaire.

Certains dirigeants essaient d'anticiper ces risques majeurs. L'injection annoncée de moyens massifs de protection sociale et de relance le confirme.

Une fois passée – bien ou mal – cette troisième étape, ce sera une phase d'ouverture des possibles. Pour le pire ou pour le meilleur. C'est pour ce meilleur qu'il faut semer les graines de l'avenir. Par le débat d'idées et l'intelligence collective ●

# L'antisémitisme « déconfiné »

Analyse

9 avril 2020

Il existe une constante dans l'histoire des crises : c'est celle qui consiste à désigner des boucs-émissaires, à vouloir expliquer l'inexplicable par un complot invisible. La crise sanitaire que nous traversons n'échappe pas à la règle et convoque les mêmes réflexes, les mêmes mécaniques, les mêmes poussées de haine. Et à chaque fois, la même rengaine vient empuantir les réseaux sociaux au rythme de phénomènes qui confinent toujours, invariablement, irrémédiablement, à l'antisémitisme et au complotisme. Le virus est invisible, alors son origine, aussi, doit forcément l'être tout comme la main, forcément « enjuivée », de la finance, du « lobby », du pouvoir, de l'information, etc.

Nous avons assisté, ces dernières semaines, à un « déconfinement » de la haine des juifs mêlé à l'affirmation décomplexée des pires théories du complot. La liste des contenus de cette nature serait trop longue à faire mais elle montre que notre combat est plus jamais est à la croisée des chemins et exige notre mobilisation : certains font des listes de juifs, comme Alain Soral et sa clique, en les corrélant à l'organigramme soit de la haute administration, soit de la presse et des médias ; d'autres resuscitent la figure du « juif empoisonneur », comme au Moyen-Âge, lui attribuant d'avoir créé le virus, à l'image du leader du parti islamiste Refah, Fatih Erbakan, fils de l'ancien Premier ministre turc, déclarant : « Bien que nous manquions de preuves, ce virus sert les objectifs du sionisme de réduire la population et de l'empêcher de croître ». On a même ressorti le « juif stérilisateur », à l'instar de cet officier du renseignement turc, pro-Erdogan livrant à la Télévision d'Etat : « Les Juifs, les sionistes ont conçu le nouveau coronavirus comme une arme biologique, comme la grippe aviaire... pour contrôler le monde, s'emparer des pays et

stériliser la population mondiale ». On exhume aussi la figure du « juif profiteur », lui prêtant la volonté de spéculer, d'accaparer et de s'enrichir de la situation pour faire commerce du futur vaccin, en prêtant des phrases apocryphes à Georges Soros ou à Jacques Attali. Ou encore celle du « juif privilégié » qui aurait le droit de déroger aux règles du confinement pour des raisons religieuses.

Certains parviennent même à contester l'existence de la Shoah à la lumière du COVID, prétextant que si les Chinois ont du mal à incinérer les milliers de morts de l'épidémie, comment alors les nazis auraient pu y parvenir pour les 6 millions de Juifs exterminés.

Les plus aveugles seront convaincus que cela a toujours existé, que c'est un épiphénomène, que tout cela est de l'écume sur des réseaux sociaux qui charrient tellement d'autres choses. Ce serait lâcheté que d'en rester à cette explication. En vérité, cet antisémitisme « déconfiné » est la cellule souche d'un mal qui le dépasse très largement. C'est le premier symptôme qui, comme l'histoire l'a toujours montré, annonce un mal plus étrange qui va s'en prendre, de proche en proche, par capillarité, affaiblit et détruit les organes du corps social.

Dans cet élan de haine, nous avons à combattre des antisémites sans frontières idéologiques, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche en passant par le fondamentalisme islamiste. L'extrême-droite, officiellement silencieuse, récolte les fruits, dans les urnes, de ces mauvaises humeurs, au sens physiologique du terme : il suffit de voir les contenus relayés sur la fachosphère expliquant que le Professeur Raoult serait la victime du « lobby juif » au sein de l'administration de la santé pour comprendre à qui va profiter ce poujadisme numérique. Une partie de l'extrême-gauche, aussi, compte se refaire une santé en attirant à elle un électorat très sensible à la haine des juifs et dissimulé derrière un

antisémitisme qui ne dupe plus personne sur son objectif réel. L'islam politique continue à imprimer son venin, à vouloir confiner les esprits dans une lecture du monde où « le musulman » serait « le dominé » d'un système aux mains d'Israël, à l'image de l'écrivain saoudien Sa'ud Al-Shehry déclarant au sujet du Covid-19 et en dépit de la réalité: « un virus 'miracle' a été découvert hier en Chine ; demain, il sera découvert en Égypte, mais il ne sera découvert ni aujourd'hui, ni demain, ni après-demain aux États-Unis ou en Israël, ni dans des pays pauvres comme le Burundi ou les Comores ». Hossein Momeni, maître de conférence au Séminaire de Qom, explique aussi à la télévision iranienne que le coronavirus est « une arme contre les chiites, contre les musulmans et contre les Iraniens ».

Au sortir de cette crise, et dès maintenant, il s'agira de regarder en face cette réalité, de la désigner pour ce qu'elle est et de se donner les moyens d'enrayer la banalisation de l'antisémitisme. Le premier combat, dès lors que notre Parlement pourra de nouveau délibérer selon la forme accoutumée, sera de soutenir la loi Avia afin de fermer le robinet ininterrompu de la barbarie numérique qui, chaque jour, un peu plus, éloigne une partie de notre jeunesse des valeurs de l'universalisme.

**Mario Stasi, Président de la Licra** ●

# La tentation de l'effondrement

Analyse

16 avril 2020

---

La crise du coronavirus, comme toutes les crises, met à mal la cohésion sociale et résonne bien au-delà d'une seule crise sanitaire. Des pans entiers de l'Humanité ont été mis sous cloche et réduit à un indispensable huis clos, au face à face feutré avec un nombre limité de personnes, et parfois, uniquement avec soi-même. Tandis que d'autres sont au front de l'épidémie, dans les hôpitaux et dans tous les domaines qui assurent des lignes de vie pour permettre à chacun de se nourrir, d'être en sécurité, de se soigner. C'est une situation singulière, inédite et à l'issue encore inconnue et angoissante.

Dans ce contexte, la tentation de l'effondrement peut surgir, et pas forcément là où on l'attend. Évidemment, depuis le début de cette épidémie, on a vu l'Etat, le gouvernement et les décideurs publics être placés sous le feu de la critique, de la colère et de la suspicion en raison des lois d'exception qui ont été prises pour la durée de cette parenthèse. Les circonstances exceptionnelles autorisent le gouvernement, sous le contrôle du Parlement, à prendre des dispositions d'exception et s'il ne le faisait pas, on le lui reprocherait, à raison. D'aucuns craignent, de bonne foi, et c'est leur droit le plus strict, que nos libertés en prennent un coup, que notre socle de valeurs se fissure sous les assauts de dispositifs législatifs pris pour la circonstance. C'est aussi la crainte que nos données personnelles soient

menacées par de nouvelles pratiques sanitaires intrusives, en oubliant parfois que depuis des années nous n'avons eu aucune pudeur à donner tous les détails de nos déplacements et de nos vies, en temps réel, à des géants privés de l'industrie numérique. D'autres encore, de mauvaise foi, échafaudent les théories les plus folles pour faire accroire l'idée qu'un immense complot antirépublicain, sous-tendu par une idéologie néo-libérale, va s'abattre sur nos acquis et notre régime de liberté. Mais à tous, de bonne comme de mauvaise foi, il n'existe qu'une seule réponse, celle de l'état de droit dans lequel nous vivons. C'est aujourd'hui la seule réalité qui compte et si la LICRA constate que des dispositions prises en ce moment par la puissance publique sont, sous couvert de l'urgence de la crise, contraires à notre droit, nous les attaquerons et la justice dira le droit, en toute indépendance.

En réalité, le risque de l'effondrement est sans doute ailleurs. Il est en chacun de nous-mêmes. Il pèse sur nos comportements et sur le sens que nous avons de notre responsabilité individuelle. L'effondrement des valeurs, c'est la lettre anonyme déposée sur le pare-brise d'une voisine infirmière pour la sommer de quitter l'immeuble. C'est le tag homophobe accusant les homosexuels d'être des réservoirs à virus. C'est cet avocat indigne qui, sous les applaudissements de son bâtonnier, refuse à un homme, fût-il accusé d'un crime terroriste, le droit d'être défendu

contradictoirement devant un tribunal. C'est la liste de juifs publiés par des antisémites viscéraux sur les réseaux sociaux. Ce sont les 50 000 tweets la plupart anonymes postés lundi soir à l'issue du discours du Président de la République pour vomir sur les Noirs et les Arabes après l'annonce de l'annulation de la dette de l'Afrique. Ce sont encore ces fausses nouvelles, ces théories du complot et cette cohorte de poujadistes numériques qui engluent internet dans la boue du mensonge et de la tromperie. Ce sont enfin ces fondamentalistes religieux qui s'engouffrent dans la désespérance créée par la crise pour recruter et embrigader de nouvelles recrues contre la République.

Alors devant la délation de voisinage, devant l'avocat parjure, devant le tagueur homophobe, devant le facho frénétique, devant le complotiste avide, devant le raciste décomplexé, devant l'antisémite exultant, devant l'intégriste prosélyte, nous ne devons pas rester abattus dans le silence et agir, au quotidien, pour que ces gens-là ne rendent pas nos vies invivables, pour qu'ils soient sanctionnés, pour qu'ils soient démentis, pour qu'ils soient relégués à leur insignifiance. Nos valeurs, si chèrement acquises, sont nos armes politiques, intellectuelles, culturelles et morales pour naviguer par gros temps bien plus que lorsque la mer est calme. ●

# « Démocratie menacée et après-demains qui chantent ? »

Analyse

23 avril 2020

Évidemment, il y a d'abord les deuils, les souffrances, les inquiétudes vitales. Et la suite semble bien floue. Pourtant, les conséquences économiques, sociales et politiques de la crise sanitaire pourraient être brutales, pour notre démocratie en particulier.

L'épidémie n'intervient pas à n'importe quel moment. Depuis des années, les extrémismes identitaires bousculent notre édifice démocratique par leurs discours, leurs succès électoraux, leurs poisons qui s'insinuent jusque dans les émotions, faisant reculer la raison nécessaire à la démocratie. La crise des gilets jaunes puis celle des retraites ont aussi secoué le pays sans véritables solutions de fond. Dans ce ciel déjà chargé, une crise économique majeure, nationale ou internationale, risque de transformer la résignation en défiance, la peur en colère et le ressentiment en violence. Elle pourrait apporter aux forces extrémistes des contingents d'adhésion ou une tolérance croissante à l'inacceptable. Cette crise et ses conséquences sociales peuvent être ainsi cet « accélérateur » qui produit dans l'histoire l'embrasement d'un mal social qui couve, avec son cortège de stigmatisations, d'injustices, de souffrances, encore.

Nous sommes sortis de la première étape d'un processus de crise qui ouvre vers des possibles que l'on peut entrevoir à la lumière du passé. Cette étape a été marquée par la sidération, aggravée par le confinement inattendu et par l'urgence vitale de protéger et de nourrir les siens. Une deuxième étape va durer encore quelques semaines avec de magnifiques solidarités mais aussi des délations, du complotisme, la recherche de coupables. Et le coupable idéal c'est souvent un

« autre », un bouc émissaire, bien tapi dans l'inconscient collectif.

C'est en fin de crise sanitaire que se présentera une troisième étape plus dangereuse pour la démocratie, en France et ailleurs, à l'image de la crise de 1929 dont on sait ce qu'elle a produit comme crispations et violences, dérives autoritaires et populistes, protectionnisme et nationalismes mortifères. La démocratie peut alors être vraiment en danger. D'autant que les peuples se sont déjà habitués depuis bien longtemps à un curseur qui se déplace plutôt vers la sécurité que vers les libertés. Les terrorismes ont aggravé la tendance, et les restrictions actuelles de libertés - même temporairement légitimes - vont dans le même sens.

Pour faire face à ces risques exceptionnels pour la démocratie, ne serait-il pas opportun d'envisager la création d'une instance indépendante, pluridisciplinaire et pluraliste, un Conseil d'analyse et de suivi démocratiques, à l'image du Conseil scientifique aujourd'hui installé pour les questions médicales ? Ce Conseil aurait une compétence sur les questions sociétales, avec une vue globale sur la « santé sociétale », car la démocratie n'est pas seulement faite de garanties formelles ou juridiques à préserver. Les mesures envisagées - comme le tracking- ne seraient pas analysées une à une mais, à travers des « études d'impact démocratique », comme des pièces d'un puzzle qui donne une physionomie à notre société de liberté.

Cependant, aucun des scénarios sombres n'est inévitable. L'expérience du passé c'est aussi celle des résistances finalement victorieuses. Ainsi, une fois passée - bien ou mal - cette troisième étape dangereuse, ce sera une quatrième phase d'ouverture des possibles. Peut-être pour le meilleur après le pire. C'est pour ce meilleur qu'il faut dès maintenant semer les

graines de l'avenir. Par le débat d'idées et l'intelligence collective.

L'expérience de l'humanité suggère plusieurs pistes possibles après un tel ébranlement. D'abord, le simple retour à la situation antérieure, avec des ajustements mineurs : tout cela n'aura été qu'une simple parenthèse, un drame que l'on voudra oublier. On peut avoir aussi, à l'inverse, une démocratie défigurée par des régimes « illibéraux », « hybrides » voire autoritaires comme ceux qui ont perduré en Espagne et au Portugal après la Seconde Guerre mondiale.

Mais de vraies réformes ne sont pas non plus à exclure, comme après 1945 : sans remise en cause de la démocratie, le système actuel se transformerait pour qu'il y ait un progrès véritable. Face aux inégalités et au ressentiment, il faudrait reconnaître substantiellement, au-delà de nos applaudissements quotidiens, la justice due à tous ceux devant lesquels nous passons sans les voir, et à qui nous devons tant désormais. Face à l'emballage complotiste et aux fake news, il s'agirait de restaurer la force du discours de la raison et des faits, notamment grâce à l'éducation aux médias qui devrait être érigée en discipline scolaire et universitaire. Face aux assauts des extrémistes identitaires, à leur religion du repli et de la peur, il faudra réhabiliter l'autre comme un semblable et non comme une menace, retrouver un horizon de progrès, poser des actes de confiance dans l'avenir, mobiliser la richesse de l'expérience du passé pour adopter les bons repères.

Et puis, encore au-delà, il peut heureusement y avoir des après-demains qui chantent ; avec des « traces culturelles » profondes et durables, des changements du type de ceux nés de mai 1968 pour les droits des femmes. Parmi ces ouvertures possibles, il y a la conscience de l'unité de destin du genre humain y compris écologique, l'importance du rapport à l'autre, le refus

durable des injustices devenues plus évidentes pendant la crise, la remise en cause des contraintes économiques drastiques notamment sur la santé, l'éducation ou la recherche, le sens de l'implication citoyenne... Et puis, il y a le rapport au temps : ralentir les rythmes économiques, personnels, familiaux, etc, devient envisageable par une prise de conscience collective et par le jeu des

acteurs de terrain. Pourraient ainsi être freinées les déstabilisations multiples et les recherches « compensatoires » de repères autoritaires, de crispations identitaires... De beaux espoirs certes. Mais empêchons d'abord que ne se défasse le meilleur de notre monde !

**Alain Chouraqui, directeur de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en sciences politiques et sociales. Président de la Fondation du camp des Milles ●**

## Crise sanitaire et conflit, biais cognitifs et racisme : Un lien entre le conflit et le racisme

Analyse

30 avril 2020

Les grecs anciens avaient deux mots pour parler du conflit : polemnos pour qualifier le conflit avec l'autre qui nous a donné le terme de polémique et stasis pour qualifier le conflit interne que l'on a avec soi-même qui nous a donné le terme de stase... (état marqué par l'immobilité absolue opposé au déroulement naturel des choses) la métastase n'annonce rien de bon pour l'individu.

Il est d'usage de classer les conflits selon trois natures ( pratique de médiateurs) le conflit de contenu (je ne suis pas d'accord sur l'interprétation de telle clause d'un contrat, sur les modalités d'utilisation d'un bien, sur la valeur d'un objet, sur la définition de la bonne pratique pour la mise en place d'une règle) ce conflit de contenu est en général assez facile à résorber lorsque les termes du désaccord sont exprimés avec mesure et cohérence...Ce conflit de contenu, s'il perdure, masque toujours un conflit entre deux personnes (je ne suis pas d'accord avec le contenu parce que je ne suis pas d'accord avec la personne, et j'entretiens le conflit avec l'autre qui ne me revient pas, ce que je ne peux facilement m'avouer, pour me focaliser sur le contenu parce

que c'est pour moi plus acceptable). Enfin, le conflit entre deux personnes masque toujours un conflit avec soi-même. Ce conflit est toujours délicat à discerner, car il est toujours difficile de reconnaître sa propre responsabilité dans un comportement inadapté. Et là encore, on préfère en général incriminer l'autre que de rechercher en soi même les causes d'un mal être. Il est plus facile d'attendre de l'autre un geste d'apaisement que l'on incapable de faire soi-même.

Dans les conflits ordinaires entre deux individus, l'inconfort constaté et l'énergie dépensés sont tels que le plus souvent on est prêt à trouver une solution et ne pas le faire perdurer. Cette paix partagée permet de contracter une paix avec soi-même.

On peut prétendre que le racisme est un conflit que l'on a avec soi-même, avec notre ombre, avec nos zones émotionnelles déviantes et erronées. Mais au lieu de chercher à l'évacuer, on a tendance à nier notre propre responsabilité dans le regard que nous portons sur l'autre. Nous nous plaignons à l'entretenir par la référence assise sur une approche que nous estimons historique, une assise que

nous considérons culturelle, une définition collective de stéréotypes et l'enracinement que nous pensons fondés de préjugés et l'attribution de défauts voire de tares à d'autres êtres humains. Nous considérons l'autre avec des biais cognitifs (nous en avons tous). Ces biais deviennent ensuite des biais d'attribution qui justifient à nos yeux nos attitudes et entretiennent le racisme.

Notre propos sera de repérer et de qualifier ces biais, de montrer en quoi la pandémie du Covid 19 les révèle et les entretient et de tenter d'expliquer les dérives complotistes et racistes qui se multiplient sur les réseaux sociaux. Cette pandémie nous fait contacter subitement l'inattendu, l'incertitude et la peur. La peur est la mère de toutes nos émotions. La peur constitue le moteur de nos comportements irrationnels, un terrain propice à tous les conflits... et par conséquent au racisme.

À suivre

**Dominique Morel, trésorier de la LICRA, délégué à la formation aux entreprises ●**

# Crise sanitaire et conflit, biais cognitifs et racisme

Analyse

14 mai 2020

Cette crise sanitaire par la manière dont nous avons assis nos réactions est révélatrice d'un certain nombre de biais cognitifs que nous allons mettre en évidence de manière très rapide et schématique :

Nous avons tardé à réagir et à mesurer le risque que représentait le corona virus. Nous sommes passés d'une sous-évaluation du risque et sous exposition médiatique à une sur évaluation des conséquences et une sur exposition médiatique de cette pandémie. Il s'agissait au début d'une petite grippette contractée par des mangeurs de pangolins (exotiques ou barbares) et qui s'est transformée en pandémie au terme d'une prise de conscience tardive accompagnée d'une inflation d'informations le plus souvent contradictoires.

Dans certains pays d'Asie il a été recherché à quoi cette maladie pouvait ressembler et à quel modèle mental connu elle pouvait ressembler. Le rapprochement avec l'épidémie de SRAS leur a fait prendre des habitudes ( port du masque) et des mesures de précaution qui leur ont permis de mieux juguler la maladie. A contrario, chez nous en France, le rappel à la sur précaution des mesures prises pour la grippe H1N1 ont conduit au résultat que l'on sait.

Nous sommes en général ignorants des effets ou conséquences liés à une situation nouvelle. Cette ignorance conduit parfois au déni, nous rend imprudents, nous distrait de l'essentiel et retarde la prise de décisions utiles.

Lorsque nous prenons conscience de la gravité de la situation, nous nous raccrochons alors à notre appartenance de groupe et apparaît la notion d'endo groupe et d'exo groupe. L'endo groupe français a construit une stratégie différente que l'exo groupe italien ( il y a plus de morts en Italie parce que leur

population est plus âgée et que leur système de santé certainement moins bon que le nôtre) et on peut multiplier les exemples de comparaison des endo et exo groupes au plan international.

Ensuite émerge le biais de la surconfiance, nous remettons notre ignorance dans les mains (plutôt la tête) d'experts (qui nous expliquent l'invérifiable et parlent avec aisance de l'inexplicable. Sylvain Tesson). Bien entendu les experts ne sont pas tous d'accord entre eux et ressurgi le biais de l'endo et exo groupe. Au plan médical : Professeur Raoult contre les autres, Chloroquine contre Enquiquine. Au plan politique de confinement ; démocrates contrariants contre populistes décomplexés.

Enfin, les décisions prises le sont toujours selon un biais d'imitation. Faisons comme les autres, selon un modèle connu et donc accepté et la culture qui est la nôtre plutôt que celle du voisin.

Des biais cognitifs aux fake news. Infox et falsification de l'information. Reinfosphère et menaces démocratiques.

Les fakes news et leur cortège de nouvelles non vérifiables découlent naturellement de ces biais cognitifs que nous venons de décrire. D'aucuns construisent ces informations falsifiées qui sont nourries par nos émotions au détriment de notre raison. Les constructeurs de fake news, ne se considèrent pas comme des menteurs, puisqu'ils croient eux-mêmes à la négation de l'histoire. Comparaisons approximatives à un modèle plus ou moins bien connu, ignorance des effets réels d'une action, sentiment d'appartenance et rattachement à un groupe, excès de confiance dans l'énoncé d'une approche et de solutions et mimétisme culturellement accepté sont autant de facteurs qui favorisent les thèses complotistes.

Les falsificateurs de l'histoire contribuent à la manigance car beaucoup d'entre nous y croient parce qu'ils ont envie d'y croire. Et malheureusement nous préférons croire que de ne pas savoir. Nous pouvons malheureusement constater que les réseaux sociaux ont commencé à déverser leur tombereau d'immondices à caractère racistes. Ils attribuent la responsabilité de nos maux aux juifs présumés profiter d'une situation, aux chinois inventeurs et propagateurs du virus, aux homosexuels réservoirs à virus, aux gros victimes de leur mauvaise hygiène de vie, aux migrants porteurs de leur misère et propagateurs de leur précarité, à l'étranger aux mœurs barbares. Ces infox constituent ce que l'on appelle la réinfosphère. Il est devenu une habitude chez les falsificateurs de ré informer les autres afin de faire douter de la validité de l'information officielle, gouvernementale, intellectuellement assumée ou scientifiquement fondée. Si le doute est noble, les intentions ne le sont pas. Les infox ont un but faire vaciller la démocratie. La démocratie est en danger lorsque certains se portent à son chevet non pas pour prendre soin d'elle, mais pour l'achever.

Les biais cognitifs sont les éléments inconscients de la construction de stéréotypes.

Le biais cognitif n'est pas une erreur d'appréciation. Mais l'utilisation d'un biais pour construire un stéréotype en est une. L'erreur c'est de transformer le stéréotype en jugement d'appréciation qui va dévaloriser l'autre. L'usage d'un stéréotype devient alors un préjugé qui conduit infailliblement à la ségrégation et à la stigmatisation. Le schéma suivant qui se passe de grands commentaires démontre comment on construit des raisonnements nécosants, l'enfermement dans le rejet de l'autre et le blocage positionnel qu'engendrent nos biais cognitifs. Lorsqu'aux USA les noirs ont commencé à être scolarisés

avec les blancs, le choc produit par le bouleversement de l'ordre établi a conduit au stéréotype suivant.

On (le blanc) a trouvé que les noirs avaient des comportements inadaptés (agitation ou attitude différente, difficulté de concentration ou gêne face à une situation nouvelle...)

Le stéréotype conduit à se demander s'il est bien utile et efficace d'investir autant et de faire des efforts inconsidérés pour un résultat dont on connaît déjà les limites ... Toute ressemblance avec d'autres cas plus récents, sous d'autres latitudes

et d'autres cultures et ethnies n'est absolument pas fortuite.

**Dominique Morel, trésorier de la LICRA, délégué à la formation aux entreprises** ●

## Y-aura-t-il un « monde d'après » ?

Analyse

30 avril 2020

La période inédite que nous traversons a créé une angoisse collective sur le monde que nous allons trouver au déconfinement. Depuis plusieurs semaines, on a vu apparaître une génération spontanée et optimiste de Nostradamus, tous plus imaginatifs les uns que les autres, pour prédire ce que sera le monde après le Covid. Tous partagent le même enthousiasme et les mêmes facultés en matière de pensée magique. Ils partagent tous aussi le même penchant bien naturel qui consiste à projeter sur l'avenir leurs propres intérêts, leurs idéologies leurs lubies ou même leurs fantasmes. Tous instruisent des procès inespérés et inassouvis avant de décréter un horizon sans coupables, un monde à leur main. D'autres, chez les pessimistes, ressassent que le monde d'après serait le même que celui d'avant la crise, leur thèse étant que tout ceci n'était qu'une parenthèse, et, pour reprendre la fameuse réplique de Tancrède dans Le Guépard, qu'il a fallu que tout change, quelques semaines durant, pour que rien ne change. D'aucuns, enfin, se contentent de prévoir le monde ... d'avant avec un aplomb qui laisse pantois et qui confirme cet aphorisme de Clemenceau selon lequel « chacun sait que les critiques d'après-coup ont pour principal avantage de vous mettre en état de prévoir ce qui est arrivé ».

La réalité risque de décevoir les premiers, de surprendre les seconds et de flétrir les derniers. Avant toute chose, il importe, véritablement, de regarder avec les yeux de la raison et de la critique la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Cette crise a tout d'abord modifié notre relation collective à la vie et à la mort. En France, la visibilité de la mort s'était éloignée de nos réalités et l'idée que des vies pouvaient, en masse, disparaître au point de remplir des hangars entiers du marché de Rungis semblait appartenir à un autre siècle. Ce retour brutal et intempestif de la fragilité de la condition humaine aura des conséquences immédiates sur les familles qui ont perdu un être proche mais aussi plus lointaines sur notre manière de vivre les liens avec nos parents, nos enfants, nos amis, nos collègues. Ce traumatisme, invisible, n'en sera pas moins durable.

Surtout, cette crise a modifié notre rapport à l'autre. La « distanciation sociale » nous a éloigné les uns des autres et il ne faudrait pas que cet éloignement physique, compensé par l'utilisation de nombreux supplétifs numériques, soit doublé, à terme, d'un éloignement social, économique, culturel et politique. Il y aura urgence à nous retrouver, à reconstruire une oeuvre commune, à sortir, psychologiquement au moins, de nos appartements et de nos maisons pour renouer avec une fraternité qui regarde chacun avec la même considération et qui lui reconnaît sa valeur. Il y aura urgence à retisser des liens qui, déjà fragilisés par l'individualisme et une société d'archipels, ont été rompus brutalement.

Enfin, avant de sortir les planches à dessins pour tracer les plans sur la comète d'après, il y a nécessité de comprendre qui a voulu profiter de la crise. La peur créée par l'épidémie a généré de nombreux dividendes

au bénéfice des auteurs de haine. La nécessité sanitaire de fermer les frontières a donné des ailes au populistes qui en rêvaient depuis des années pour claquemurer leurs pays dans un illusoire pré-carré et ont vu dans cette mesure une justification de leurs théories. En France, l'extrême-droite tente de récupérer la mise poujadiste et fait feu de tout bois, expliquant, à seulement deux semaines d'intervalle et sans désespérer, qu'annuler le premier tour des municipales s'apparentait à un coup d'État et que son maintien avait été une catastrophe sanitaire.

Le complotisme a désigné à l'opinion des salauds putatifs et a réveillé les escrocs de la falsification et du mensonge antisémite. La xénophobie, partout, est exacerbée et celui qui est différent est forcément responsable : en Chine, les noirs sont devenus des indésirables tout comme les Haïtiens au Chili sont accusés de véhiculer la maladie. La stigmatisation des asiatiques n'a jamais été aussi répandue et chaque jour, dans le monde, les exemples les plus affolants montrent la vulnérabilité aux discours de haine en période de crise.

Il est impossible de savoir quel sera le monde d'après. En la matière, le doute et la modestie devraient infléchir les plus présomptueux. Une certitude, pourtant, demeure, et n'a jamais été aussi vraie : le monde nous appartient, il sera ce que nous en ferons, indépendamment des mauvais prophètes et des druides prévisionnistes qui, en rêvant leur meilleur pourraient nous conduire au pire. C'est sans doute en exerçant la plénitude de nos libertés, de notre volonté, de notre esprit critique, presque

de manière jouissive, que nous pourrons, et ce sera déjà beaucoup, laisser à nos enfants un monde

d'après à peu près digne, sans avoir ni regrets ni amertume.

**Mario Stasi, Président de la Licra et  
Stéphane Nivet, Délégué général**

## Les discours de haine (enfin) confinés ?

Analyse

14 mai 2020

L'Assemblée Nationale a adopté hier une loi essentielle pour la lutte contre les discours de haine en ligne. Issue des préconisations formulées par Laetitia Avia, Gilles Taieb et Karim Amellal, la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux va changer notre relation à Internet et notre capacité à évacuer des réseaux sociaux des propos racistes, antisémites, négationnistes ou homophobes qui, si ils étaient publiés dans un journal ou proférés dans la rue entraîneraient des sanctions beaucoup fortes, systématiques et certaines. Cette loi, c'est évidemment l'affirmation de la souveraineté de la loi française dans un domaine mondialisé qui paraissait jusque-là inaccessible. C'est surtout l'idée que nous aurons collectivement la capacité d'être plus réactifs aux incitations à la haine et à ceux qui à coups de publications illégales fracturent chaque jour le pacte social et fragilisent notre système de valeurs. Désormais, le Conseil Constitutionnel, saisi par une partie des parlementaires, devra dire si ce texte est conforme à notre Constitution.

En l'état, la loi prévoit que les hébergeurs auront des obligations connues de tous, notamment celle de disposer d'une domiciliation juridique en France et celle, évidemment très attendue, de retirer des contenus manifestement illicites sous un délai de 24 heures. Ne pas retirer un contenu de cette nature sera considéré comme un délit, passible d'une amende de 250 000 euros tandis que le CSA, autorité administrative désormais compétente en ces matières, pourra infliger des sanctions pouvant aller

jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel des hébergeurs. Cette loi aussi met en place un bouton unique de signalement permettant à chacun d'exercer son rôle de veille et d'alerte. Chacun disposera par ailleurs d'une voie de recours, judiciaire, pour obtenir qu'un contenu soit remis en ligne s'il estime avoir été abusivement signalé et retiré. Cette loi dispose aussi la mise en place d'un parquet numérique que nous attendons depuis de nombreuses années et qui sera spécialisé dans un domaine particulièrement sensible, qui exige certains réflexes et même un habitus qui permettra d'incorporer des savoirs judiciaires spécifiques. Un Observatoire des discours de haine sera créé et nous aurons un rôle à jouer dans cette nouvelle structure.

Il y a plusieurs manières de considérer ce texte. Il y a celle de ceux qui, visiblement peu tourmentés par le doute ou le principe de réalité, affirment détenir avec certitude la vérité de ce qu'il faudrait faire pour arrêter la machine et se sont abîmés en de vaines polémiques pour tenter de faire échouer le texte. Il y a celle qui consiste, en pessimiste, à ne voir que les imperfections de cette loi, à considérer qu'il aurait fallu faire autrement sans pourtant jamais dire comment, à toujours se plaindre du pire en faisant profession de prétendre le combattre. Il y a celle, drapée de dignité, qui considère que le préjudice de la « censure » va flétrir les usagers internet, oubliant au passage de considérer que le premier préjudice dans ces affaires, c'est celui de la victime de racisme, d'antisémitisme, de négationnisme, d'homophobie. Il y a celle idéologique, qui considère que ce texte serait une atteinte intolérable à la liberté d'expression, que l'Inquisition

serait de retour, alors que la loi n'est qu'une extension du domaine de la lutte au numérique et vise des délits existants et anciens, ceux, notamment, réprimés par les articles 24, 24 bis et 33 de la loi du 29 juillet 1881, institués par les lois Pleven de 1972 et Gayssot de 1990. Certains ont encore du mal à comprendre que dans notre droit, l'expression du racisme n'est pas une opinion mais un délit. Il y a celle, aveugle, qui conduit à oublier qu'avant le hébergeur, il y a le fauteur de haine, le raciste anonyme, l'antisémite barbare, l'homophobe décomplexé qui est, il faut tout de même le rappeler, la racine principale du problème que nous combattons. Il y a celle enfin qui voudrait clore le débat et considérer que tout réglé, que ce texte va mettre un éteignoir définitif sur l'expression de la haine de l'autre, que la baguette magique du législateur fera disparaître le racisme et l'antisémitisme de nos radars.

Cette loi ne mérite ni l'excès d'honneur ni surtout l'excès d'indignité dont nous avons pu voir les manifestations immodérées jusqu'au jour même du vote de ce texte. Elle pose des jalons importants sur un chemin encore long. Elle témoigne que le message que nous portions en vain depuis des années auprès des décideurs sur ce sujet d'importance pour notre démocratie a enfin été entendu. La dernière loi d'envergure sur l'économie datait de 2004, à une époque où Facebook émergeait, où Twitter n'existait pas et où Google n'avait que 300 millions de requêtes par jour contre 5,5 milliards aujourd'hui. Elle témoigne du fait que la France s'est enfin emparée, avec retard, d'un sujet dont nous avons mesuré encore plus la pertinence durant le confinement : celui de l'exposition de

nos concitoyens, et singulièrement d'une partie de notre jeunesse, à des mots et à des images dont la diffusion constitue un délit outre le fait qu'elle

est une atteinte odieuse à la devise de notre République.

Mario Stasi, Président de la Licra ●

## De quoi Schoelcher est-il le nom ?

Analyse

28 mai 2020

---

Le 22 mai dernier, des activistes ont accroché en Martinique une corde au cou de deux statues figurant Victor Schoelcher et ont emporté les deux monuments dans un chaos de destruction et d'injures. Cette date n'a pas été choisie au hasard : elle commémore celle du 22 mai 1848, c'est-à-dire le soulèvement des esclaves de Martinique qui, ayant appris l'abolition de l'esclavage proclamée par décret du gouvernement de la République du 27 avril 1848 et signé Victor Schoelcher, réclamaient son exécution immédiate, sans attendre les circulaires et décrets d'application qui interviendront plus tard, au mois d'août 1848. Ce soulèvement permettra de ne pas attendre et d'obtenir les effets immédiats de l'abolition.

L'outrage fait à la mémoire de Victor Schoelcher montre la très grande sensibilité des questions de mémoires et les réactions identitaires qui, en dépit des faits et des réalités, veulent les confisquer et réécrire l'Histoire en trempant sa plume dans l'idéologie. Finalement,

ce qui intéresse ceux qui ont vandalisé les statues de Schoelcher, c'est d'effacer sa trace, de le nier. C'est d'expliquer que l'abolition serait une histoire de couleurs de peau, que cette émancipation ne pouvait venir que des esclaves noirs et non d'un blanc catholique de la métropole. On a vu fleurir des textes sur les réseaux sociaux, pour la plupart tronqués, tentant de démontrer que Schoelcher aurait été raciste. Il est impossible de lire notre histoire à coup de caricatures et d'anachronismes. Notre rôle, à tous, est d'expliquer la complexité des parcours et des cheminements des individus dans le contexte de leur époque. Schoelcher, comme Lincoln, n'est pas né abolitionniste, il l'est devenu, il a construit son engagement pour aboutir au choix sans appel de l'émancipation et de l'égalité, en décrétant que « nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves ».

Les réactions sur les réseaux sociaux à ces actes de vandalisme sont symptomatiques du risque d'ethnicisation de la mémoire. Ces

destructions symboliques ont eu pour effet de scander des injonctions qui divisent, qui fractionnent un passé qui, au contraire, devrait être un passé de réconciliation. Ces incidents nous montrent combien l'enseignement de l'histoire, combien le rapport au réel, combien le souci de la raison et de la recherche de la réconciliation doivent être des préoccupations de chaque instant, pour rappeler des choses simples : le monde colonial disparu n'est pas héréditaire et il est dangereux de vouloir perpétuer des divisions qui ont été abolies. L'abolition de 1848 et tous les actes qui l'ont permise, enfin, n'est ni noire, ni blanche : elle est universelle, elle est de la couleur de la liberté et nous appartient à tous, aujourd'hui, en tant que citoyens français égaux en droits.

Mario Stasi, Président de la Licra ●

# CULTURE

## Littérature : « Éprouver Auschwitz » de François Rachline

Culture

2 janvier 2020

La Couleur de la victoire (Race) est un film franco-germano-canadien réalisé par Stephen Hopkins, sorti en 2016. Il revient sur le parcours de l'athlète Afro-Américain Jesse Owens qui à lui seul, a contrarié les discours raciaux d'Adolf Hitler et empêché la glorification du Troisième Reich lors des Jeux Olympiques de 1936 à Berlin.

La Licra est partenaire du ciné-déb. Dans un précédent ouvrage L.R. – Les silences d'un résistant (Albin Michel, 2015), François Rachline retraçait le parcours de son père, Lazare Rachline (alias Lucien Ratchet ou « Socrate » et cofondateur de la Licra), dans la Résistance et nous offrait une plongée sans fard dans cet épisode de notre Histoire en interrogeant les ressorts de l'âme humaine.

Dans cet essai François Rachline décrypte l'empreinte mystérieuse et indélébile que laisse une journée

passée à Auschwitz. Une journée de janvier 1999 avec son fils de 17 ans. Il ne s'agit pas d'un essai historique sur la Shoah mais du ressenti d'un homme né après 1945, ni victime, ni témoin, ni bourreau resté quelques heures seulement là où des millions de personnes ont péri.

Il lui a fallu attendre 20 ans pour mettre des mots sur un silence qui était stupeur. Et pour n'avoir qu'une seule question qui nous hante tous : comment cela fut-il rendu possible ?

À l'aide de témoignages historiques, d'extraits des procès de Nuremberg, d'essais ou encore de textes religieux, François Rachline livre une réflexion très personnelle avec des mots justes, qui résonnent en nous tous.

Éprouver Auschwitz (Hermann, 2020) Auschwitz est à part.

Temporellement et spatialement. C'est un passé métamorphosé en présent perpétuel, un lieu et un non-lieu. Une plaie qui ne cicatrise pas, béante

sous les yeux de qui veut bien les ouvrir. Il n'est pas d'autre endroit sur terre où l'être humain peut s'exposer à ce que l'humanité a engendré d'extrême à partir d'elle-même. C'est un seuil. Une frontière. Une limite. Un trou noir aussi. Effacement de l'espace, fracture du temps.

Auschwitz ne laissera plus les vivants reposer en paix.

À l'occasion de la sortie du livre, rencontrez François Rachline lors d'une séance de dédicace précédée d'un débat (animé par Antoine Spire, Vice-Président de la Licra et Rédacteur en chef du Droit de Vivre) le mercredi 22 janvier à 19h30 à la Librairie Tschann (125 boulevard du Montparnasse, Paris VIe).at : le samedi 29 février 2020 à 14h00, au centre culturel Aragon Triolet (1, place de Gaston Viens, 94310, Orly) ●

## Ciné-débat : La couleur de la victoire – 29 février 2020

Culture

13 février 2020

La Couleur de la victoire (Race) est un film franco-germano-canadien réalisé par Stephen Hopkins, sorti en 2016. Il revient sur le parcours de l'athlète Afro-Américain Jesse Owens qui à lui seul, a contrarié les discours raciaux d'Adolf Hitler et empêché la glorification du Troisième Reich lors des Jeux Olympiques de 1936 à Berlin.

La Licra est partenaire du ciné-débat : le samedi 29 février 2020 à 14h00, au centre culturel Aragon Triolet (1, place de Gaston Viens, 94310, Orly) ●

# C'est le Rekviem de votre vie – Par Vincent Simonet, Directeur artistique et initiateur du projet « Rekviem »

Culture

2 avril 2020

---

Rekviem est né d'une envie viscérale de transmettre au monde une conscience que la musique a ce pouvoir de transcendance sur des situations sans espoir.

Je découvre la résistance de Terezín au travers d'un atelier de dramaturgie et de mise en scène qui nous a plongé pendant un an dans l'histoire, la mémoire et la création sans savoir où cela nous mènerait quelques années plus tard mais déjà en conscience que ce Rekviem embryonnaire touchait à l'universel.

L'expérience a été marquante parce qu'elle est devenue pour tous, artistes et public une expérience de vie en perpétuel dialogue entre hier et aujourd'hui.

Je ne connaissais que très peu de choses de la captivité de mon grand-père résistant à Dachau et du parcours inhumain pour y arriver. Il a fallu ce Rekviem pour « faire taire les non-dits » et rendre hommage au courage de l'homme humble et muet sur l'horreur qu'il a traversée.

Rafael Schächter dirigeant une répétition du Requiem de Verdi à Terezín © Fondation Terezín

Il s'agit bien ici de rendre hommage à Rafael Schächter, à mon grand-père, à tous ces hommes et femmes qui ont

trouvé la force de résister en chantant une musique sacrée qui n'était pas la leur.

Mais comment transmettre dans un climat anxieux, à l'heure où les témoins disparaissent et où les abominables théories révisionnistes et négationnistes fleurissent de plus belle ? En créant, avec le cœur, l'instinct et le seul langage universel que nous avons à notre disposition, la musique. En parlant aux anciens, aux rares survivants que nous retrouvons et surtout aux jeunes, pour que cette mémoire devienne leur espoir.

Nous n'avons pas besoin d'interminables débats, seules l'œuvre et la musique parlent d'elles-mêmes.

Je rencontre la réalisatrice et journaliste Hind Meddeb à l'issue d'une représentation du premier Rekviem au Théâtre 13. Nous comprenons vite autour d'une interview sur France Info que nos quêtes se ressemblent et que nous sommes des passeurs. La rencontre avec son père Abdelwahab Meddeb qui continue d'éclairer sur son lit d'hôpital ne fait que renforcer cette idée.

Nous tissons des liens qui deviennent si clairs entre la Shoah, d'autres génocides, la globalisation de l'indifférence et la banalisation

contemporaine de l'abandon de l'humain.

Je lui raconte le parcours de l'œuvre, toutes ses synchronicités, la richesse des rencontres et des soutiens, l'engagement si touchant de chaque artiste, de chaque acteur du projet.

Nous assistons ensemble à un formidable déploiement du message, à une nouvelle forme de croyance universelle. Et très vite nous sentons la portée d'un tel mouvement artistique et sa justesse pour notre époque. Nous commençons à le documenter en suivant conjointement l'histoire du Requiem de Verdi joué à Terezín, l'élaboration de l'œuvre contemporaine et ses diverses actions inclusives.

Le souffle Rekviem se partage avec grande fluidité. Des portes s'ouvrent à Munich, Berlin, New York, Barcelone, en Israël, au Maroc...

Serait-ce le présage d'une prise de conscience pour que les distances s'estompent, pour que les spectateurs deviennent acteurs, pour que la musique relie nos vies et nous fasse accepter les différences ?

Oui, nous y croyons car nous avons tous choisis d'être les artisans de la vie. ●

## REPORTAGE : La diversité au théâtre

Culture

16 avril 2020

---



# DOSSIER : 1 jour, 1 texte

Culture

19 mars 2020



## DROITS DE L'HOMME

### Le transhumanisme : mythes, perspectives et réalités

Droits de l'Homme

8 janvier 2020

Le Conseil d'orientation de la Licra, présidé par Gérard Unger, a le plaisir de vous inviter à une conférence-débat autour du thème : « Le transhumanisme : mythes, perspectives et réalités ».

Avec Jean-Michel Besnier, philosophe et professeur émérite à la Sorbonne.

Auteur de nombreux livres sur la question du transhumanisme et notamment de *Les robots font-ils l'amour ?* (avec Laurent Alexandre, Dunaud, 2016) et *L'homme simplifié*

(Fayard, 2012), ses recherches actuelles concernent principalement l'impact philosophique et éthique des sciences et des techniques sur les représentations et les imaginaires individuels et collectifs •

### Face à face. 4 questions à ... Linh-Lan Dao, journaliste engagée

Droits de l'Homme

2 juillet 2020



# Visioconférence – Les Ouïgours et la politique chinoise à leur égard

Droits de l'Homme

9 novembre 2020

Le 09 novembre 2020, de 18h à 19h30. En présence de François Godement, professeur à Sciences-Po et spécialiste

de la Chine pour venir parler au sein de notre comité des Ouïgours et de la politique chinoise à leur égard.

Présentée par Gérard Unger, président du Conseil d'orientation de la Licra. ●

## ÉDUCATION

### Le complotisme, un poison contre la raison

Éducation

20 novembre 2020

Les théories du complot ne sont pas nouvelles et de toute éternité, on a voulu voir de l'ombre invisible derrière la lumière, on a voulu croire et faire croire que la seule explication du réel était une manipulation, d'un petit groupe souvent, qui se serait arrogé des droits sur l'Humanité, agitant ses marionnettes et poursuivant ses propres objectifs. C'est ainsi.

Il est vrai que les complots existent et l'histoire en est jonchée. Mais il est vrai aussi qu'ils sont bien moins nombreux que le fantasme grégaire de prétendues machinations qui ne reposent sur rien d'autre que sur l'imagination fertile

d'une pensée haineuse, avide de boucs-émissaires et de volonté de faire peur. Il est des moments où le complotisme fleurit comme une prairie au printemps et son pollen essaime, dans les esprits les plus sensibles, la paranoïa au mépris de la vérité des faits. Le succès du documentaire complotiste Hold-Up en atteste.

Dans le moment que nous vivons et cette crise sanitaire inédite, les adeptes du complotisme sont en pleine forme, dopés par des réseaux sociaux incontrôlables et propulsés par la sournoiserie de l'invérifiable. Au moment où l'économie s'arrête, où nous

sommes confinés, où la peur de l'avenir est forte, où la violence du terrorisme islamiste sévit, où nous traversons des épreuves, nous avons un devoir de vigilance pour éviter que des opinions entières ne sombrent dans l'hystérie collective qui, et c'est une règle vérifiée, se termine toujours ou presque dans l'antisémitisme.

C'est le sens notamment donné par le Campus numérique Sapio qui, nous l'espérons, sera utile au plus grand nombre.

Mario Stasi, Président de la Licra ●

## INTERNATIONAL

### Izkor (souviens-toi) : Pour la mémoire à Jérusalem

International

12 février 2020

Le président de la République s'est rendu à Jérusalem pour participer aux commémorations du 75ème anniversaire de la libération des

camps d'extermination, notamment celui d'Auschwitz. Tout comme notre président Mario Stasi, j'étais du voyage et j'ai pu apprécier combien Emmanuel

Macron était sensible aux causes que défend la Licra : la mémoire, la lutte contre l'antisémitisme et la soif de justice.

Durant son discours à Yad Vashem, devant un parterre de 47 chefs d'Etat et de gouvernement, le Président a notamment insisté sur « la nécessité de transmettre, de nommer l'innommable pour faire entendre aux vivants le message des morts (...) Tout garder, tout transcrire, les mots, les gestes, les regards, les souffles, pour tout transmettre. Il fallait répondre à l'appel de Simon Doubnov qui disait à ses compagnons du ghetto de Riga : »frères, inscrivez tout, notez tout pour le raconter aux générations à venir ». » La mémoire a été au cœur de son intervention comme au centre de son voyage, avec cette préoccupation lancinante qui est aussi la nôtre : comment assurer la transmission quand les derniers témoins vont bientôt disparaître ? Avant de participer à cette cérémonie, le Président s'était rendu à Roglit, à quelques kilomètres de Jérusalem, pour rendre hommage aux 76 000 déportés juifs de France, dont les noms sont inscrits sur un monument. En compagnie de Serge et Beate Klarsfeld, il a été le premier président français à se recueillir en ce lieu.

Un voyage symboliquement fort

Devoir de mémoire, mais aussi volonté de lutter contre l'antisémitisme : après sa rencontre avec Reuven Rivlin, président de l'Etat d'Israël, Emmanuel Macron a rappelé que vouloir la destruction de l'Etat d'Israël relevait de l'antisémitisme : on peut critiquer la politique de n'importe quel Etat, Israël compris, mais vouloir la disparition de l'Etat juif plus de 70 ans après sa création n'est en fait que de l'antisémitisme : la Licra, attachée depuis la naissance de l'Etat à l'existence d'Israël, n'a jamais dit autre chose.

Enfin le Président de la République, devant la communauté française de Jérusalem, a rappelé combien il comprenait le « besoin de procès » dans l'affaire Sarah Halimi, ce qui montre bien qu'il a parfaitement saisi ce que ressentent nombre de nos concitoyens, juifs ou pas. Sur ce point il est allé aussi loin que possible sur un dossier délicat qui n'est juridiquement pas clos.

Tous ces discours ont fait de ce déplacement un succès, et Mario comme moi avons été sensibles à ces déclarations qui rejoignent les positions de la Licra. La presse de notre pays a préféré insister sur un incident mineur à l'église Sainte-Anne (un membre trop zélé de la sécurité israélienne a bousculé un gendarme

français pour entrer dans la basilique malgré les consignes) et n'a pas suffisamment vu combien ce voyage était symbolique et important. C'est d'autant plus regrettable que la presse israélienne a mieux perçu les enjeux profonds de cette visite qui sera bientôt suivie d'une venue officielle et bilatérale du président français en Israël. Malgré cette perception un peu biaisée qu'ont pu avoir certains journalistes, ce voyage a été indéniablement une réussite.

À Roglit, devant le monument aux déportés français, le Président et la République était manifestement ému. Il a échangé avec des survivants, puis serré la main des membres de la délégation qui l'accompagnait. Quand est venu mon tour, je lui ai dit que le nom de mon père figurait sur le monument. Son regard s'est alors embué et sa poignée de main a été plus forte.

Emmanuel Macron est comme François Mitterrand, au moins sur un point : il est souvent en retard. Sa visite dans la Vieille Ville de Jérusalem ayant duré bien plus que prévu, le temps manquait pour aller rencontrer Mahmoud Abbas à Ramallah avant le dîner officiel. Qu'à cela ne tienne : la visite au Rais a été reportée à 22h30... ●

## Les carnivals de la haine

International

26 février 2020

### Belgique : Le carnaval d'Alost

C'est d'abord le carnaval d'Alost qui a ouvert le bal de la haine en banalisant la Shoah et en essentialisant les juifs cette année. Déjà rayé du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en décembre 2019, le carnaval d'Alost s'est, une fois encore, une fois de trop, vautré dans l'ignominie.

Symboles nazis, juifs comparés à des insectes, grimés de longs nez crochus, et associés à des lingots d'or... c'est toute la panoplie de la caricature antisémite qui a défilé et gesticulé fièrement aux yeux de tous.

La Commission européenne a réagi et condamné le carnaval. Dans le même temps, la première ministre

belge Sophie Wilmès a déclaré qu'Alost « porte préjudice à nos valeurs ainsi qu'à la réputation du pays ».

Comme si l'abomination et l'insulte à nos valeurs européennes humanistes ne suffisaient pas, toujours fidèle à elle même, confondant liberté d'expression et expression de la haine, l'extrême droite en charge de la ville, par la voix de son maire, Christoph D'Haese, a répondu « Laissez Alost être Alost », tandis qu'un des participants au défilé, médecin à Alost, a déclaré quant à lui que « Les juifs manquent d'humour ».

### Espagne : Le carnaval de Campo de Criptana

Après la Belgique, c'est l'Espagne qui a abrité l'horreur d'un défilé profondément antisémite, empruntant les pires symboles de la Shoah.

Chars évoquant une chambre à gaz sur lequel se trouvait une femme accompagnée de deux dobermans, soldats en uniformes nazis, déportés juifs en tenue rayée dansant sur fond de musique festive.

Organisé par une association culturelle espagnole, l'objectif était selon elle de « rendre hommage » aux millions de victimes juives de l'Holocauste quand, dans les faits, cela relève, à tout le moins, de l'affront à la

mémoire des survivants, et de l'insulte à celle des victimes de ce crime contre l'humanité.

### **Croatie : Le carnaval d'Imotski**

Enfin, la petite ville d'Imotski a accueilli un carnaval où l'homophobie fut érigée en spectacle convivial, devant de nombreux enfants.

La haine a pris cette fois la forme d'une mise à mort symbolique d'un couple de parents homosexuels, en

présence de leur enfant, et symbolisés par des poupées incendiées en place publique.

Cet événement ignoble intervient seulement deux semaines après que la Cour constitutionnelle croate a déclaré que les couples de même sexe avaient le droit d'accueillir des enfants.

Partout en Europe, la haine s'est installée, d'abord sournoisement, derrière le masque de l'anonymat, sur internet et par le biais des réseaux

sociaux, avec des mots couteaux qui blessent leurs victimes ; derrière le masque de graffitis, de profanations de cimetières ou de lieux de mémoire, d'agressions lâches à caractères racistes, antisémites, ou homophobes.

Aujourd'hui, elle éructe et défile à visage découvert dans nos rues, en toute impunité.

Face à cela, face aux fauteurs de haine et aux extrémistes de tous bords, ne restons pas figés, agissons ●

## **En Italie, le poison du repli**

International

30 avril 2020

Dernier exemple en date, celui de l'éditorialiste Vittorio Feltri, fondateur du journal libéral milanais *Libero* connu pour sa tonalité populiste. Invité à réagir à l'annonce du gouverneur de la Campanie, Vincenzo De Luca, qui avait émis l'hypothèse de fermer les frontières régionales, si les régions du Nord devaient redémarrer leurs activités avant le calendrier officiel prévu par les mesures d'urgence, Feltri s'est empressé de répondre :

« J'ai de la sympathie pour De Luca, mais je voudrais lui demander s'il les ferme à l'entrée ou même à la sortie? Parce qu'il me semble que chaque année 14 000 Campaniens vont à Milan pour se faire soigner (...) Je pense qu'aucun d'entre nous ne veut déménager en Campanie. (...) Pourquoi devrions-nous déménager en Campanie? Pour quoi faire? Les préposés aux stationnements illégaux? (...) le fait que la Lombardie soit devenue moins attractive à cause du coronavirus a excité le cœur de nombreuses personnes nourries d'envie et de colère envers nous parce qu'elle subit une sorte de complexe d'infériorité. Je ne crois pas aux complexes de l'infériorité, je crois que les habitants du Sud sont dans bien des cas inférieurs».

Ces déclarations interviennent dans un contexte où le Nord de l'Italie a été particulièrement frappé par la crise sanitaire et où la Lombardie, la Vénétie et l'Émilie-Romagne ont été (et sont encore) l'épicentre de l'épidémie dans la péninsule italienne alors

que le Sud du pays a été davantage épargné par la maladie. Les propos de Feltri ont provoqué un tollé parmi la classe politique italienne. L'Ordre des Journalistes a engagé une procédure disciplinaire et a annoncé qu'il « mandaterait un avocat » pour évaluer les dommages possibles à « l'image de toute la catégorie des journalistes italiens ». Le président du Conseil de l'Ordre des Journalistes a par ailleurs indiqué mettre en place des outils contre les discours de haine et qu'il « surveillera les émissions dans lesquelles, avec une plus grande fréquence ces derniers jours, des expressions pleines d'outrage ont été largement proférées et caractérisées par un langage discriminatoire ». L'écrivain Maurizio De Giovanni et le journaliste et sénateur Sandro Ruotolo ont décidé d'engager des poursuites civiles et pénales pour incitation à la haine sur la base des dispositions antiracistes de la loi Mancino. Par ailleurs, la municipalité de Naples a demandé au procureur général d'intervenir afin que les actions en justice puissent être engagées contre Feltri.

Pour sa défense, Feltri rejette les accusations de racisme : « Toutes ces controverses n'ont pas de sens, je ne voulais offenser personne, je viens de dire une vérité incontestable, à savoir que le Sud est économiquement inférieur au Nord. Point final. Si nous ne le reconnaissons pas, nous sommes des imbéciles. Hier à Giordano, j'ai

simplement vu la réalité, avec une blague que quelqu'un a mal comprise, mais je ne comprends pas pourquoi ils veulent me faire passer pour ce que je ne suis pas... Arrêtons de victimiser. Il n'y a rien d'anthropologique. Je ne suis pas raciste, je ne suis pas anti-sudiste, bien au contraire. J'adore le dialecte napolitain, les chansons napolitaines, j'aime Naples, sa culture ».

Si ces dénégations, d'ailleurs fort maladroites, ont du mal à convaincre, c'est que Feltri est engagé politiquement avec des forces politiques ouvertement xénophobes et qu'il a été candidat malheureux à la Présidence de la République italienne, avec le soutien du mouvement d'extrême-droite « Frères d'Italie » de Giorgia Meloni et la Ligue du Nord de Matteo Salvini.

Ces déclarations montrent que les tensions liées à l'épidémie exacerbent les sentiments xénophobes, y compris à l'intérieur d'une nation et qu'ils nourrissent le repli identitaire dont les forces politiques populistes, très ancrées dans le Nord de l'Italie, comptent bien tirer profit pour affaiblir la coalition gouvernementale et revenir dans le jeu politique. Dans le Sud de l'Italie, on ne trouve plus le journal *Libero* de Vittorio Feltri, les kiosquiers ayant décidé d'entamer une grève de distribution citoyenne et un boycott ●

# Who killed George Floyd ?

International

2 juin 2020

Qui a tué George Floyd ? La question consonne étrangement avec une rengaine de Bob Dylan, de 1963 : who killed Davey More ? Who, why, what was the reason for ? Qui a tué le boxeur Davey More ? Et qui a tué l'ancien boxeur George Floyd ? Oui, qui l'a tué, pourquoi, quelle en fut la raison ? La chanson propose la réponse, la litanie des dénégations « not me...not me... », ce n'est pas moi disent l'arbitre, le manager, la foule... ce n'est pas moi dira sans aucun doute le policier...

Certes nous savons bien tous pourtant que c'est lui, le meurtre fut filmé en direct, que c'est bien Derek Chauvin qui a tué George Floyd, en maintenant 8 minutes durant son genou sur le cou de ce dernier, en dépit de ses supplications. Mais Derek Chauvin ! Peut-on voir dans cet homme qu'on imagine médiocre la cause d'un événement si considérable et qui bouleverse l'opinion mondiale au point de faire presque oublier la crise sanitaire ? Ne faut-il pas incriminer aussi, au-delà de lui, les policiers qui étaient là et qui ne sont pas intervenus ? Et toute la hiérarchie de la police, qui laissa en fonction un homme qui s'était déjà signalé par un comportement gravement inapproprié ? Ou encore, plus encore, Donald Trump dont chaque déclaration ressemble tellement à une provocation à la haine que Tweeter refuse désormais de passer certains de ses messages ? Ou encore cette Amérique, dans son ensemble, si arrogante dans son rôle autoproclamé de gendarme du monde, et où les Noirs sont les victimes de prédilection de la violence sociale, et comme on dit aujourd'hui d'un « racisme

systémique », le racisme donc de tous et de personne ?

Ces réponses sont à présent bien connues, répétées sur toutes les antennes de la planète, répercutées et amplifiées par les réseaux sociaux. Ne renvoient-elles pas pourtant au « not me », à la dénégation de la géniale chanson de Bob Dylan ? Ce n'est pas nous, c'est eux, c'est l'Amérique, c'est le « ugly American », l'horrible Américain. « Horrible », le terme est sans doute peu contestable pour toutes les raisons qu'on énumère : mais n'en est-il pas une de plus, celle-là même que l'on tait, et qui est que la culpabilité des autres autorise chacun à se défaire de la sienne, sa part propre dans un racisme qui peut-être ne devient « systémique » que parce que nous permettons qu'il en soit ainsi.

Who killed George Floyd ? Not me ! Pas moi !

Mais vraiment ? ●

Qui a tué George Floyd ? La question consonne étrangement avec une rengaine de Bob Dylan, de 1963 : who killed Davey More ? Who, why, what was the reason for ? Qui a tué le boxeur Davey More ? Et qui a tué l'ancien boxeur George Floyd ? Oui, qui l'a tué, pourquoi, quelle en fut la raison ? La chanson propose la réponse, la litanie des dénégations « not me...not me... », ce n'est pas moi disent l'arbitre, le manager, la foule... ce n'est pas moi dira sans aucun doute le policier...

Certes nous savons bien tous pourtant que c'est lui, le meurtre fut filmé en direct, que c'est bien Derek Chauvin qui a tué George Floyd, en maintenant 8 minutes durant son genou sur le cou de ce dernier, en dépit de ses supplications. Mais Derek Chauvin ! Peut-on voir dans cet homme qu'on imagine médiocre la cause d'un événement si considérable

et qui bouleverse l'opinion mondiale au point de faire presque oublier la crise sanitaire ? Ne faut-il pas incriminer aussi, au-delà de lui, les policiers qui étaient là et qui ne sont pas intervenus ? Et toute la hiérarchie de la police, qui laissa en fonction un homme qui s'était déjà signalé par un comportement gravement inapproprié ? Ou encore, plus encore, Donald Trump dont chaque déclaration ressemble tellement à une provocation à la haine que Tweeter refuse désormais de passer certains de ses messages ? Ou encore cette Amérique, dans son ensemble, si arrogante dans son rôle autoproclamé de gendarme du monde, et où les Noirs sont les victimes de prédilection de la violence sociale, et comme on dit aujourd'hui d'un « racisme systémique », le racisme donc de tous et de personne ?

Ces réponses sont à présent bien connues, répétées sur toutes les antennes de la planète, répercutées et amplifiées par les réseaux sociaux. Ne renvoient-elles pas pourtant au « not me », à la dénégation de la géniale chanson de Bob Dylan ? Ce n'est pas nous, c'est eux, c'est l'Amérique, c'est le « ugly American », l'horrible Américain. « Horrible », le terme est sans doute peu contestable pour toutes les raisons qu'on énumère : mais n'en est-il pas une de plus, celle-là même que l'on tait, et qui est que la culpabilité des autres autorise chacun à se défaire de la sienne, sa part propre dans un racisme qui peut-être ne devient « systémique » que parce que nous permettons qu'il en soit ainsi.

Who killed George Floyd ? Not me ! Pas moi !

Mais vraiment ? ●

# Appel : 8 minutes 46 secondes en hommage à George Floyd

International

5 juin 2020

George Floyd est mort d'un crime raciste sous les yeux du monde entier. Ce crime porte atteinte à la dignité humaine et ne doit pas rester sans réponse.

En 1966, invité par la LICRA et un collectif d'associations à Lyon, Martin Luther King déclarait : « Le monde est maintenant si petit, disait alors Luther King, qu'aucune nation ne peut plus se contenter d'observer le malheur

des autres sans rien faire. En bref, une injustice, où qu'elle se produise, est une menace pour la justice partout ailleurs. »

Ce message n'a jamais été aussi actuel.

Rien ne serait pire que l'indifférence et l'injustice. Nos devoirs envers l'Humanité nous obligent plus que jamais à lui rendre hommage et demander justice.

Mardi 9 juin à 18h, jour des obsèques de George Floyd, la LICRA appelle chacun, là où il se trouve, à cesser toute activité durant 8 minutes et 46 secondes, correspondant à la durée de son calvaire, afin de se recueillir et de témoigner sa solidarité avec toutes les victimes du racisme.

Mario Stasi, Président de la Licra ●

## TRIBUNE. « Avec les Arméniens du Haut-Karabakh »

International

14 octobre 2020

Serge et Beate Klarsfeld, Pascal Bruckner, Elie Barnavi, Yvan Attal... De nombreuses personnalités en appellent à des mesures immédiates pour « arrêter l'offensive en cours et entraver l'action d'Erdogan dans ses velléités hégémoniques régionales ».

Le cauchemar recommence. Les Arméniens du Haut-Karabakh n'auraient pas le droit de vivre en paix sur leur terre ancestrale. Ils n'auraient pas le droit de voir grandir leurs enfants, comme leurs parents avant eux, dans ce « Jardin noir » où les pierres attestent de leur présence depuis l'Antiquité.

Au cours du génocide perpétré par les Turcs en 1915, un million et demi d'Arméniens furent déportés, torturés, massacrés. Dans l'indifférence générale. « Après tout, qui se souvient encore du massacre des Arméniens », disait Hitler au moment d'envahir la Pologne. Aujourd'hui au Haut-Karabakh, cent cinq ans après le génocide de 1915, on refuse de nouveau aux Arméniens le droit de vivre sur leurs terres.

En 1991, les Arméniens du Haut-Karabakh demandèrent leur autonomie et leur rattachement à la République

arménienne indépendante. Les Arméniens n'étaient pas dans une logique de séparatisme armé : ils voulaient entamer une discussion politique, dans le cadre des réformes liées à la perestroïka. La réponse ne fut pas politique : les dirigeants azérbaidjanais entrèrent dans une spirale de violence, pour « en finir » avec le problème arménien. Les Arméniens ont donc pris les armes afin de défendre leur famille, leur jardin, leurs villages.

Ce conflit, alternativement ouvert et larvé, dure depuis trente ans. Mais la situation est aujourd'hui bien pire qu'il y a trente ans. L'agression militaire de l'Azerbaïdjan le 27 septembre, soutenue par la Turquie d'Erdogan, et à laquelle participent des mercenaires islamistes syriens rompus aux pires exactions contre les Kurdes, crée les conditions d'un massacre généralisé. Stepanakert, la capitale du Haut-Karabakh, est bombardée. Les populations arméniennes subissent les bombardements azéris dans les zones civiles. Si demain cette région retombait aux mains des troupes azéroturques flanquées des colonnes de

mercenaires, les conséquences pour les Arméniens seraient tragiques.

La mémoire des génocides n'a aucun sens si elle ne nous impose pas de dénoncer les dangers génocidaires lorsqu'ils se présentent à nos yeux. Tous les peuples, tous les citoyens partageant cette mémoire sont donc naturellement solidaires des Arméniens quand ceux-ci sont une fois de plus agressés.

Nous soutenons les Arméniens du Haut-Karabakh. C'est pourquoi nous souhaitons que des mesures soient prises immédiatement. D'abord, sous forme d'une intervention politique qui mobilise l'Europe et l'ensemble des pays démocratiques, pour arrêter l'offensive en cours et entraver l'action d'Erdogan dans ses velléités hégémoniques régionales. Ensuite, sous forme d'une aide matérielle à la population civile arménienne. Pour notre part, nous lançons une collecte pour fournir des médicaments et du matériel médical.

Signataires :

Yvan Attal, comédien, réalisateur ; Elie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël ; Pascal Bruckner, écrivain ;

Denis Charbit, maître de conférence à l'Open University of Israel ; Frédéric Encel, universitaire ; Ariel Goldmann, avocat, président de la Fondation du judaïsme français ; François Heilbronn, professeur associé à Sciences-Po et président des amis français de l'université de Tel-Aviv ; Serge Klarsfeld, président des Fils et Filles des Déportés juifs de

France ; Béate Klarsfeld, Fils et Filles des Déportés juifs de France ; Arno Klarsfeld, Fils et Filles des Déportés juifs de France ; Marc Knobel, historien ; Noemie Madar, présidente de l'UEJF ; Caroline Madsac, vice-présidente du Collectif Urgence Darfour ; Jacky Mamou, ancien président de Médecins du Monde ; Éric Marty, écrivain et universitaire ; Richard Odier, directeur

du Fonds social juif unifié ; Roger-Pol Droit, philosophe ; Richard Prasquier, président d'honneur du Crif ; Dany Shek, ancien ambassadeur d'Israël ; Bernard Schalscha, secrétaire général de France Syrie Démocratie ; Dominique Sopo, président de Sos-Racisme ; Mario-Pierre Stasi, président de la Licra ; Yves Ternon, historien ; Meir Waintrater, économiste ●

## Licra USA : Freedom of Religion vs. Freedom from Religion – Behind the fight for Laïcité

International

10 décembre 2020

### Rediffusion du webinaire organisé par la Licra USA (en anglais)

Organized by LICRA (The International League against Racism and Anti-Semitism) & Alliance Program at Columbia with :

Souleymane Bachir Diagne, Professor of French and Philosophy, Columbia University

Bernard Haykel, Professor of Near Eastern Studies; Director, Institute for Transregional Study of the Contemporary Middle East, Princeton University • Nadia Marzouki, Research Fellow at Sciences Po.

Yascha Mounk, Associate Professor of the Practice of International Affairs at Johns Hopkins University, Author of « The People vs Democracy »

Adam Gopnik, Staff Writer, New Yorker Magazine, Author (moderator)

The French law of 1905 on laïcité guarantees religious freedom by protecting the public sphere from any religious markers, thus offering a shield against any faith-based pressure or fanaticism. Yet the notion of laïcité is often misunderstood in the US, and President Macron's currently discussed plan to defend its principles has ended up reinforcing the perception in the US that laïcité is being used solely as a weapon against French Muslims. Many have also implied that laïcité has been

a trigger for Islamist terrorist attacks in France in recent years. Is it true, or are foreign financing and influence at the root of radicalization among a fraction of French Muslims? More generally, what influence do Islamist extremist networks in France and throughout Europe have on renewed terrorist attacks and the revival of more conservative versions of Islam? Those are some of the issues that will be discussed by an extraordinary panel of experts, with different views and perspectives, in an attempt to reconcile the French/US understanding of laïcité, its foundation and goals.

[Regarder la vidéo](#) ●

## JUSTICE

### Racisme dans la police : la LICRA saisit la justice

Justice

30 avril 2020

On peut entendre très distinctement les policiers d'Asnières qui, ayant récupéré dans la Seine l'individu qu'ils recherchaient après une suspicion de cambriolage, lui

déclarent : « Il sait pas nager, un bicot ça nage pas ». Un rire éclate tandis puis qu'un autre réplique : « Ça coule, tu aurais dû lui accrocher un boulet au pied. ». Le Parisien indique par ailleurs

que « l'homme interpellé, dont on n'aperçoit que la silhouette, disparaît ensuite derrière un fourgon de police, encadré par plusieurs policiers. On peut supposer, au bruit des portières, qu'il

monte à l'intérieur. Puis on entend des cris apeurés, des bruits sourds, ainsi que les rires des policiers. Selon nos informations, l'homme interpellé est un sans-papiers qui serait de nationalité égyptienne. Auditionné après qu'un médecin a jugé compatible son état de santé avec une garde à vue, il a été libéré dans la journée avec une obligation de quitter le territoire français (OQTF) ».

La LICRA a immédiatement réagi sur les réseaux sociaux pour demander que toute la lumière soit faite sur ces faits graves. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et

non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. » (Article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789). Les faits qui sont relatés à l'Île-Saint-Denis sont graves et, indépendamment du délit reproché au mis en cause, rien, absolument rien ne justifie qu'un policier de la République l'invective par des propos outranciers et ouvertement racistes.

La situation exige une enquête, des poursuites, immédiates. Une police qui se respecte est une police qui respecte, en toutes occasions, en toutes circonstances. Il n'existe aucune excuse à ce type de comportement qui outrage les valeurs de la République

comme la déontologie des forces de l'ordre. Le racisme est incompatible avec l'exercice d'une mission de service public, qui plus est dans le cas de fonctionnaires de police dont l'exemplarité doit être absolue. Le préfet Lallement a suspendu les policiers dans l'attente des conclusions de l'Inspection générale de la Police Nationale. Le Parquet a ouvert une enquête préliminaire. La LICRA a saisi la justice et réitère auprès du Ministre de l'Intérieur sa volonté de voir la formation déontologique des forces de l'ordre pleinement intégrer les exigences fondamentales en matière de lutte contre le racisme ●

## 1 jour, 1 combat. 16 mai 2020 : Fin de cavale pour Félicien Kabuga, génocidaire présumé des Tutsi

Justice

16 mai 2020

C'est une arrestation singulière qui s'est déroulée en ce 16 mai 2020 à Asnières-sur-Seine dans le département des Hauts-de-Seine près de Paris. Félicien Kabuga, âgé de 84 ans, a été arrêté dans le cadre d'une opération police « sophistiquée » sur la base d'une fiche rouge émise par Interpol et dans le cadre d'un mandat d'arrêt international décerné contre lui pour une liste de crimes imprescriptibles. Depuis 1997, Félicien Kabuga fait en effet l'objet d'une incrimination par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), incrimination reprise par « le Mécanisme », structure de l'ONU qui a repris la suite du TPIR et qui doit juger ceux qui sont mis en cause dans le cadre du génocide de près d'un million de Tutsi commis au Rwanda en 1994.

Les chefs d'accusations sont lourds, très lourds : génocide, complicité de génocide, incitation directe et publique à commettre un génocide, tentative de génocide, entretien en vue de commettre un génocide, persécution constitutive de crime contre l'humanité,

extermination constitutive de crime contre l'humanité.

Né en 1935 à Muniga, commune de Mukarange, préfecture de Byumba au Rwanda, Félicien Kabuga est un homme d'affaires riche et influent, membre du Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), parti unique rwandais jusqu'en 1991 et symbole du pouvoir Hutu. Président du comité provisoire du Fonds de défense nationale créé le 25 avril 1994 à l'Hôtel Méridien de Giyensi, son rôle a été crucial dans l'armement des milices Hutu, les Interahamwe. Il est accusé d'avoir fait venir de Chine plusieurs dizaines de tonnes machettes destinées au génocide. Il est accusé d'avoir aidé au financement, au transport et à la logistique de ces armes.

Proche des cercles du pouvoir et allié à la famille du président Habyarimana, il préside le comité d'initiative de la Radio télévision libre des Mille Collines, de sinistre mémoire et dont les émissions ont appelé au meurtre des Tutsi, ont livré des listes de noms de personnes à abattre, ont donné les lieux où les

Tutsi se regroupaient pour échapper au crime. Kabuga transmet d'ailleurs un communiqué dès le 7 avril 1994 pour désigner les responsables de la mort du président du Rwanda.

Enfin, il est accusé, entre février et mars 1994, lors d'un rassemblement politique organisé à l'école primaire de Musave, près de Kigali, d'avoir appelé à la vindicte contre les Tutsi, tout comme il l'avait fait en novembre 1993 et février 1994 aux côtés du ministre rwandais de l'Information. En mai 1994, il est accusé d'avoir participé, en plein génocide, alors que le Rwanda était ensanglanté de toutes parts, à un meeting au stade de Ruhengeri au cours duquel il aurait appelé à tuer « l'ennemi, où qu'il se trouve ».

L'arrestation de Félicien Kabuga, réputé être le « financier du génocide » est une victoire de la justice internationale qui, une fois de plus fait prévaloir un principe essentiel : les crimes contre l'humanité et les faits de génocides sont imprescriptibles. Où qu'ils se cachent, ceux qui doivent rendre des comptes sont à la portée de la justice.

Félicien Kabuga a désormais le droit de se défendre librement et répondre

de ses manquements au plus sacré des devoirs, le devoir d'humanité ●

# Lettre au ministre de l'antiracisme et des droits de l'Homme

Justice

9 juillet 2020 Monsieur le garde des sceaux,

Le Président de la République, sur proposition du Premier Ministre, vous a nommé Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Il est toujours satisfaisant, pour l'avocat que je suis, de voir la Place Vendôme s'ouvrir à un confrère qui, ainsi, aura la lourde responsabilité de mettre ses pas dans ceux du barreau qui l'ont précédé à l'instar de Danton, d'Edgar Faure et Robert Badinter. Lors du discours prononcé à l'occasion de la passation de pouvoir, vous avez conclu votre propos par une formule, il faut le dire, assez inhabituelle en pareilles circonstances et qui a attiré l'attention du Président de la LICRA que je suis : « Mon ministère sera celui de l'antiracisme et des droits de l'Homme ». En entendant ces mots, j'ai eu envie de vous répondre : « chiche ! ».

Notre époque est traversée par des tensions inédites qui déchirent les liens humains et abîment la fraternité autant que la République. Une sorte de fièvre identitaire semble s'être emparée de l'opinion et nous assistons au grand retour des appartenances au détriment de notre socle commun. L'assignation déterministe à un groupe écrase les individus, divise la Nation et génère de la méfiance, du ressentiment, de la haine, et pour finir du racisme et de l'antisémitisme. Dans ce contexte, votre profession de foi antiraciste est condamnée à la réussite car, en cas d'échec, nous serons voués à vivre dans une société de l'ensauvagement et de la diffamation permanente de l'idée républicaine et laïque.

## Refaire de l'universalisme une idée neuve en France

L'urgence est assurément de refaire de l'universalisme républicain une idée neuve en France et assumer, dans ce domaine, une certaine forme d'exception française. Le différentialisme, le communautarisme, le séparatisme, la culture de l'assignation sont des poisons pour la devise républicaine. Ils fermentent une société de divisions où le particularisme devient une distinction en rien fondée sur l'utilité commune et en tout dédiée à la fracturation d'une communauté de destin. Il nous faut réhabiliter cette oeuvre séculaire qui a permis les Lumières et rappeler, répéter, marteler sans cesse qu'il n'est pas nécessaire d'être noir pour défendre les noirs, juif pour défendre les juifs, musulman pour défendre les musulmans.

## Lutter contre la haine en ligne

L'urgence, c'est aussi de faire vivre la promesse républicaine partout où nous le pouvons, et en premier lieu sur Internet. A l'occasion de la proposition de loi visant à lutter contre les discours de haine sur internet, le Conseil constitutionnel a rappelé que nous étions là sur des matières sensibles, et qu'il ne fallait changer les lois, comme nous le rappelait Montesquieu, qu'avec une main tremblante. Pourtant, une fois ce texte lourdement censuré, rien ne serait pire que le statu quo, l'attentisme et la politique du chien crevé au fil de l'eau. Nous avons besoin sans délai que l'ouvrage soit remis sur le métier pour qu'internet cesse d'être un territoire perdu de la république qui

échapperait à la souveraineté de nos lois et singulièrement des lois Pleven et Perben, vos prédécesseurs.

## Le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des délits de seconde zone

L'urgence, c'est toujours celle de l'application de nos lois. Qui peut s'estimer satisfait du fait que racistes et antisémites défilent devant nos tribunaux correctionnels sans que, pour les plus récidivistes d'entre eux, les idéologues qui drainent des millions de fans, le maximum de la peine ne soit jamais prononcé et que son exécution soit constamment entravée par des stratégies de contournement de la loi. A la LICRA, nous avons fait ce constat il y a maintenant de nombreuses années : la loi sur la liberté de la presse n'est plus le bon véhicule pour faire reculer le racisme et l'antisémitisme. Il n'y a rien de pire que le spectacle d'une grande loi devenue impuissante et inappliquée. Les mois qui viennent seront, pour les militants que je représente, un test de lucidité sur la réalité de la haine et nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion sur la nécessité d'inscrire nos lois antiracistes dans le Code Pénal.

## Former, éduquer, convaincre

L'urgence, c'est enfin l'acculturation de votre ministère, des juges, des procureurs, des avocats à ces délits qui ne sont pas des délits de seconde zone mais qui sont de fait traités comme tels. Il y a une bataille de formation et d'éducation à mener pour que cessent ces incompréhensions

permanentes entre les victimes, les prévenus et leurs juges sur la reconnaissance des évidences : les circonstances aggravantes de racisme et d'antisémitisme. Nous avons besoin, dans les parquets, de référents conscients et actifs. Nous avons besoin que les victimes de racisme et d'antisémitisme ne soient pas considérées, comme c'est trop souvent le cas, comme des importuns qui viennent déranger un système traitant d'affaires qui seraient bien plus graves. Etre victime de racisme

ou d'antisémitisme est d'une violence inouïe : on s'attaque à vous non pas pour ce que vous avez fait ou pour ce que vous avez dit. On vous déteste, on vous discrimine, on vous injurie, on vous frappe, parfois on vous tue pour ce que vous êtes, pour le simple fait d'être né, pour un épiderme de la mauvaise couleur, pour un patronyme qui fait peur, pour l'appartenance à une communauté, à une ethnie, à une religion.

Vous le voyez, être ministre de l'antiracisme et des droits de l'Homme n'est pas une sinécure. Les tensions sont fortes et les obstacles nombreux. Vous avez choisi de commencer votre ascension ministérielle par la face Nord, avec un objectif ambitieux. Je forme le voeu, au nom de la LICRA, que la cordée tiendra et que les sommets ne demeurent pas inaccessibles au vent exaltant de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

**Mario Stasi, Président de la Licra ●**

## Alain Soral condamné après avoir imputé aux juifs l'incendie de Notre-Dame de Paris

Justice

21 septembre 2020

L'essayiste antisémite multirécidiviste est de nouveau condamné pour ses propos tenus sur internet. La Licra était partie civile et représentée par Maîtres Dorothee Bisaccia-Bernstein et Ilana Soskin.

Alain Bonnet dit Soral a été condamné ce vendredi 18 septembre à trois amendes, avec possibilité de prison en cas de non-paiement, notamment pour avoir accusé les juifs d'être responsables de l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Le tribunal correctionnel de Paris lui a infligé 90 jours-amendes de 60 euros (5 400 euros) pour provocation à la haine à raison de la religion, à la

suite de propos tenus après l'incendie de la cathédrale, les 17 et 18 avril 2019, sur internet.

### •••Trois condamnations

Le tribunal a également condamné Alain Soral sur deux autres dossiers. La juridiction l'a reconnu coupable d'injure à raison de la religion, de contestation de crime contre l'humanité et de diffamation (en récidive légale) pour une vidéo du 16 avril 2019 baptisée « Soral en prison », le condamnant là aussi à 90 jours-amendes à 60 euros (5 400 euros).

Il a enfin été condamné à 80 jours-amendes à 50 euros (4 000 euros) pour provocation à la haine à raison de la religion. En cause ? Ses propos datant du 9 août 2018 dans un magazine et en ligne.

Le tribunal a par ailleurs condamné Alain Soral à verser un euro de dommages et intérêts et 1 500 euros d'amende au titre des frais de justice aux différentes associations parties civiles, la Ligue contre le Racisme et l'Antisémitisme (Licra), J'accuse, l'Union des Etudiants juifs de France (UEJF), SOS Racisme notamment. ●

## La Licra au procès de l'attentat de l'Hyper Cacher

Justice

24 septembre 2020

Mes amis,

Ce mardi 22 septembre 2020, j'ai eu l'immense honneur – et surtout l'immense responsabilité – de vous représenter à la barre de la cour d'Assises spécialement composée et chargée de juger des responsabilités

dans les attentats de 2015. Après « Charlie », l'ordre du jour est désormais consacré à l'attentat terroriste islamiste perpétré à l'Hyper Cacher le 9 janvier 2015.

Mon propos a été de rappeler que la LICRA est aux côtés des victimes de ce crime antisémite. L'assassin Amedy Coulibaly avait dit au moment de passer à l'acte « ce que je déteste le plus en vous c'est que vous êtes : juifs et Français ». L'universalisme veut

que tous les Français soient juifs quand il y a un attentat antisémite. Quand un juif est atteint, c'est la République, la France entière qui est abîmée. Ce procès doit être un moment d'éveil, de réveil. Je voudrais que nous puissions dire haut et fort : aujourd'hui, nous sommes juifs et Français.

J'ai voulu rappeler également que, de l'expérience que nous avons acquise à la LICRA depuis 1927, notamment aux procès Barbie, Touvier, Papon, Merah, aux procès des génocidaires des Tutsi, c'est que le crime de haine ne connaît pas de petites mains. La main de

l'antisémite qui tue est soutenue par une multitude de mains complices, une mécanique où chacun a sa part de responsabilité dans l'acte final qui est commis ou dans le fait de ne pas l'avoir empêché. Si l'un des chaînons manque alors le but poursuivi est anéanti.

En votre nom, j'ai tenu à dire qu'une vérité judiciaire, aussi importante soit elle, n'est pas une fin en soi, et que nos marches blanches de douleurs et de colère pourraient ne mener nulle part s'il n'y a pas une volonté politique claire et assumée de combattre partout l'antisémitisme.

J'ai voulu appeler à la responsabilisation de la société devant la prolifération de l'antisémitisme sur les réseaux sociaux ou dans la musique. Car ce que l'Histoire nous a appris, c'est que l'ensauvagement des mots prépare et féconde toujours, sans exception, l'ensauvagement des actes.

Je veux remercier enfin très amicalement nos avocates, Me Galina Elbaz et Me Yaël Scemama, qui nous représentent chaque jour à ce procès historique, avec constance, engagement et détermination.

Fidèlement,

Mario Stasi, Président de la Licra ●

## Le négationniste Hervé Ryssen incarcéré après plusieurs condamnations pour des propos antisémites

Justice

24 septembre 2020

En application de plusieurs peines prononcées lors de procès auxquels la Licra était partie civile, l'antisémite Hervé Ryssen a été mis en détention.

Cet habitué de la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, spécialisée dans les délits de presse, avait de nouveau été condamné en janvier pour négationnisme, injures et diffamation à caractère antisémite et provocation à la haine contre les juifs.

Le militant d'extrême droite Hervé Lalin, dit Ryssen, a été incarcéré vendredi 18 septembre en exécution de trois condamnations à des peines de prison ferme pour des propos antisémites ou négationnistes, a fait savoir dimanche le parquet de Paris.

Hervé Lalin avait été convoqué jeudi par la police judiciaire puis présenté à un magistrat qui a ordonné l'exécution de ces peines prononcées entre 2017 et 2020, pour un total restant de 17 mois d'emprisonnement, a précisé le parquet.

### ●●● Multirécidiviste de la haine

« Les condamnations précédentes n'ont manifestement pas été de nature à dissuader » le prévenu de commettre de nouvelles infractions, avait alors constaté le tribunal en janvier 2020.

### ●●● 3 condamnations

Condamnation du 13 octobre 2017 par la Cour d'appel de Paris pour provocation à la haine raciale sur Twitter et Facebook : 6 mois d'emprisonnement ferme

Les avocats en charge du dossier représentant la Licra étaient Ilana SOSKIN et Laurent GOLDMAN en cassation.

Condamnation du 8 juin 2018 par la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris pour diffamation publique à caractère racial : 1 an d'emprisonnement ferme

Il était poursuivi pour avoir publié une vidéo le 10 juillet 2017 intitulée « Les juifs, l'inceste et l'hystérie ». Dans cette vidéo, il alléguait que les juifs étaient

un peuple d'incestueux. L'avocat représentant la Licra était Michaël BENDAVID.

Condamnation du 22 janvier 2020 par la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris pour injure publique à caractère racial, diffamation publique à caractère racial, provocation publique à la haine raciale, et pour contestation de crime contre l'humanité : 8 mois d'emprisonnement ferme

Il était poursuivi pour plusieurs passages de son livre « L'antisémitisme sans complexe ni tabou ». Les avocats représentant la Licra étaient Céline BECKERMAN et Mathieu RIBEROLLES ●

# Croix gammées rue de Rivoli : Aucune circonstance aggravante retenue !

Justice

15 octobre 2020

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans le fonctionnement de la justice.

Grand moment de solitude pour notre avocate Dorothee Bisaccia-Bernstein au procès de l'auteur présumé des graffitis de croix-gammées sur les colonnes de la rue de Rivoli taggées le 11 octobre 2020.

Hormis celle d'avoir abîmé un monument historique, et considérant que les croix gammées n'étaient pas nazies, le parquet n'a retenu aucune circonstance aggravante, alors même que le Ministre de l'intérieur Gérald

Darmanin lui-même dénonçait des tags nazis.

La Licra a demandé le renvoi de cette affaire, et le moment venu, demandera au tribunal de requalifier les faits. Le prévenu, qui a été placé en détention parce qu'il avait refusé les tests ADN, sera donc jugé mi-novembre.

## Mise à jour

L'affaire a été renvoyée et requalifiée de la circonstance aggravante d'injure publique envers un groupe

de personnes, à raison de son origine, ou de son appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. L'intéressé est ainsi convoqué le 18 novembre prochain pour être jugé du chef d'injure publique à caractère antisémite, délit prévu et réprimé par les articles 23 alinéa 1, 29 alinéa 2, 33 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881 ●

# Sortir les délits racistes et antisémites de la loi de 1881 : une urgence républicaine

Justice

20 octobre 2020

La procureure générale près la Cour de Paris, Mme Catherine Champrenault, a proposé au Garde des Sceaux de sortir les délits de presse liés à l'incitation à la haine de la loi de 1881 pour les inscrire dans le code pénal.

C'est, pour la LICRA, une grande victoire que de voir aboutir enfin cette proposition initiée par mon prédécesseur Alain Jakubowicz et portée avec constance par mon équipe avec le soutien de 70 parlementaires.

Nous appelons le gouvernement, et singulièrement M. Le Garde des Sceaux à saisir cette opportunité historique qui

permettra d'inscrire dans le régime de droit commun les incitations à la haine « raciale » et conduira à l'application rapide et ferme de notre arsenal judiciaire contre l'expression de la haine raciste et antisémite, notamment sur les réseaux sociaux.

Notre pays a fait l'expérience de cette réforme s'agissant de l'apologie du terrorisme depuis la réforme portée par Manuel Valls et Bernard Cazeneuve : grâce à ces dispositions adoptées en 2015, la justice peut ainsi convoquer et le cas échéant entendre sous le régime de la garde à vue sans délai ceux qui

font l'apologie du terrorisme. Il doit en être de même pour les délits racistes et antisémites.

Nous demandons à M. le Garde des Sceaux de recevoir la LICRA pour engager cette réforme dans les meilleures conditions possibles et faire la preuve, auprès de nos compatriotes, de la force de notre droit sur ceux qui veulent anéantir notre régime de libertés.

Mario Stasi, Président de la Licra ●

# Une avocate victime d'insultes racistes par un consœur en pleine audience

Justice

5 novembre 2020

Une avocate du barreau de Nouméa, française d'origine africaine, va porter plainte contre un consoeur après avoir été la cible de propos racistes lors d'une audience publique, a appris mardi l'AFP.

### « Inacceptable »

Dans un communiqué, l'Union des jeunes avocats de Nouvelle-Calédonie (UJANC) a exprimé « sa consternation quant à de tels errements totalement inacceptables (...), qui déshonorent notre profession ».

Les faits se sont produits vendredi dernier au tribunal du travail lors d'une prise à partie verbale entre les deux avocates, présentes pour des dossiers différents.

« Je vais te faire remonter dans ton bananier », aurait alors lancé l'avocate à sa consoeur aux origines africaines.

### Indignation générale

Selon des témoins contactés par l'AFP, l'incident, qui s'est produit à l'issue des référés, a provoqué l'indignation des personnes présentes à l'audience et notamment des autres avocats.

« Je suis choquée et obligée de demander à ce que ces faits, compte tenu de leur gravité, soient sanctionnés aussi bien déontologiquement que pénalement », a déclaré la victime, qui va déposer plainte pour injure raciale.

### La Licra apporte son soutien

La Licra soutient cette avocate victime de racisme en plein tribunal. Des sanctions disciplinaires et pénales s'imposent face cette haine décomplexée. ●

## Agressions anti-asiatiques : Jusqu'à 7 ans de prison en appel

Justice

12 novembre 2020

La cour d'appel de Paris a prononcé jeudi 12 novembre des peines de deux à sept ans de prison contre trois jeunes hommes jugés pour des agressions visant des personnes d'origine asiatique, aggravant les condamnations de première instance. La Licra était partie civile au procès. Les avocats en charge du dossier sont Maîtres Ilana SOSKIN et Mathieu RIBEROLLES.

Ces peines ont également été assorties, pour deux d'entre eux, d'une interdiction de se rendre, pendant trois ans, à Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne),

ainsi que dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. C'est principalement dans ces lieux de vie de la communauté asiatique que les faits se sont produits, entre février et avril 2019. L'enquête avait permis d'identifier une trentaine de victimes de vols au mode opératoire identique, accompagnés de violences.

### Le détail des peines

M. X a été condamné à 7 ans de prison avec maintien en détention et une peine complémentaire d'interdiction de paraître à Ivry sur seine, Vitry sur

seine et dans le 13<sup>e</sup> arrondissement pendant 3 ans.

M. Y a été condamné à 6 ans de prison avec peine complémentaire d'interdiction de paraître à Ivry sur seine, Vitry sur seine et dans le 13<sup>e</sup> arrondissement pendant 3 ans.

M. Z a été condamné à 4 ans de prison dont 2 ans de sursis probatoire avec obligations de travailler, de suivre des soins et d'indemniser les victimes pendant 3 ans. ●

## Attentats de 2015 : la justice est passée

Justice

22 décembre 2020

À l'issue d'un procès de plusieurs mois, la cour d'Assises spécialement composée pour juger des faits commis dans le cadre des attentats de janvier 2015 a rendu son verdict : les complices des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly ont reçu le

châtiment de la justice de notre pays, « au nom du peuple français ». Ces condamnations, que nous attendions, sont justes au-delà même du niveau d'emprisonnement qui a été prononcé pour chaque mis en cause. Elles sont justes parce qu'elles sont intervenues

à l'issue d'une procédure très longue, à l'issue de débats approfondis, dans le respect strict des droits de la Défense. La manifestation de la vérité n'est pas encore totale et des zones d'ombres persistent. Des prévenus sont en fuite et toute la lumière n'a pas encore été

faire sur ces crimes qui ont plongé notre pays dans l'horreur terroriste. Mais s'il doit demeurer quelque chose de ce procès, c'est ce qui nous différencie de ses assassins. Ils ont assassiné par vengeance idéologique au nom de l'islamisme : notre réponse, la seule qui compte, c'est la justice civilisée, c'est le débat d'où jaillit la vérité, c'est le principe sacré du contradictoire, c'est la parole donnée en dernier aux accusés. Face à la barbarie, notre seule réponse, c'est la civilisation.

Au moment où cette étape judiciaire indispensable a été franchie, j'ai une pensée pour toutes les victimes de Charlie, de Montrouge et de l'Hypercashier. Elles ne cesseront d'habiter nos consciences dans le combat incessant contre l'islamisme. J'ai une pensée forte aussi, au nom de la LICRA, pour toutes les victimes vivantes, pour les conjoints laissés seuls, pour les enfants orphelins.

Au prononcé du verdict, j'ai pensé à Charlie, à ces journalistes assassinés. La liberté absolue de conscience est sans aucun doute le plus grand acquis des Lumières. C'est elle qui a permis l'émancipation des peuples vis-à-vis des tutelles religieuses qui s'étaient imposées dans l'organisation politique de nos Etats. C'est elle qui a permis de sortir de l'enfermement dans lequel les dogmes ont voulu soumettre des sociétés entières et encadrer les modes de vie. C'est elle enfin qui a permis de remettre à sa place l'adhésion à un dogme religieux, c'est-à-dire, dans l'intimité du coeur des femmes et des hommes. Le 7 janvier 2015, à Charlie Hebdo, des journalistes, des dessinateurs de presse, et ceux qui les protégeaient, sont morts sur le front de notre liberté, abattus pour s'être moqués d'une religion. Leur mémoire nous oblige, à jamais. Evidemment, la liberté, parfois blesse. Elle peut heurter les croyants. La chose est sans doute désagréable pour ceux qui voient leur foi caricaturée. C'est vrai. Mais certainement pas autant qu'une balle de Kalachnikov tirée à bout portant dans le crâne d'un journaliste dont la seule arme était la pensée, la satire, un papier et un crayon.

Au prononcé du verdict, j'ai pensé aux victimes de l'Hypercashier aux cotés desquelles nous étions, représentés durant tout ce procès par Me Galina

Elbaz et Me Yael Scemama. Leurs plaidoiries honorent notre combat tout comme le témoignage de notre amie, Jacqueline Costa-Lascoux, membre de notre Bureau exécutif et chargée de la prévention de la radicalisation.

Lors de l'adoption de la loi Pléven à la veille de l'été 1972, un débat a eu lieu sur la place des associations sur le banc des parties civiles pour les délits et crimes racistes ou antisémites. D'aucuns s'interrogeaient sur l'opportunité d'ouvrir les prétoires à des regroupements d'hommes et de femmes a priori pas directement victimes des faits poursuivis. Si certains avaient encore des doutes sur la légitimité d'une telle réforme, ce procès les aura balayés d'un revers de main. Notre présence sur les bancs des victimes a une signification profonde : elle témoigne que ces affaires de racisme et d'antisémitisme ne se résorbent pas dans la souffrance des victimes directes car elles nous concernent tous. Elle signifie aussi que nous avons le devoir de rappeler aux juges ce que signifie, dans le cas d'espèce, la circonstance aggravante d'antisémitisme, à savoir la volonté de tuer l'autre parce qu'il est né. Sur le cadavre de Victor Basch, ancien président de la Ligue des Droits de l'Homme, et de son épouse Hélène, les hommes de la milice de Touvier avaient laissé un écriteau : « Le juif paie toujours ». Il fallait dire à la Cour que c'est cette même haine antisémite qui a tenu le bras de Coulibaly, et de ses complices, en entrant dans l'Hypercashier, cette haine tenace profondément ancrée dans les ténèbres de l'Humanité.

Je forme le vœu que ce procès aura permis, un peu, de prendre conscience de ce qu'était la radicalisation. Nos devoirs envers l'Humanité nous imposent donc d'agir, partout où nous le pouvons, pour faire reculer des phénomènes dont les engrenages sont complexes. Les mécanismes de radicalisation empruntent pourtant les sentiers battus d'un chemin initiatique de destruction de soi, puis de destruction des autres. Ils empruntent aussi les chemins sinueux de nos faiblesses, de nos aveuglements et de nos hésitations. En sorte que prévenir la radicalisation est une tâche qui dépend avant tout de nous-mêmes. Il serait vain

de vouloir combattre les processus de radicalisation si nos mécanismes de défense sont affaiblis par de mauvais réflexes et le poison de la culpabilité, nous empêchant de voir des évidences et le réel. Une fois cette disposition d'esprit établie, alors seulement, nous serons à même de mener la bataille politique, culturelle et républicaine contre les ferments de haine qui ont dévasté les consciences d'une partie de notre jeunesse, l'ont détournée de l'horizon de la Nation et l'ont livrée au rejet de l'autre, et singulièrement à l'antisémitisme.

La prévention de la radicalisation, c'est surtout un combat pour la devise de la République – liberté, égalité, fraternité – là où le fondamentalisme religieux enferme, sépare et divise. Ce combat, c'est un combat pour la raison, pour la dignité des femmes, pour l'émancipation des consciences. C'est renouer avec les Lumières, telles que Kant les avaient si bien définies à savoir « la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable. ». C'est rendre concret, un peu plus, le travail d'éducation, de formation, de mémoire, de solidarité qui constitue le coeur battant des actions conduites, chaque jour, par la LICRA.

**Mario Stasi, Président de la Licra ●**

# MÉMOIRE & HISTOIRE

## Hommage aux victimes de l'attentat terroriste de l'Hyper Cacher du 9 janvier 2015

Mémoire & Histoire

9 janvier 2020

Nous nous souvenons de Yohan Cohen, Philippe Braham, François-Michel Saada et Yoav Hattab.

Tous les quatre assassinés parce que Juifs. Ne les oublions pas •

## Auschwitz-Birkenau Les commémorations à l'heure de la transmission

Mémoire & Histoire

30 janvier 2020

Le 27 janvier 1945, l'armée rouge entrainait dans le plus grand camp concentrationnaire du XXème siècle. Auschwitz-Birkenau.

Un million cent mille hommes, femmes et enfants ont péri, victimes de la folie nazie et de sa solution finale. 90 % d'entre eux étaient juifs ; 75 ans après la libération de ce camp d'extermination, ces commémorations de 2020 ne ressemblent plus à celles des années précédentes. La cause : une réalité. Des 2500 survivants d'Auschwitz Birkenau, moins de 200 sont encore en vie. Les témoignages disparaissent au fil du temps, avec la peur de l'oubli.

« Zakhor : Souviens-toi ! »

Marek Halter

C'est une des craintes de Marek Halter, survivant du ghetto de Varsovie. La première fois que l'écrivain est venu à Auschwitz, c'était en 1946, « la terre polonaise sentait encore la mort ». Une visite avec Primo Levi et Elie Wiesel. Tous deux rescapés d'Auschwitz, aujourd'hui disparus. Simone Veil – elle aussi déportée à Auschwitz-Birkenau, n'est plus.

Les témoins s'envolent avec leurs récits.

La Bible hébraïque dit qu'il faut 75 ans à l'histoire pour devenir mémoire.

Par 173 fois, on y trouve l'injonction « Zakhor-souviens toi ! rappelle Marek Halter. « C'est important de se souvenir, sinon on répète constamment les mêmes crimes. Mais si seuls les Juifs se souviennent à quoi ça sert ? Il faut que les non Juifs se souviennent aussi. Ils sont 7 milliards, alors qu'il y a 14 millions de Juifs. Si on n'arrive pas à associer les Musulmans, les Catholiques, les Protestants, les Hindous, les Bouddhistes à cette leçon de l'histoire, on oubliera que des gens cultivés ont massacré 6 millions de Juifs et pendant cette seconde guerre mondiale, 75 millions d'individus. C'est seulement avec l'aide des autres qu'on préserve la mémoire, car ici ce ne sont pas seulement des corps qui sont ensevelis, c'est une civilisation, des gens qui parlaient la même langue que moi, le yiddish. La mémoire, c'est une référence constante, quotidienne, c'est plus fort que l'histoire, qui se trouve dans les livres qu'on lit ou que l'on ne lit pas. Or la haine est là. La haine de l'autre différent, Musulman, Juif, Noir, homosexuel, femme, homme etc... Si on a cette référence commune, on combattrait cette haine. Sinon il y aura d'autres camps encore, plus grands, plus perfectionnés, avec encore des millions de morts et ce n'est pas ça notre rêve collectif. »

Partager cette leçon d'histoire

Ils étaient une cinquantaine d'imams et représentants religieux musulmans à faire le déplacement. Arrivés la veille d'Ouzbékistan, du Kazakhstan ou encore d'autres ex républiques soviétiques d'Asie centrale, la visite d'Auschwitz est une première pour eux. Grandis dans des pays où l'antisémitisme est profondément ancré et le négationnisme une contre vérité partagée, ils découvrent avec effroi la réalité du camp d'extermination. « Ce qui m'a le plus impressionné c'est que les Juifs qui arrivaient ici, ne savaient pas qu'ils allaient mourir. Quand vous êtes dans ce camp de la mort, vous ressentez un vrai choc. À commencer par la visite des salles relatant leurs quotidiens glaçants » confesse Marat Kavayev, président de l'association internationale des entreprises musulmanes, qui allie business et valeurs de l'islam. Un voyage, prise de conscience. Pour Marat Kavayev, seuls remèdes pour lutter contre la résurgence de l'antisémitisme éduquer et enseigner les vraies valeurs de l'islam, où la haine des Juifs n'y a pas sa place.

La musique au service de la mémoire  
Nathalie Romanenko

Faire résonner la musique des compositeurs morts à Auschwitz Birkenau, fut l'un des événements majeurs de cette 75ème commémoration. À l'initiative, une association « Extraordinaria Classica » et de sa présidente, la pianiste d'origine ukrainienne Nathalia Romanenko.

Pour redonner vie aux œuvres sacrifiées des compositeurs comme Victor Ullmann. Ce musicien viennois, ami de Mahler et de Schönberg a été gazé à Birkenau, quatre jours après avoir terminé la création de son concerto pour piano et orchestre. Un concerto dont les partitions ont été miraculeusement retrouvées dans le camp de Theresien-

tadt, l'antichambre d'Auschwitz-Birkenau.

Retrouver ce wagon de Drancy, ici à Auschwitz émeut l'imam de Drancy, Hassen Chalghoumi, qui vient pour la première fois dans ce camp de la mort.

« Tous les jours à Drancy, avenue Jean Jaurès, je vois un wagon similaire... maintenant je vois où ces wagons arrivaient... « L'horreur absolue, immonde, « Comment l'homme peut-il perdre son âme, son cœur ? « Être ici est essentiel pour moi, l'humanité a une tâche noire, chaque homme est concerné. A Auschwitz, j'ai le sentiment de marcher dans les traces de toutes ces victimes.

J'appelle à venir ici. Sentir, voir comment on a implacablement exterminé six millions de Juifs. Pour résister, car le risque est toujours présent. Le racisme monte aussi chez les Musulmans. La Shoah n'a rien à voir avec la politique israélienne et le conflit israélo-palestinien, il ne faut pas mélanger. Parlons de ce génocide dans notre presse arabe, prenons conscience de ce qui s'est passé, c'est comme ça que nous lutterons contre tous les racismes, y compris celui contre les musulmans ».

Texte et photos de Sophie Rosenzweig  
Envoyée spéciale à Auschwitz pour Arte, militante de la Licra Bas-Rhin. ●

## DOSSIER : Le goût de l'archive – Les grands combats de la Licra

Mémoire & Histoire

19 mars 2020



## En mémoire des suppliciés de Toulouse et de Montauban

Mémoire & Histoire

19 mars 2020

Le 15 mars 2012, à 14h10, deux autres militaires, Abel Chennouf, âgé de 26 ans et Mohamed Legouad, âgé de 24 ans, étaient tués par Mohammed Merah et un troisième, Loïc Liber, âgé de 28 ans, était grièvement blessé à la tête.

Le 19 mars 2012 vers 8h, Mohammed Merah, une caméra sanglée sur la poitrine, arrive devant l'école juive Ozar Hatorah de Toulouse et ouvre le feu sur Jonathan Sandler, âgé de 30 ans ainsi que ses deux jeunes fils, Gabriel,

3 ans, et Aryeh, 6 ans avant de prendre pour cible Myriam Monsonégo, 8 ans. Il tentait également de tuer Yacov David Soussan, employé de l'école Ozar Hatorah et un collégien, Bryan Bijoui.

Identifié quelques jours plus tard par la police, Mohammed Merah était neutralisé et tué lors de l'assaut de son appartement.

Aujourd'hui, nous sommes fidèles à la mémoire de ces victimes de la haine et de l'antisémitisme. Nous ne les oublions pas.

Une cérémonie d'hommage aux victimes de Mohamed Merah, organisée à Toulouse (Haute-Garonne), le 19 mars 2014. (LANCELOT FREDERIC / SIPA)

Le 2 novembre 2017, la justice est passée une première fois dans l'affaire Merah. A l'issue d'un procès de près de cinq semaines, éprouvant pour les familles des victimes, la cour d'Assises spéciale de Paris a condamné Abdle-kader Merah, son frère, et Fetah Malki à 20 ans et 14 ans de réclusion criminelle, ces condamnations étant assor-

ties d'une peine de sûreté des deux tiers. Abdelkader Merah a été jugé coupable d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise

terroriste et de complicité d'assassinat. Fattah Malki a quant à lui été reconnu coupable d'association de malfaiteurs et vol en lien avec une entreprise ter-

roriste. La LICRA était partie civile à ce procès. ●

## Pierre Truche, un magistrat debout

Mémoire & Histoire

25 mars 2020

Son réquisitoire au procès Barbie est resté gravé dans les mémoires, face à une défense qui jouait les « accusés absents » (André Frossard).

Qui a croisé une fois le regard de Pierre Truche ne l'oublie jamais. Assurément, il était fait d'un bois rare dans lequel on a sculpté les grands magistrats. Le 29 juin 1987, lorsqu'il succède aux parties civiles et qu'il s'apprête à précéder la défense, Pierre Truche, prêt à requérir contre Klaus Barbie, va devenir un autre homme et sa dimension va changer. Sur ses épaules entourées de l'hermine du Parquet général autant que de sa crinière blanche contrastant avec le pourpre cardinalice de sa robe, il porte le Ministère public et l'accusation contre le Boucher de Lyon. Il va être le premier, en France, à requérir à l'égard d'un criminel contre l'Humanité. Pierre Truche n'était pas un homme d'effets. C'était, plutôt, l'homme des faits. Rien que les faits, avec une rigueur morale, un souci soupçonneux de la vérité qui faisait honneur à sa charge. Par le menu, il déploie ses réquisitions avec minutie, comme une paperolle de Proust. Il tempère les ardeurs de certains qui voulaient, parfois de bonne foi, tordre la vérité. Il parle avec simplicité et humilité, dans une langue qui abolit le jargon et est compréhensible de tous :

« Je vous livrerai les éléments du dossier. Après moi, il y aura la défense et vous l'écouteriez attenti-

vement. Sans elle, il n'y aurait pas de justice et la contester serait revenir au temps où Goering refusait la défense à ceux qu'il considérait comme les ennemis du peuple allemand et parlait de chinoiseries d'avocats ».

Il concède : Barbie n'était pas présent lors de la rafle de la rue Sainte Catherine et lors de la rafle d'Izieu, rien n'atteste de sa participation in situ. Pourtant, il assène. L'absence n'est pas l'innocence. Les ordres, écrits, sont là. Les comptes rendus sont têtus. Les témoins sont venus, eux, dire leur part de vérité, à la barre. Il a entendu la colère sourde de Sabine Zlatin, il a vu le regard ferme de Raymond Aubrac, il a ressenti les tremblements déchirants d'Ita-Rosa Ha-launbrenner, il a entendu, de la bouche de Serge Klarsfeld, la vie des enfants d'Izieu, il a ressenti le souffle d'André Frossard exhumant de ses souvenirs la torpeur indicible de la baraque aux juifs de la prison Montluc. Il a vu le négationniste Faurisson venir écumer son antisémitisme sur les marches du Palais, sans vergogne, un non-lieu en sautoir.

Tout dans l'activisme antisémite de Barbie aboutit à sa culpabilité. La conclusion de Pierre Truche, sous forme d'alexandrin, rompt avec le classicisme de l'exercice : « Je vous demande qu'à vie Barbie soit reclus ».

Il n'était pas rare de croiser, 20 ans après, Pierre Truche, à la Maison d'Izieu, avec des élèves, pour parler de ces 44 victimes qui avaient leur âge, de ces accompagnateurs valeureux qui, comme

Léa Feldblum, les ont accompagnés, au péril de leur vie, aux portes de la mort. Tout Pierre Truche ne se résorbe pas dans ce procès et pourtant, tout de lui était là. Son exercice favori, devant les jeunes venus à Izieu, était simple et puissant. Leur réciter l'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ».

Dix ans avant Barbie, Pierre Truche livrait aux jeunes magistrats dont il avait la charge une leçon qui résume l'éthique du personnage, de son sens du devoir, de son désir, ardent, d'être utile au bien public : « Vous allez exercer un métier dangereux, dangereux pour les autres, n'oubliez jamais ça ! ». Président de la CNCDH, puis de la Commission Nationale de la Déontologie de la Sécurité, il a veillé à ne pas mettre d'idéologie ni trop de certitudes dans ses missions. Ses successeurs devraient observer son parcours avec attention et avec humilité.

Pierre Truche habitait dans le quartier de l'université, à Lyon. Souvent, on pouvait voir sa petite silhouette trapue affalée sur une banquette du café des Facultés tôt le matin. Sa présence forte, pétrie d'humanité, reconfortait, à chaque fois, à l'idée que cet homme de bien ait été un jour, le Premier magistrat de France. ●

# Génocide des Tutsi : la double peine

Mémoire & Histoire

9 avril 2020

Nous avons commémoré le 7 avril 1994, jour qui marque le commencement du martyr des Tutsis au Rwanda. Entre cette date et le mois de juillet 1994, près d'un million de Tutsi ont été exterminés. C'est un génocide, une entreprise planifiée par le Hutu Power à des fins d'extermination d'un peuple. C'est un génocide, un rouleau compresseur idéologique qui a convoqué tout l'arsenal d'un imaginaire de la haine – celui des « cafards », des « rats » et de la purification – exhumé d'un temps que l'on avait cru enseveli sous les cendres d'une autre catastrophe. C'est un génocide au cours duquel 10 000 âmes étaient chaque jour, en moyenne, passées par les armes. C'est un génocide qui a vu l'extermination de bébés, d'enfants, de vieillards, poursuivis jusque dans les églises, dans les fossés, dans les bois pour la seule raison d'être venus au monde. C'est un génocide, qui a ses salauds, ses coupables, ses complices, ses lâches et ses idiots utiles.

L'historien Yves Ternon aime à rappeler la chose suivante : « tant qu'il y a des négationnistes, le génocide n'est pas terminé ». C'est la tâche immense qui, aujourd'hui, nous attend pour éviter aux victimes de connaître la double peine de la négation. Nous y parviendrons au prix d'un travail sisyphéen de justice et de mémoire.

Le négationnisme peut prendre plusieurs formes : celui, grossier, de la négation brutale, à l'instar d'Adrien-Charles Onana, auteur d'une thèse controversée qui déclare sur LCI en

octobre 2019 : « entre 1990 et 1994, il n'y a pas eu de génocide contre les Tutsis ». La loi Gayssot ayant été élargie en 2015 à la négation des génocides ayant fait l'objet d'une condamnation par une juridiction française ou internationale, il aura à s'expliquer devant la justice. Mais le négationnisme prend aussi des chemins moins directs, plus détournés, pour arriver à bon port : celui de la théorie du « double génocide » en est une illustration. Elle consiste à expliquer que les morts Tutsi ont répondu aux morts Hutu et que, au final, les Tutsis seraient responsables de leur propre malheur. Un classique de l'inversion accusatoire. Le corollaire de cette théorie est que l'on peut lire, comme dans *Le Point* cette semaine encore, qu'il s'agirait du « génocide des Hutu et des Tutsi », formule scélérate qui n'a rien à envier, comme l'a rappelé l'historienne Hélène Dumas, à celle qui consisterait à parler du génocide « des nazis et des juifs ». La formule malheureuse a été retirée, sans excuses ni couronnes.

Le négationnisme s'exprime aussi dans la volonté permanente de dédouaner les complices du génocide, de créer une distanciation entre les actes, froids et bureaucratiques, et les faits, qui eux, selon la formule célèbre, sont « têtus ». La peur des poursuites concernant des crimes imprescriptibles réveille chez certains de vieux fantômes, les conduit à désinformer de colloques en symposiums sur mesure, à vouloir déstabiliser la mission d'historiens nommée par le Président de la République, à générer

un maximum de brouillard confusionniste pour échapper à la fouille et à l'ouverture des archives.

Enfin, le négationnisme du génocide des Tutsi est l'expression d'un racisme profondément ancré dans les consciences. Charles Pasqua, décomplexé comme à son habitude, en plein génocide, livrait déjà sans fards à la télévision française une explication trempée dans Gobineau : « il ne faut pas croire que le caractère horrible de ce qui s'est passé là-bas a la même valeur pour eux que pour nous ». Il y a cette idée, atroce, que le génocide n'en serait pas un parce qu'il s'est déroulé en Afrique, que « l'Homme africain qui n'est pas entré dans l'Histoire » est en proie à des massacres interethniques, à des guerres civiles où on aurait la machette facile, qu'il s'agirait de haines ancestrales, de guerres tribales, de chicanes entre peuplades non civilisées. Ce négationnisme raciste, c'est la négation même de l'universalisme, de l'unité du genre humain, de l'égalité des droits proclamée dans la Déclaration de 1948.

Le combat pour la justice et pour la mémoire commence ici et maintenant. Ce qui s'est passé au Rwanda en 1994 nous concerne tous parce que c'est notre Humanité qui est concernée. Renoncer à cet idéal, ce serait donner l'immunité aux responsables et aux complices du génocide, ce serait fouler aux pieds la mémoire des victimes. Ce serait surtout délivrer un permis de tuer à ceux qui, déjà, préparent une nouvelle saison en enfer. ●

## 18 mai 1879 : Victor Hugo se plante sur la colonisation

Mémoire & Histoire

18 mai 2020

Le « discours sur l'Afrique » que prononce Victor Hugo le 18 mai 1879, au cours d'un banquet où l'on commémore

l'abolition de l'esclavage en présence de Victor Schoelcher, ne révèle sans doute pas la face la plus éclairée de l'écrivain

et montre que même les esprits les plus avancés peuvent être prisonniers de leur époque, de leur contexte, au

moment où ils s'expriment. Ce discours montre un homme acquis à la pensée raciale qui domine alors et qui, à aucun moment, ne se montre capable d'en critiquer la portée et les conséquences politiques. Le paradoxe est là, encombrant : l'auteur des *Misérables* (1862), qui rend la misère indigne, l'injustice insupportable, passionne pour le peuple en lutte et harangue toutes les émancipations de son temps ignore superbement l'existence et le rôle historique de la « race noire » – les mots sont évidemment chargés de leur époque – dans celle de l'humanité.

Hugo ressasse un message unique : l'Afrique est à prendre. À qui ? « À personne », affirme celui pour qui l'Europe doit remplir une mission d'édification et de civilisation. Cette terre, « ce bloc de sable et de cendre, ce monceau inerte et passif » n'a d'avenir que dans la colonisation. « Peuplée, c'est la barbarie ; déserte, c'est la sauvagerie », affirme le poète qui, en écho à Noé, se fait alors prophète : « Allez, faites ! faites des routes, faites des ports, faites des villes ; croissez, cultivez, colonisez, multipliez ; et que, sur cette terre, de plus en plus dégagée des prêtres et des princes, l'Esprit divin s'affirme par la paix et l'Esprit humain par la liberté ! ». Il n'a de cesse d'indiquer aux nations européennes la seule direction qu'elles doivent emprunter : le Sud. La barbarie qu'il évoque n'est pas celle des Hommes, à l'état naturel, mais celle des sociétés dans lesquelles ils évoluent : le continent doit être arraché à ses rois qui ne savent que guerroyer. L'écrivain en parle comme d'une « convulsion belliqueuse » que doit balayer « le vaste souffle du dix-neuvième siècle », celui des libertés et de l'émancipation des peuples. La vision européocentriste et manichéenne repose donc sur le sentiment d'une civilisation triomphante par sa modernité, son industrialisation et sur l'assurance conquérante qui la conforte dans le droit qu'elle s'attribue à déborder ses frontières.

D'asservissement des Hommes, il n'en est ici nullement question – et c'est bien ce qui rend complexe cette idéologie coloniale qui se drape dans le progrès du genre humain, un

progrès qui doit profiter à tous. La colonisation n'offre-t-elle d'ailleurs pas, pour Hugo, la perspective heureuse de « change[r] les prolétaires en propriétaires » ? La colonisation baigne ici dans un halo romantique, utopique, qui promet à l'Europe, et à la France en particulier, des territoires où ces peuples seront à même de donner toute la mesure de leur avance civilisationnelle : « Prenez [l'Afrique], non pour le canon, mais pour la charrue ; non pour le sabre, mais pour le commerce ; non pour la bataille, mais pour l'industrie ; non pour la conquête, mais pour la fraternité. » C'est d'un espace de « concorde » dont le continent accouchera.

Cette conquête serait donc, selon lui, le prolongement logique de l'émancipation des esclaves décrétée trente ans plus tôt par la Seconde République, grâce à l'action déterminante de Victor Schoelcher, présent ce 18 mai. « Au dix-neuvième siècle, le blanc a fait du noir un homme ; au vingtième siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde », proclame Hugo. La formule ne chasse pas l'Africain de l'Histoire mais elle le soumet, nécessairement, aux peuples qui ont montré leur capacité à émanciper les esclaves.

« L'Afrique n'a pas d'histoire », affirme Hugo, mais il lui en promet une, sans spécifier la place qu'il réserve, au moins dans l'immédiat, aux indigènes. Ni disparition, ni soumission, mais le devoir d'accepter le destin que l'on a choisi pour eux, dans une vision universaliste qui place l'Européen à la pointe de l'évolution et somme le reste de l'humanité de se rallier à son panache. Hugo ne défend pas le racisme, aucunement. Il ne cède pas à la mode très répandue chez ses contemporains à l'époque de vouloir réduire des peuples entiers à la servitude et à la négation du statut d'êtres humains à part entière. Son regard jamais ne justifie la traite, l'esclavage ou l'asservissement. Il est de bonne foi mais, en l'espèce, de bien mauvais conseil. Il se risque en effet à emprunter une rhétorique sûre d'elle-même, satisfaite de ce que l'Europe serait le centre du monde et la mère de tous les progrès et de toutes les émancipations, sans jamais entrevoir l'idée que la domination coloniale sous-tend une violence intrinsèque, que l'ordre colonial est une plaie béante sur les principes de liberté, d'égalité et de

fraternité d'une République qu'il a tant défendue. Les fondements du colonialisme hugolien sont erronés, à mille lieues de la réalité de l'Afrique et de la politique réelle de la France dans les pays dont elle a entrepris la conquête.

Il y a plusieurs manières de traiter ce texte de Victor Hugo. D'aucuns y trouveront l'argument selon lequel une colonisation sans racisme était possible. L'Histoire leur a donné tort. D'autres qu'il y a matière à disqualifier l'universalisme au motif qu'il servit de justification à la soumission des peuples d'Afrique : là encore, l'erreur serait lourde. Les faits montrent que c'est en excipant exactement des mêmes principes, ceux de Hugo, qu'il était possible de défendre la thèse opposée, à l'instar de Clemenceau affrontant Ferry, six ans seulement après ce discours. La réalité est sans doute qu'il faut se garder des idéologies et des anachronismes, que Hugo était un homme inscrit dans les réalités de son temps, et que, pour reprendre les mots de Gilles Manceron, « devant le fait colonial, son universalisme est pris en défaut ». Homme éclairé pour défendre bien des causes, Hugo, sur la question coloniale s'est planté, naïf et victime, sans nul doute, de certitudes qui, contrairement à d'autres, ne le mèneront pas aussi loin dans la justification du racisme et de la colonisation que certains de ses contemporains qui, aujourd'hui encore, inspirent de nombreux épigones.

**Emmanuel Debono  
et Stéphane Nivet •**

# Hommage aux Justes de France et recueillement en mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites

Mémoire & Histoire

16 juillet 2020

Nous étions aujourd'hui à @memorializieu pour la Journée nationale commémorative des persécutions ra-

cistes et antisémites commises sous le régime de Vichy et d'hommage aux « Justes » de France qui, au péril de

leur vie, ont rempli leurs devoirs envers l'Humanité. ●

## 4 questions à Simon Epstein, historien

Mémoire & Histoire

17 juillet 2020

Votre livre *Un paradoxe français*, paru il y a 12 ans, a connu un certain succès et suscité de nombreux débats en France. Pourriez-vous nous rappeler la nature de ce « paradoxe » ?

De nombreuses personnalités françaises ayant exprimé leur compassion et leur amitié pour les Juifs dans les années 1930 verseront dans l'antisémitisme et la Collaboration. Réciproquement, de multiples trajectoires qui, dans l'avant-guerre, furent empreintes d'hostilité antijuive aboutiront, sous l'Occupation, à la Résistance. Ma recherche visait à décrire et à classer ces itinéraires contrastés, puis à tenter d'expliquer le chassé-croisé qui s'est ainsi révélé puis, enfin, à analyser les mécanismes de mémoire et d'occultation – surtout d'occultation – dont il a fait l'objet.

Ces « antiracistes », qui sont-ils exactement et comment ont-ils fini dans les rangs de la Collaboration ?

Ces antiracistes étaient vraiment antiracistes, sans guillemets, au stade initial de leur évolution. Ils provenaient de tous les secteurs politiques mais plus particulièrement de la gauche, car la sensibilisation contre le racisme y était nettement plus intense qu'ailleurs. C'est en effet dans la gauche humanitaire française de la fin des années 1920 que la conjonction de l'antiracisme et du pacifisme atteint son zénith : on est contre les pogromes comme on est contre la

guerre, on est contre l'antisémitisme car on croit au progrès humain.

Or l'ennui avec Hitler, si je puis dire, c'est que son accession au pouvoir confronte les pacifistes français à un douloureux dilemme : d'un côté, ils abhorrent le racisme et le fascisme mais, de l'autre, ils s'obstinent à prôner la paix avec l'Allemagne, même nazie. Nombre d'entre eux finiront par prendre position, souvent après avoir hésité, et suivant des voies multiples, certaines linéaires et d'autres complexes, toutes passionnantes à retracer. Ils choisiront de privilégier l'idéal de réconciliation franco-allemande au détriment des principes antiracistes qui, auparavant, leur semblaient primordiaux. Ils pousseront même leur volonté de paix jusqu'à adopter le point de vue d'Outre-Rhin sur toutes les grandes questions d'actualité, y compris sur la question juive. Les premières fissures s'observent dès 1933, le flux enflé significativement en 1938 et le tsunami des compromissions, des mutations et des trahisons déferlera, tout naturellement, en 1940. Le pacifisme fut le vecteur principal de la dérive des antiracistes vers la Collaboration.

Les militants de la LICA, c'est-à-dire les individus véritablement engagés dans cette association, ont-ils suivi le même chemin ?

La LICA n'était pas la seule organisation française à combattre l'antisémitisme avant 1939. Il y eut d'autres

mouvements et d'autres initiatives. Mais la LICA fut, de beaucoup, la plus active, la plus puissante et – rendons-lui hommage – la plus combative de toutes ces structures. Elle fut aussi la plus engagée à gauche. Il est donc naturel que les conversions se soient manifestées, chez elle, avec plus de vigueur et plus d'ampleur que dans les groupes numériquement plus petits et idéologiquement moins marqués. La lecture du *Droit de vivre*, le journal de Bernard Lecache, fournit de multiples informations sur les « traîtres », c'est-à-dire sur les amis et adhérents de la LICA qui, chacun à son heure et chacun à sa manière, vont franchir les lignes et changer de camp. Ces mutants sont saisis « à chaud » dans les années 1930. Après la guerre, ils seront stigmatisés ex post dans la « rubrique des traîtres » du journal de la LICA.

Je précise toutefois que le phénomène a surtout frappé les personnalités politiques, syndicales et intellectuelles qui se pressaient aux périphéries sympathisantes de la LICA. Son équipe fondatrice et son noyau activiste, pour des raisons que je ne développerai pas ici, ont mieux résisté aux dérives. On retrouvera des membres de la LICA dans le combat clandestin contre Vichy ou contre l'occupant, en France même, à Londres ou en Afrique du Nord.

Vous pressentiez dans votre avant-propos que votre livre plairait aux « racistes d'extrême droite ». L'avez-

vous effectivement constaté ? Faut-il le regretter ?

Oui, je parlais des racistes d'extrême droite mais aussi des prétendus «antiracistes» d'extrême gauche.

Les premiers me haïssent parce que je suis Juif, les seconds parce que je suis Israélien : il n'y a rien de surprenant à ce que je sois indifférent aux uns comme aux autres. La France compte assez

d'honnêtes gens, à droite, au centre et à gauche, qui auront compris le sens de ce livre. ●

## La Licra demande à Emmanuel Macron l'entrée de Joséphine Baker au Panthéon

Mémoire & Histoire

3 septembre 2020

Aujourd'hui, la Licra demande à Emmanuel Macron l'entrée de Joséphine Baker au Panthéon.

28 août 1963 : Discours de Joséphine Baker devant le Lincoln Memorial à Washington

Lorsque j'étais enfant, ils ont brûlé ma maison, j'ai eu peur et je me suis enfuie. Je me suis enfuie tellement loin que j'ai fini par arriver dans un endroit appelé France. Certains d'entre vous y sont allés, d'autres non. Mais si je peux vous dire une chose, mesdames et messieurs, c'est que dans ce pays je n'ai jamais eu peur. Ce pays était magique.

(...)

Dans ma jeunesse, à Paris, il m'est arrivé des choses étranges, des choses qui ne m'étaient jamais arrivées avant. Lorsque j'ai quitté Saint-Louis, il y a longtemps, on m'a dit de monter dans le wagon de derrière, et vous savez tous ce que cela signifie.

Mais après avoir fui dans un pays étranger, je n'étais plus obligée de le faire. Je pouvais aller dans tous les restaurants, dans tous les cafés, là où je le voulais, et je n'avais pas non plus à utiliser des toilettes pour les gens de couleur, et je dois vous dire que c'était formidable, et que je m'y suis habituée, et que cela me plaisait, je n'avais plus à craindre que qui que ce soit me crie : « Hé négresse, retourne à l'arrière de la file d'attente. » Vous savez, je n'ai presque jamais employé ce mot, mais il m'a souvent été jeté à la figure.

(...)

Et quand je suis arrivée à New York, à l'époque, j'ai encore pris des coups, quand on me refusait dans les bons hôtels ou dans certains restaurants parce que j'étais noire. Puis je suis allée à Atlanta, et là c'était l'horreur. Et je me suis dit, Mon Dieu, je suis Joséphine, et ils se comportent comme cela avec moi, qu'est-ce que cela doit être pour tous les autres ?

(...)

Les amis, vous savez que je ne vous mens pas quand je vous raconte que je suis entrée dans les palais de rois et de reines et dans des maisons de présidents. Et dans encore bien d'autres endroits. Mais je ne pouvais pas entrer dans un hôtel en Amérique et y prendre un café, et cela me rendait folle.

(...)

Mais en fait, tout ce que je voulais, c'était un café. Mais ce café, je voulais pouvoir le boire là où je le voulais, et j'avais l'argent pour le payer. Alors de quel droit est-ce qu'on m'en empêchait ?

(...)

Lorsque vous crierez, les amis, je sais que vous serez entendus. Oui, on vous entendra maintenant.

Mais vous les jeunes, il y a quelque chose que vous devez faire. Vous devez vous instruire. Vous devez aller à l'école et apprendre à vous défendre. Mais vous devez apprendre à vous défendre par la plume et non par les armes. ●

## « Charlie Hebdo » : « Nous ne vous laisserons pas seuls »

Mémoire & Histoire

17 septembre 2020

Tribune. « Car nous ne nous coucherons jamais. Nous ne renoncrons jamais. » Ces mots, d'une clarté sans fioritures, Riss, directeur de la publication de Charlie Hebdo, les écrit dans son édito du 2 septembre

2020, jour de l'ouverture du procès des tueries de janvier 2015.

Au cours de ces journées tragiques, furent assassinés : à Charlie Hebdo, Frédéric Boisseau, Franck Brinsolaro, Cabu, Elsa Cayat, Charb, Honoré, Bernard Maris, Ahmed Merabet, Mustapha

Ourrad, Michel Renaud, Tignous, Wolinski. A Montrouge : Clarissa Jean-Philippe. A l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes : Philippe Braham, Yohan Cohen, Yoav Hattab, François-Michel Saada. D'autres furent gravement bles-

sés, dans leur chair, et dans leur âme à jamais.

Riss écrit aussi : « Si le crime est si difficile à nommer, c'est parce qu'il fut commis au nom d'une idéologie fasciste nourrie dans les entrailles d'une religion. Et rares sont ceux qui, cinq ans après, osent s'opposer aux exigences toujours plus pressantes des religions en général, et de certaines en particulier. » Idéologie criminelle dont les victimes, connues et anonymes, ici et ailleurs, forment une interminable et sinistre liste.

Dignité et hauteur

Ce 2 septembre, Charlie Hebdo a republié en « une » les dessins « blasphématoires ». Si, immédiatement, l'université Al-Azhar du Caire qualifia d'« acte criminel » cette décision, qui signifiait à la face du monde le refus de renoncer à la liberté, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Hafiz Chems-Eddine, a publié, dans Le Figaro, une tribune d'une dignité et d'une hauteur de vue qui forcent le respect.

« Si je m'exprime aujourd'hui, déclare-t-il, c'est qu'il y a une raison qui me paraît essentielle : l'ouverture du procès des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015, celui des comparses présumés des criminels qui ont visé, tour à tour, la rédaction de l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo, des fonctionnaires de police et nos compatriotes juifs. Je veux avant toute chose m'incliner devant la mémoire de toutes les victimes de ces crimes abjects et condamner cette violence, les auteurs de cette barbarie et tous leurs complices opérationnels, idéologiques, politiques et médiatiques. »

« Et je le fais avec force, sincérité et conviction, poursuit-il : les terroristes peuvent se réclamer de l'islam – je n'ai aucun moyen de les en excommunier – car nourris par leur ignorance crasse, ils peuvent prétendre agir au nom de ma religion, car alimentés par des théoriciens haineux, ils s'autoproclament "vengeurs du Prophète Mohammed", en aucun cas la religion musulmane, dans ses fondements, dans ses textes, hormis dans l'esprit étrié de ceux qui font prévaloir le littéralisme, jamais, dis-je, l'islam ne pourrait cautionner des crimes. Il faut que tous les musulmans – et ceux qui cherchent à les infantiliser – comprennent les traditions culturelles de la satire et de l'espace démocratique qui permet toutes les expressions,

même celles qui paraissent excessives. Dans notre pays, seule la loi fixe les limites. »

Courage civilisé

En rééditant ces dessins, Charlie Hebdo nous donne à tous une sublime leçon de courage. D'aucuns diront – comme ils le firent par le passé, imputant ainsi la responsabilité du crime aux victimes : « Témérité inutile, irresponsabilité braquée, provocation d'inconscients. Ces obstinés du crayon insolent n'ont-ils donc par retenu la "leçon" ? »

Refusons cette cécité. Seule la lâcheté collective opère la distorsion qui conduit à un jugement si aveugle : car si, dans une bataille, tous se terrent préventivement aux abris, les rares qui seuls montent au front passeront pour des fous furieux.

Alors nous disons ici à Charlie : merci pour votre courage, qui nous grandit tous. Pour le courage, après le crime, de ne pas renoncer, c'est-à-dire de ne pas laisser assassiner aussi la flamme de la liberté de conscience, de création, et de désaccord.

Pour le courage hautement civilisé de la satire. Car la satire, comme le disait Philip Roth (Pourquoi écrire ?, Gallimard, 2019), « c'est la colère qui se fait œuvre comique, comme l'élégie est la douleur qui se transmue en œuvre poétique. Ce qui est d'abord le désir de tuer votre ennemi en le rouant de coups (...), c'est dans l'art de la satire qu'on en trouve l'expression parfaitement sublimée et socialisée. Là jaillit dans le monde de l'imaginaire le besoin primitif de défoncer le crâne de l'autre. (...) Mais il n'en reste pas moins que les armes à feu tuent chaque année plus de personnes dans ce pays que les œuvres satiriques ».

Contraire du déni

Merci pour la confiance ainsi faite à l'intelligence de tous. Et merci pour l'honneur. L'honneur de ne pas vouloir se taire, c'est-à-dire disparaître, laissant le dernier mot aux porte-flingues de l'obscurantisme. Merci pour l'humour et le panache.

L'humour, « don précieux et rare » dont Freud, commentant son caractère « grandiose », soulignait l'éminente valeur morale, voyant dans l'humour « la contribution au comique par la médiation du surmoi » – notre intime sens éthique.

Car l'humour dit : « Regarde, voilà ce monde qui paraît si dangereux. Un jeu d'enfant, tout juste bon à faire l'objet d'une plaisanterie. » Le contraire d'un déni : l'alliance admirable et profonde entre l'inépuisable énergie ludique de l'enfance et la vision dessillée de l'adulte qui sait les dangers qui menacent, mais demeure, telle est la ressource vitale de l'humour, déterminé à agir face à la cruauté d'un réel en tout point insupportable. Alliance active, prête au combat.

Merci pour votre cadeau rude et magnifique de ce 2 septembre, pour cette générosité qui nous honore et nous bouleverse. Nous ne vous laisserons pas seuls.

Liste des signataires : Houria Abdelouahed, universitaire, psychanalyste ; Adonis, poète ; Christine Angot, écrivaine ; Myriam Anissimov, écrivaine ; Elisabeth Badinter, philosophe ; Martine Bacherich, psychanalyste ; Olivier Beaud, professeur en droit public ; Pascal Bruckner, écrivain ; Anne Brucy, journaliste ; Philippe Brunet, helléniste ; Sophie Brunet, chef monteur ; René de Ceccatty, écrivain ; Martine Cerf, secrétaire générale de l'association Egale ; Florence Cestac, autrice de bande dessinée ; Hélène Cixous, écrivaine ; Gilles Clavreul, haut fonctionnaire, délégué général du think tank L'Aurore ; Charles Coutel, universitaire, militant laïque ; Gérard Delfau, ancien sénateur ; Catherine Deudon, photographe ; Laurent Dubreuil, philosophe ; Emmanuel Emile-Zola-Place, avocat ; Jeanne Favret-Saada, anthropologue ; Jean-Christophe Ferrari, rédacteur en chef cinéma de Transfuge ; Alain Finkielkraut, philosophe ; Élisabeth de Fontenay, philosophe ; Philippe Foussier, ancien Grand Maître du Grand Orient de France ; Marcel Gauchet, philosophe, historien ; Carlo Ginzburg, historien ; Jean Glavany, ancien ministre de l'agriculture et de la pêche ; Simon Hecquet, danseur ; Jean-Philippe Hubsch, Grand Maître du Grand Orient de France ; Vincent Jaury, directeur de la rédaction de Transfuge ; Oriane Jeancourt Galignani, écrivaine, rédactrice en chef de Transfuge ; Olivier Jouanjan, professeur de droit public ; Nassim El Kabli, professeur de philosophie ; Serge Kaganski, journaliste ; Liliane Kandel, sociologue ; Bruno Karsenti, philosophe ; Colette Kerber, libraire ; Catherine Kintzler, philosophe

; Françoise Laborde, sénatrice PRG, présidente de l'association Egale ; Colette Lambrichs, écrivaine ; Eva Landa, psychanalyste ; Fabio Landa, psychanalyste ; Anne-Catherine Lochard, attachée de production ; Antoine Manoglou, administrateur de compagnies ; Aluma Marienburg, psychanalyste ; André Markowicz, traducteur, poète ; Ariane Mnouchkine, metteuse en scène ; Frédérique

de la Morena, maîtresse de conférence en droit public ; Sophie Obadia, avocate ; Laurent Olivier, archéologue ; ORLAN, artiste ; Henri Pena-Ruiz, philosophe ; Sabine Prokhoris, philosophe, psychanalyste ; François Rastier, linguiste ; Jean-François Revah, psychosociologue ; Marc Riglet, ancien directeur de la rédaction de France Culture ; Jean-Pierre Sakoun, président du comité Laïcité République ; Peggy Sastre, au-

teure, traductrice ; Josyane Savigneau, journaliste ; Jean-Eric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel ; Bernard Sève, philosophe ; Anne Sinclair, journaliste ; Mario Stasi, avocat, président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) ; Patrick Wachsmann, universitaire ; Diane Watteau, maîtresse de conférences en art plastique ; Marc Weitzmann, écrivain ; Francis Wolff, philosophe. ●

## En mémoire des victimes de la rue Copernic

Mémoire & Histoire

8 octobre 2020

Il y a près d'une semaine, nous commémorons le triste anniversaire de l'attentat antisémite de la rue Copernic commis en plein Paris il y a 40 ans. Le 3 octobre 1980, à 18h38, rue Copernic dans le XVIème arrondissement de Paris, une dizaine de kilos de pentrite, dissimulés dans les sacoches d'une moto, explosent à une dizaine de mètres de la synagogue de l'Union Libérale Israélite de France.

Le choc est puissant. En cette veille de shabbat et jour de la fête juive de Sim'hat Torah, la synagogue est très fréquentée : les portes sont soufflées et la verrière s'effondre sur les fidèles. Dans la rue, les voitures sont projetées sur la chaussée. Philippe Bouissou (22 ans) qui passait en moto au moment de l'explosion est tué sur le coup. Aliza Shagrir (42 ans), présentatrice de télévision israélienne en vacances en France, est également tuée sur le coup alors qu'elle marchait sur le trottoir, tout comme Jean Michel Barbé, chauffeur d'une famille qui fréquente la synagogue. Hilario Lopez-Fernandez, le concierge espagnol de l'hôtel Victor Hugo, situé presque en face du temple, est grièvement blessé et décède deux jours plus tard. Raymond Barre, alors Premier Ministre, ajoute à l'émoi par une déclaration déplorable : « Cet attentat odieux voulait frapper les Israélites qui se rendaient à la synagogue et qui a frappé des Français innocents qui traversaient la rue Copernic ».

La réaction de la LICRA

Le lendemain, la LICRA participe à plusieurs manifestations spontanées sur les lieux du drame et sur les Champs-Élysées. Le 7 octobre, les militants de la LICRA se joignent au cortège des 200 000 manifestants venus exprimer leur indignation entre la Nation et la République. Dans le Droit de Vivre, l'éditorial du numéro d'octobre explique : "La haine raciste a tué à Paris où un attentat à la bombe a été commis aux abords de la synagogue de la rue Copernic, lieu de prières de l'Union libérale israélite dont le Président est notre ami Lucien Finel, membre du comité central de la LICRA. (...) Le sang qui vient de couler à Paris exige une justice rapide et impitoyable. Quels qu'ils soient, les assassins doivent être recherchés et punis exemplairement. De même que ceux qui les ont armés matériellement et idéologiquement"

Revendications et commanditaires

Dans un premier temps, la Fédération d'action nationale et européenne, mouvance d'extrême-droite dissoute un mois plus tôt par le Gouvernement, revendique l'attentat. Rapidement, la police oriente ses recherches du côté du Moyen-Orient et du Front Populaire de Libération de la Palestine. Les auteurs de cet attentat ne seront jamais retrouvés. En 2007, le juge antiterroriste Marc Trévidic délivre une commission rogatoire internationale aux États-Unis pour un suspect du nom d'Hassan Diab ayant vécu aux États-Unis et au Canada. Considéré comme le chef du commando, il a été identifié grâce aux archives du FPLP-OS transmises par

l'Allemagne à la France et à l'enquête sur la Suzuki qui conduit jusqu'au magasin du vendeur de motos. Arrêté en 2008, celui qui est devenu professeur de sociologie à Ottawa est extradé vers la France en 2014. En 2017, Hassan Diab est toujours en détention provisoire quand le 28 juillet 2017, « la fin des investigations a été notifiée aux parties ». En 2018, un non-lieu est rendu par les magistrats instructeurs. Le parquet a fait appel de cette décision et en octobre 2018, la chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Paris ordonne la réouverture des débats et un supplément d'information pour qu'un juge d'instruction fasse réaliser des expertises supplémentaires. Depuis, Hassan Diab a regagné le Canada et réclame 90 millions dollars à l'Etat canadien pour le préjudice qu'il estime avoir subi à l'occasion de son extradition vers la France.

Une question de justice

Aujourd'hui, la justice n'est pas passée sur l'attentat de la rue Copernic. La LICRA ira jusqu'au bout, aux côtés des victimes, et utilisera toutes les voies, tous les moyens offerts par notre droit pour qu'un procès se tienne et que la vérité judiciaire surgisse enfin dans cette affaire comme d'ailleurs dans celle de la rue des Rosiers. De l'attentat de la rue Copernic à celui de l'Hyparcasher, le même fil conducteur soutient la main des terroristes : celui de la haine des juifs qui, chacun le sait, tue encore aujourd'hui sur le sol de France. Cette réalité ne cessera jamais d'être inacceptable et toujours, à la LICRA, nous

remplirons notre devoir envers nos valeurs fondatrices pour faire reculer, partout où nous le pouvons, le fléau de l'antisémitisme. ●

## Hommages à Samuel Paty

Mémoire & Histoire

22 octobre 2020

La Licra et ses militants ont souhaité rendre hommage à Samuel Paty. Il exerçait le plus beau métier du monde. Il est mort assassiné pour avoir été un enseignant libre. Nous n'oublierons pas Samuel Paty, victime de l'islamisme.

Nous rendons aussi hommage à nos enseignants. Car la liberté de l'enseignement laïque est notre joyau le plus précieux. C'est à l'école de la République, grâce à des enseignants admirables, que nous apprenons à regarder

la vie et le monde avec les yeux de la liberté et de la raison. Ils ont changé nos vies, nous ont donné le goût de la liberté. Ils furent nos Lumières. Devant la terreur, nous ne nous coucherons pas. Défendons notre liberté ! ●

## Tribune. Le 13 novembre : Une plaie encore vive

Mémoire & Histoire

12 novembre 2020

Par Mario Stasi, Président de la Licra. Le 13 novembre appartient à ces dates que l'on n'oublie pas. Chacun est capable de dire ce qu'il faisait au moment où il a appris le drame qui était en train de se dérouler à Saint-Denis, sur les terrasses de Paris et au Bataclan. Chacun se souvient de ce moment d'effroi devant des images irréelles de la terreur qui a surgi, brutalement, au cœur de nos existences.

Sous l'effet de ces attentats à répétition qui nous frappent encore aujourd'hui, nous avons changé. Nous avons perdu cette forme d'innocence qui, chez beaucoup de nos compatriotes, a permis, volontairement ou non, de ne pas voir l'ampleur de l'offensive dont la liberté était la cible. La prise de conscience a été longue, prisonniers et jaloux que nous étions de nos certitudes, certains que la paix civile était acquise pour toujours.

Il reste pourtant encore du chemin à parcourir dans ce moment de lucidité qui doit nous inspirer tous pour faire face à la menace islamiste. Après la décapitation de Samuel Paty, exécuté à la sortie du collège où il enseignait à l'issue d'une entreprise collective de délation et de vindicte, qui aujourd'hui pourrait encore contester le terme « d'ensauvagement » qui, il y a quelques semaines encore, alimentait

l'écume médiatique des polémiques quotidiennes ? Qui peut encore soutenir l'idée que ce serait le caractère agressif de la laïcité, présentée par d'aucuns comme une arme de guerre contre les musulmans, qui serait à blâmer ? Il faudra aller le dire aux Autrichiens qui, il y a quelques jours, ont été tués en pleine rue dans un pays concordataire et pas franchement laïque. Qui peut encore soutenir que ce serait notre liberté d'expression qui est blâmable et qu'il faudrait la mettre en sourdine pour éviter les balles ? Il faudra aller l'expliquer aux 51 victimes décapitées et démembrées hier sur un stade d'une province reculée du Mozambique. Qui peut encore sérieusement soutenir que c'est la prétendue « islamophobie » d'Etat qui tiendrait de justification aux égorgés de Daesh ? Il faudra aller l'expliquer aux 24 victimes musulmanes de l'Université de Kaboul en Afghanistan. Qui peut enfin sérieusement trouver encore des excuses sociales, trempées dans un bain décolonial indigeste, aux terroristes de Daesh ? Il faudra alors expliquer aux victimes du 11 septembre qu'Oussama Ben Laden, milliardaire d'une dynastie saoudienne et qui a signé leur arrêt de mort, était accablé par la pauvreté et les stigmates du colonialisme européen.

Nous avons bien assez d'avoir un ennemi, le terrorisme islamiste, sans ajouter à cela le dégradant spectacle de devoir nous battre contre nous-mêmes et contre ce que nous sommes, au prétexte que quelques idiots utiles, idéologues et activistes, ont brandi avec la rapidité du chien de Pavlov l'arme de la culpabilité pour nous faire croire que nous serions les responsables de ce qui nous arrive. Il n'en est rien et il est urgent de cesser de douter de notre force, celle de la liberté. Partout, l'islamisme a lancé une offensive mondiale contre tous ceux qui ne vivent pas selon leur régime d'interdits anachroniques et d'assignations médiévales. Partout, l'islamisme alimente l'antisémitisme car il sait combien ce poison peut lui servir de carburant délétère pour abîmer les consciences et détourner les individus. Partout, l'islamisme est un océan de destruction et de désolation. En France, il a ciblé notre liberté d'expression, nos policiers, nos compatriotes juifs, nos enseignants, la communauté catholique. Dans d'autres pays, il trouvera d'autres justifications à la terreur, tout ce qui n'est pas digne à ses yeux étant retenu contre ses victimes potentielles. C'est dire combien nous n'avons comme seule arme que de rester nous-mêmes, fidèles à notre source et à notre liberté

d'expression, d'être laïques, d'être républicains, d'être fraternels Car si dans le monde entier chacun abdique

tout ou partie de ce dont l'islamisme l'accuse, alors c'est l'Humanité toute entière qui aura paraphé un pacte

de renoncement avec son bourreau.

**Mario Stasi, Président de la Licra** ●

## Expérience vécue et histoire : Daniel Cordier contre le négationnisme

Mémoire & Histoire

25 novembre 2020

Le 25 juillet 1942, Daniel Cordier, qui avait rejoint le Général de Gaulle à Londres en 1940, est parachuté à Montluçon. Il a alors 22 ans.

Le 30 juillet 1942, alors qu'il est destiné à devenir le « radio » de Georges Bidault, Daniel Cordier devient finalement le secrétaire de Jean Moulin jusqu'à l'arrestation de ce dernier le 21 juin 1943 à Caluire.

Le 7 mars 2002, Daniel Cordier revient à Lyon à l'invitation de Pierre-Jérôme Biscarat, fondateur de l'association étudiante Hippocampe, engagée contre le négationnisme qui alors sévissait au sein de l'Université Jean Moulin.

C'est cette conférence, organisée à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et jamais diffusée depuis, que vous allez entendre. Le message de Daniel Cordier est toujours d'actualité et nous rappelle les exigences du combat contre la folie des hommes et le mensonge négationniste.

La LICRA remercie les anciens étudiants de l'association Hippocampe, et singulièrement Marc Jampy d'avoir proposé et autorisé sa diffusion à l'occasion de l'hommage national à Daniel Cordier.

**Mario Stasi, Président de la LICRA**

### Message de Daniel Cordier prononcé le 7 mars 2002 – Facebook Live

Le 7 mars 2002, Daniel Cordier revient à Lyon à l'invitation de Pierre-Jérôme Biscarat, fondateur de l'association étudiante Hippocampe, engagée contre le négationnisme qui alors sévissait au sein de l'Université Jean Moulin.

C'est cette conférence, organisée à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et jamais diffusée depuis, que vous allez entendre : <https://www.facebook.com/licra.org/posts/3376614359052435> ●

## 3ème édition du Prix Ilan Halimi : Appel à candidatures

Mémoire & Histoire

25 novembre 2020

Cette année, la 3ème édition du Prix Ilan Halimi organisée par la DILCRAH a été annoncée par la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot.

Édito d'Émilie Frèche, Présidente du jury

Il pensait que les juifs dominaient le monde. Il pensait que les juifs volaient l'argent de l'Etat, qu'ils étaient tous riches, et que s'ils ne l'étaient pas, leur communauté, solidaire, paierait la rançon. Après avoir identifié des commerces juifs, boulevard Voltaire à Paris, il a donc envoyé un appât pour récolter des numéros de téléphone. Ilan Halimi a donné le

sien. La fille l'a rappelé deux jours plus tard pour lui proposer de boire un verre. Des types lui ont alors sauté dessus; ils l'ont enlevé, séquestré, torturé pendant 24 jours, puis finalement laissé pour mort le long d'une voie de chemine de fer.

“Les juifs sont riches” est un préjugé vieux comme le monde. Et un préjugé qui tue. Né de l'antijudaïsme religieux qui les obligeait à exercer des métiers liés à l'argent puisque la terre leur était refusée, il justifiera les pogroms dès le Moyen-âge, puis s'adaptera à l'ère du capitalisme en accusant cette communauté de tenir les rênes de la finance

Internationale, et six millions d'entre eux finiront dans les chambres à gaz – du préjugé au complot, il n'y a qu'un pas.

On espérait que le génocide des juifs aurait débarrassé le monde de l'antisémitisme, fondé en partie sur ce cliché ancestral. C'était une erreur d'appréciation, et la mort d'Ilan Halimi, en France en 2006, nous l'a tragiquement prouvé. Soutenir aujourd'hui un prix national qui porte son nom, c'est prendre la mesure de cette méprise. C'est comprendre que ce préjugé est tenace et qu'à chaque génération, il faut lutter contre. Alors luttons contre.

Dépôt de candidature

Sections de la Licra, présentez vos actions contre le racisme et l'antisémitisme en candidatant avant le 20 dé-

cembre 2020. Les modalités d'envoi sont accessibles via le bouton ci-dessous. ●

## Daniel Cordier, le courage de la liberté

Mémoire & Histoire

26 novembre 2020

La vie de Daniel Cordier a duré plus d'un siècle. Elle nous oblige.

Tout a commencé le 20 juin 1940 à Pau. Âgé de 20 ans à peine, militant de l'Action Française, furieux d'avoir entendu à la radio le Maréchal Pétain demander l'armistice à Hitler, il réunit les jeunes de la ville dans le hall de la mairie et appelle à continuer le combat. Le lendemain, il embarque à Bayonne sur le Léopold II. Il arrive en Angleterre le 25 juin 1940, parmi les premiers Français libres. En quelques jours, sa vie a basculé. Maurassien et antisémite, les épreuves liées à son engagement dans la Résistance vont le changer, profondément.

Parachuté en France en juillet 1942 pour participer à l'action intérieure, on lui demande, à Lyon, de cacher un juif. Il le fait par devoir mais demeure toujours pénétré, comme il le dit « par la condamnation de sa race » et les certitudes dans lesquelles il a été élevé. Mais un jour à Paris, en 1943, il a « le plus grand choc » de sa vie : un homme et son fils, à proximité de l'Arc de Triomphe, portent l'étoile jaune imposée la 8ème ordonnance allemande aux Juifs de la zone occupée. Daniel

Cordier est révolté de cette stigmatisation et réalise ce que signifie et où conduit la haine des juifs qui pourtant peuplait son imaginaire et les harangues de sa jeunesse maurassienne. Ce jour-là fut pour lui un véritable schisme intérieur, abolissant ses préjugés et cette obsession.

Daniel Cordier, c'est aussi et évidemment le secrétaire de Jean Moulin, engagé en première ligne du combat pour la libération de la France. A Lyon, durant neuf mois, jusqu'à l'arrestation de ce dernier, il l'épaula et pourvoya aux nécessités d'une tâche immense et vertigineuse, au péril de sa vie, à seulement 22 ans. Il ne fera pas, après guerre, et comme il aimait à le dire, carrière « sur les cadavres de ses camarades », préférant une fois de plus l'ombre à la lumière, dans ses galeries de peinture, au point qu'il ne fut même pas invité à la panthéonisation de son mentor, le 19 décembre 1964.

Il demeure de la vie de Daniel Cordier plusieurs messages qui donnent du sens à nos existences. Il a prouvé que personne n'est déterminé pour toujours à suivre une idéologie et que la liberté, en chacun de nous, commande toujours

nos actes, à tout moment. Il a démontré aussi qu'il est sans cesse possible de réinventer sa vie, de la construire en autodidacte, lui dont la destinée fut un apprentissage permanent : celui de la Résistance, celui de la peinture, celui de l'Histoire. Daniel Cordier, enfin, nous laisse une invitation à la détermination : au moment où les « salisseurs » de mémoire ont entrepris de distiller le mensonge et la calomnie, il a endossé la responsabilité de l'historien, engagé dans la manifestation de la vérité et produisant une oeuvre immense et riche, et donnant aussi de sa personne contre les menées négationnistes.

Les Compagnons de la Libération ont presque tous disparu et Hubert Germain est le dernier d'entre-eux. Leur compagnonnage ne s'achève pas avec leur mort car la réussite du compagnon, ce n'est pas seulement son ouvrage : c'est aussi la transmission des outils qui lui ont permis de le réaliser.

**Mario Stasi,**  
Président de la Licra

**Stéphane Nivet,**  
Délégué général de la Licra ●

## Nazis de bonne famille

Mémoire & Histoire

18 décembre 2020

Cette évocation est adaptée de faits réels, malheureusement. Les prénoms et certaines évocations ont été changés. Ce récit a surtout valeur pédagogique pour montrer la dérive qui peut toucher une partie de notre jeunesse. Il est d'intérêt général de comprendre comment l'obsession de l'autre peut

envahir les consciences et abîmer ce qui n'aurait pas dû l'être.

Pavel et Gaëtane sont deux jeunes gâtés par l'existence et qui, à première vue, n'ont absolument aucune raison d'être tourmentés par la haine de l'autre. Au Lycée Henri IV comme ailleurs, Pavel a pris l'habitude de caracoler dans les classements et de ne jamais rater

une occasion d'être fort en thème. Le passé de son auguste famille est enraciné dans cette foi protestante qui, déjà, taquinait Louis XIV avant, plus tard, de cacher des enfants juifs sur les bords du Lignon pour certains, et d'aimer le contact de la civilisation musulmane pour d'autres. Pavel est entré dans la carrière des armes et porte fièrement

l'uniforme. Gaëtane, elle, a grandi sous les reflets dorés du mobilier national au gré des affectations d'un papa général qui a gravi les échelons le long d'une ambition peu dissimulée dans les écoles d'officiers et sur les théâtres d'opérations, et a atteint, en fin de carrière, les cimes du haut commandement. Elle rêve d'avoir du talent, de percer l'écran, d'être comédienne et d'incarner les plus beaux rôles. Le mariage de ces deux destins a réuni tout ce que nos élites produisent de plus irréprochable et fréquentable. Une vraie carte postale sans nuages. Un vrai placement de père de famille, garanti Pinay.

Pourtant, l'envers de ce décor enchanteur laisse exhaler une vieille odeur de remugle, une émanation rance, un vent mauvais pétainiste. En effet, nos deux jouvenceaux sont obsédés par les juifs. A toute heure de la nuit et de la journée, leurs échanges barbotent dans l'obsession des juifs. Ils n'échangent pas d'ailleurs, ils écumant. Quand le petit trépigne devant des ordres qui n'arrivent pas et une armée qui piétine, c'est de la faute « des youpins » et des francs-maçons : « Tant qu'on élira des Blum, c'est toujours le même problème ». Quand elle va passer un casting, elle se dit que l'allure de son nez pourrait l'aider à décrocher un rôle, espérant se « sémitiser » ; « un plus » pour sa carrière au sein d'un cinéma qu'elle fantasme tenu

par les juifs et « qui fait du business sur la Shoah ». Entre deux messages, on s'échange des vidéos sur le Führer, « une vraie source d'inspiration ». Le petit soldat déplore avoir du sang « mélangé à des Untermenschen », et d'être un « demi-aryen ». Après un mariage civil sablé au champagne dans le 300 m2 du tonton sous les fenêtres de l'Hôtel Matignon, et à l'approche du mariage religieux, Gaëtane imagine un mariage druidique où elle et son époux scelleraient leur amour à la faveur d'un serment prêté sur une page de Mein Kampf. Un jour d'ivresse sans doute, la dulcinée se fait tatouer une croix-gammée surmontée d'un aigle, tout en jalosant son meilleur ami, qui lui, arbore une tête de mort de la SS sur le torse. Pour agrémenter tout cela, on mène une vie de Tartuffe à confesse, on trempe sa prétendue foi et ses dévotions dans le Chardonnet intégriste, on fraternise avec les amis de Pie X, on se donne rendez-vous dans les catacombes à la sortie de l'office pour des retrouvailles antisémites, entre amis, pour célébrer Faurisson.

Mais les juifs ne suffisent pas à leur appétit de haine. En plus d'être antisémites, ils ne manquent pas une occasion de vomir sur tout ce qui n'est pas blanc et chrétien. Gaëtane se vante que son père, engagé au Mali, va « niker les arabes ». Les « négros » et « bicots » viennent fleurir quotidiennement leur bouquet néo-nazi où s'ajoutent quotidiennement homophobie et complo-

tisme, entre deux séances de tirs dans les bois pour s'entraîner, « au cas où ».

Ces deux jeunes ont visiblement perdu le sens commun et se sont radicalisés l'un l'autre, à la fréquentation abusive des réseaux sociaux et d'une endogamie sociale effrayée par la mixité et la diversité, claquemurée dans le fantasme d'une France qui, d'ailleurs, n'a jamais existé. La peur de se faire « grandremplacer » les conduit dans l'abîme. Ils se sont enfermés dans leur fièvre obsidionale, dans un cloaque identitaire vénéneux, planqués derrière les apparences commodes de la respectabilité acquise par des histoires familiales à mille lieues de cet enfer idéologique. Il faut sans doute les plaindre d'être animés par autant de haine et de ressentiment. Les interrogations sont nombreuses devant cette génération spontanée de racistes et d'antisémites dont on pouvait croire que l'éducation et la culture les auraient prémunis de ces fléaux.

Il est à espérer que leur conscience saura leur faire prendre le même chemin que Daniel Cordier qui, après une jeunesse maurassienne vigoureusement antisémite, a su comprendre son erreur en ne la transformant pas en faute, avant de la sublimer dans un engagement sans faille pour la France, celle des Lumières et de la fraternité. Pas celle des nazis et de leurs collaborateurs. ●

« Ne composez jamais avec  
l'extrémisme, le racisme,  
l'antisémitisme ou le rejet de  
l'autre. Dans notre histoire,  
l'extrémisme a déjà failli  
nous conduire à l'abîme.  
C'est un poison. Il divise.  
Il pervertit, il détruit. Tout  
dans l'âme de la France dit  
non à l'extrémisme »

*- Jacques Chirac*

# SOCIÉTÉ

## Des tags racistes et antisémites sur les affiches électorales

Société

12 mars 2020

Le premier tour des élections municipales aura lieu ce dimanche. Partout en France, des femmes et des hommes, françaises et français pour la majorité d'entre eux, ont choisi de se présenter aux suffrages de leurs concitoyens. Par ce geste, ils contribuent à l'exercice démocratique. Par leur engagement, ils incarnent les valeurs républicaines.

Depuis le début de la campagne officielle, de nombreux tags racistes et antisémites ont été découverts

sur les affiches électorales. Bien sûr, un sentiment d'indignation nous parcourt. Bien sûr, cela nous révolte. Mais il ne reste plus de place pour la surprise. La haine s'enracine chaque jour un peu plus dans nos démocraties européennes et la France n'est pas épargnée. Comment l'ignorer ?

On peut aisément croire qu'il ne s'agit ici et là que d'actes isolés, commis par des anonymes qui s'illustrent par un courage flamboyant. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir que

ces tags sont le symptôme d'un mal profond qu'il convient de nommer.

Oui, nous refusons l'âge identitaire. Nous refusons de considérer l'autre par le prisme de sa couleur de peau, de ses origines ou de ses croyances. Il est temps de prendre collectivement la mesure du défi qui s'impose à nous. ●

## Ce que fraternité veut dire

Société

19 mars 2020

Nous traversons une épreuve, qui, brutalement, nous oblige au confinement et à la mise à distance, à l'abrogation provisoire de notre liberté de déplacement. Nous sommes des êtres sociaux pour lesquels cette exigence n'est pas naturelle : il faudra pourtant s'y résoudre avec une infinie rigueur si nous voulons relever le défi qui s'est imposé à nous de manière intempestive. Cette pandémie nous ramène finalement à une réalité simple : celle de notre condition humaine, fragile et vulnérable. Elle nous rappelle aussi que pour faire face, il n'existe pas d'autre voie que celle de la fraternité.

Tous les égoïsmes sont des impasses qui profitent à l'adversaire, aggravent les pénuries et créent des tensions inutiles. Nous réalisons soudainement que la solution est collective, que chaque individu est la part d'un ensemble plus vaste

envers lequel il a des devoirs. Nous réalisons que chacun détient une part d'une solution profitable à tous, que le comportement d'un seul est utile au plus grand nombre. Si ce virus appelle, on l'espère au plus vite, la production de vaccins, il doit aussi produire une réponse immunitaire d'une autre nature : celle de la disqualification du racisme et de l'antisémitisme ; celle qui consiste à considérer que face au péril, nous avons enfin réalisé que l'autre, confiné à côté de soi, mon égal, est dans la même situation que moi, que la maladie peut le frapper indépendamment de la couleur de sa peau, de sa religion, de son origine.

En définitive, cette épreuve doit être la piqûre de rappel d'une idée simple : celle de notre dénominateur commun. Nous sommes tous dans le même bateau et il n'existe aucun principe plus sacré que l'unité biologique du genre humain. Évidemment, ce serait naïveté que de ne pas voir ce que la situation

peut produire de pire. Les antisémites attribuent aux Juifs l'origine du virus et les racistes pensent que telle catégorie de la population, en raison de son origine ou de la couleur de sa peau, serait prédisposée à désobéir aux recommandations du gouvernement. Sur les réseaux sociaux, le complotisme, tel un vautour, s'est emparé du sujet. On a vu surgir la désinformation, le goût de la manipulation. Les boucles de nos messageries reçoivent des recommandations prétendument médicales et s'avèrent en réalité totalement mensongères et grotesques. Notre raison est elle aussi mise à l'épreuve. Nous voilà, sur les pas de Marc Bloch, à devoir appliquer la méthode de l'historien : « une affirmation n'a le droit de se produire qu'à la condition de pouvoir être vérifiée ; et pour un historien, s'il emploie un document, en indiquer le plus brièvement possible la provenance, c'est-à-dire le moyen de le retrouver, équivaut sans plus à se

soumettre à une règle universelle de probité. Empoisonnée de dogmes et de mythes, notre opinion, même la moins ennemie des lumières, a perdu jusqu'au goût du contrôle. ».

Il y a ce que nous pouvons faire. Il y a ce que nous devons combattre. Et puis il y a les soutiers : ces personnels de l'Etat, ces soignants, ces salariés de l'industrie agro-alimentaire, ces facteurs, ces agents d'entretien, ces

conducteurs de bus, qui sont en première ligne, à qui nous devons désormais tant et qui sont les maillons d'une chaîne d'union entièrement dévouée à la conservation de nos vies. Il faut les saluer, les soutenir, les applaudir, infiniment, à 20 heures, chaque soir, aux fenêtres et aux balcons du pays. Mais pas seulement. Il faut tout simplement rester chez soi pour alléger leur tâche et diminuer l'intensité du

fléau qui nous frappe. Tout simplement, mais fermement, avec l'espoir que ce confinement portera vite ses fruits. « Rassemblez vos forces pour l'aube, car l'aube viendra » (Winston Churchill).

**Mario Stasi, Président de la Licra, et les membres du Bureau exécutif restreint ●**

## La bataille du web

Société

26 mars 2020

Le confinement imposé par le coronavirus a mis notre pays, en partie, à l'arrêt. Il est singulier de voir que nous sommes engagés contre un virus dans une guerre où l'arme principale est de devoir rester chez soi. C'est une drôle de guerre qui crée un contexte nouveau, notamment en matière de diffusion de l'information sur les réseaux sociaux. Confinés, nous sommes aussi davantage connectés. L'audience sur les réseaux sociaux est évidemment en pleine croissance. Cette situation inédite n'a pas échappé aux fauteurs de haine, aux pourvoyeurs de racisme et d'antisémitisme, aux dealers de complotisme. Pour eux, le coronavirus mêlé à la nécessité sanitaire du confinement a créé un effet d'aubaine dans une société plus fébrile et plus sensible. Comme nous le rappelle Conspiracy Watch à la faveur d'un entretien avec Pierre-André Taguieff, nous assistons « au partage massif, sur les réseaux sociaux, de posts accusant Agnès Buzyn, son époux Yves Lévy ou encore l'actuel directeur général de la santé, Jérôme Salomon, d'avoir une responsabilité majeure dans l'épidémie de coronavirus actuelle quand on ne leur reproche pas carrément d'avoir comploté pour l'aggraver ou même de l'avoir créée de toutes pièces. Des montages violemment antisémites accompagnent cette fièvre inquisitrice. » L'économie numérique du mensonge ne s'est jamais aussi bien portée, avec, comme toujours, un réflexe d'antisémitisme qui vient empuantir une ambiance déjà lourde.

Confinés et connectés, nous avons, en tant que militants universalistes, le devoir de ne pas laisser le monopole de la parole aux discours de haine. C'est par l'engagement massif de chacun sur les réseaux sociaux qu'il nous faut agir. Il est urgent de mettre en place des gestes barrières, numériques, contre la prolifération de contenus qui fracturent le pacte social et dont nous avons trop longtemps sous-estimé le caractère dangereux. Nous avons un devoir de vigilance et un devoir de conviction. La vigilance consiste à prendre le temps de signaler les contenus manifestement illicites et à mettre à distance ces contenus qui propagent les préjugés et essaient le rejet de l'autre, distillent le poison du racisme et de l'antisémitisme parmi les consciences de la jeunesse. La conviction consiste à ne pas laisser le dernier mot à ceux qui se sont arrogés une forme de monopole sur les réseaux sociaux : nous devons faire entendre notre voix, celle de la raison, celle de l'universalisme, celle des principes républicains, celle de la démocratie. La conviction consiste à répondre point par point au tintamarre des populismes qui voient dans cette épidémie la porte étroite menant à l'exercice du pouvoir.

Au-delà de la longue liste de ceux qui auront perdu la vie, cette crise ne nous laissera pas indemnes. Elle va changer notre regard sur l'autre. Elle a rendu visible un cortège d'invisibles dont nous avons oublié le rôle essentiel dans la conservation de nos vies : les soignants, les personnels des supermarchés, les

éboueurs, les agents des transports publics, les personnels qui assurent la sécurité civile. Le soutien du pays derrière ceux qui chaque matin, bravent la peur pour accomplir leur mission, est une exigence qui doit faire taire les instrumentalisation électorales et les inspirations de nos pires démagogues.

Comme toutes les crises, elle peut constituer un basculement, du bon, ou du mauvais côté. Nous vivons un choc qui peut produire de la tétanie ou de la résilience. Nous avons, chacun, entre nos mains, une partie de la réponse pour faire surgir le meilleur de nous-même, pour faire avancer nos idées, pour faire reculer ceux qui, opportunistes, tentent de faire basculer l'opinion.

**Mario Stasi, Président de la Licra ●**

# Aux premiers de cordée, la Nation reconnaissante

Société

2 avril 2020

Nous vivons une pandémie mondiale. Comme une crue centennale, nous voyons l'épidémie, chaque jour, dépasser la côte d'alerte dans nos hôpitaux, dans nos maisons de retraites, à la maison. Avec ce virus, nous redécouvrons, massivement, la peur liée à la fragilité de nos vies. La mondialisation hyperconnectée et la révolution numérique nous avaient donné le sentiment d'une grande invincibilité. Nous prenons conscience, brutalement, de l'immense vulnérabilité de la condition humaine. Nous étions entrés dans l'ère de l'hypermobilité d'une société, haletante, sans cesse en mouvement. Nous voilà, pour la majorité d'entre-nous, immobiles, confinés à domicile, réduits à attendre sans bouger que la vague passe, à applaudir chaque soir à 20 heures, statiques et impuissants, ceux qui sont sur le front de la lutte contre la maladie.

Cette crise ne nous laissera pas indemnes. De cette période si particulière, je crois – et j'espère – que nous allons sortir transformés, que certaines de nos certitudes vont être durablement renversées. Comme l'écrivait Churchill à l'été

1940, seul dans la bataille d'Angleterre, « jamais tant de gens n'ont dû autant à si peu ». Nous réalisons soudainement que la fraternité n'est pas délocalisable, que nos premiers de cordée sont soignants, infirmiers, médecins, brancardiers, pharmaciens, ouvriers, pompiers, policiers, gendarmes, livreurs, paysans, boulangers, salariés de la grande distribution, éboueurs et tous les soldats inconnus de cette drôle de guerre. Nous découvrons que sans leur mobilisation générale, sur le terrain, en bas de chez nous, nos vies, à l'arrière, seraient rendues tout simplement impossibles. La crise va créer une dette immense qui, contrairement à la dette publique, ne pourra pas être restructurée : c'est une dette de reconnaissance envers ceux qui ont assuré, par leur dévouement et leur esprit de sacrifice, le combat contre l'épidémie, dans des conditions matérielles que chacun connaît désormais.

Cette crise, si nous n'en prenons pas la mesure, va créer de la peur, de l'inquiétude et finalement du ressentiment et du repli sur soi. Sur les réseaux sociaux, les discours de haine désignent à la vitesse de la fibre optique des ennemis éternels

et immuables. Les populistes et leur brouet xénophobe, raciste et antisémite, sans presque rien faire et comme à leur habitude, tirent profit de cette inflammation et engrangent déjà les bénéfices de cette crise pour asséner des coups contre nos démocraties et espèrent bien récolter le fruit de leur stratégie du mensonge et de la tromperie.

À la sortie de cette crise, que chacun espère proche, nos exigences collectives seront fortes. Il s'agira de tirer les leçons, toutes les leçons, à l'égard de ceux qui ont fait honneur à leur profession, à leur mission et à leurs devoirs envers l'Humanité. Il s'agira de démontrer à tous que la fraternité a été notre valeur refuge pour y faire face. Il s'agira aussi de disqualifier, partout où ils s'expriment, ceux qui véhiculent l'esprit de défaite, ceux qui, nos morts à peine enterrés, ont tenté d'en tirer un profit démagogique et électoraliste, ceux qui ont tenté, avec une forme de trahison, d'affaiblir notre démocratie en applaudissant aux huées fanatiques trempées dans le racisme, l'antisémitisme et à tous ces mots qui sont venus aggraver nos maux.

Mario Stasi, Président de la Licra ●

## Mario Stasi : « L'urgence ? Confiner le discours de haine en ligne »

Société

23 avril 2020

Depuis votre poste de président de la LICRA, qu'est-ce qui vous frappe le plus dans vos observations des comportements sociaux et humains depuis le début de cette crise ?

L'état de confinement exacerbe les qualités et les défauts de chacun et amplifie les tendances qu'on avait

remarquées, notées, dénoncées. Pour ce qui est des tendances négatives et dangereuses, le combat de la LICRA est d'autant plus pertinent que le confinement a soumis la plupart des individus sous le joug des réseaux sociaux.

Certaines barrières morales s'étaient déjà fissurées ces derniers mois, au cours des dernières crises... Sont-elles en train de tomber complètement ?

Je ne dirais pas cela. Je dirais que la vigilance doit être d'autant plus grande que nous vivons un moment d'exception. Lorsque j'évoque ce

moment d'exception, j'évoque un moment soumis à des lois d'exception. Je ne dis pas qu'il y a un effondrement, je dis qu'il y a un devoir de chacun des citoyens d'apporter une particulière vigilance à la façon avec laquelle les valeurs qui sous-tendent notre démocratie sont malmenées ou mises entre parenthèses, combattues ou oubliées. La France est un pays de débat et de contestation et je sais que le pire côtoie le meilleur, mais c'est à des associations comme la nôtre d'attirer l'attention sur les dérives. Et les dérives, on les constate. C'est la délation, ce sont des thèses complotistes, c'est le sempiternel antisémitisme qui revient à la charge, c'est l'homophobie. À ce titre, nous avons constaté sur les réseaux sociaux, depuis un mois et demi environ, des choses qui ne sont pas à la gloire de la circulation de ladite information.

Vous avez parlé « d'antisémitisme déconfiné »... Quelle forme prend-il ?

Malheureusement toujours la même. Une forme exacerbée. La forme des réseaux sociaux, de l'anonymat et de la thèse complotiste. Il n'a pas fallu bien longtemps pour que les Soral et consorts, et quand je dis consorts, ce sont tous ceux qui sous couvert d'anonymat, relaient ou portent le même discours, viennent fustiger, dénoncer les « Salomon », « Buzyn », « Lévy », comme étant les incompetents et ceux à qui profiterait cette pandémie. Il n'a pas fallu bien longtemps avant que ces réflexes antisémites prolifèrent sur la toile. À la LICRA, nous sommes attachés au respect des valeurs mais aussi à leur concrétisation dans l'action publique, c'est pourquoi nous ne nous satisfaisons pas de déclarations de principes. Nous ne sommes surtout pas là pour donner des leçons de morale, mais nous rappelons quelles sont les valeurs et nous souhaitons qu'elles se concrétisent par des actes, et notamment par des actes de la puissance publique et par des actes législatifs. L'urgence pour la LICRA, dès la sortie de ce confinement, c'est d'organiser le confinement des discours de haine, en faisant en sorte que la loi dite Avia soit adoptée dans les meilleurs délais.

Vous avez évoqué Alain Soral qui a réalisé une vidéo dans laquelle il dresse une liste de personnalités dites juives à la tête des hautes administrations

françaises ou des médias... Cette vidéo a été vue plus d'un million de fois... Qu'est-ce cela dit pour vous ? Comment interprétez-vous ce succès ?

Je suis fermement attaché à la liberté d'expression, à la responsabilisation de ceux qui portent la parole ou des écrits et à la distinction entre une opinion et un délit. Or, Alain Soral, lorsqu'il profère de telles ignominies, se comporte comme et est un délinquant. Le caractère totalement absurde de la situation, c'est que l'outil qui permet dans le cadre d'un confinement l'éducation de nos plus petits, est le même outil ou canal qui permet la prolifération sans limite de tels propos infâmes et délictueux. Ce qui m'importe au premier chef, c'est de couper le robinet de la haine, de couper ce déversoir d'immondices, de confiner ce discours de haine et de responsabiliser les plateformes et les hébergeurs afin que ceux-ci se voient enjoindre dans les meilleurs délais, sous la menace de lourdes sanctions financières, comme il en existe en Allemagne, de retirer les propos délictueux, haineux, antisémites, complotistes. Nous ne sommes pas dans la liberté d'expression, nous sommes face à la commission d'un délit. Il faut responsabiliser ceux qui aident sous couvert d'une soi-disant liberté d'expression, la commission de ce délit. Voilà ce que m'inspire le constat, et il est certain que l'état de confinement est un état grossissant de la situation démocratique de notre pays, dans ses meilleurs aspects comme dans les pires. Je suis très heureux par exemple que France Télévisions se soit rendu compte que la chaîne publique pouvait être un canal d'éducation et que l'on réfléchisse même à faire en sorte que France 4 soit ce canal d'éducation. Je me réjouis de ces prises de conscience.

L'histoire se répète. Crise égale forcément racisme, antisémitisme, complotisme. Vous arrive-t-il d'être découragé en constatant qu'aucune crise ne fait exception à la règle ou constatez-vous tout de même des évolutions positives ?

Je suis un optimiste lucide. Je ne suis jamais découragé quand je sais que la nature humaine et que l'homme dans sa complexité est mauvais et bon. Pardon d'être ainsi caricatural, mais le début de notre entretien atteste bien

que dans ces moments de crise, on constate le meilleur. Je pense à ce souci d'éducation, à la formidable mobilisation des professeurs dans le cadre du télétravail mais aussi à l'élan de solidarité national. Le meilleur et le pire. Il n'y a aucune raison qu'en période de crise nous ne constatons pas le pire. En revanche, ce qu'il m'importe particulièrement c'est le « juste-après-crise », c'est que lesdites lois d'exception, lesdites mesures temporaires cessent le plus rapidement possible et que l'on puisse de nouveau trouver le cours normal, les combats longs qui nécessitent pugnacité et qui visent à une meilleure démocratie.

A quoi pensez-vous précisément ?

Ne pas confondre liberté d'expression et commission de délits. Renouveler sans débat contradictoire l'incarcération, la détention provisoire d'un homme présumé innocent et, en parallèle, libérer celui à qui il reste 2 mois de prison. Toutes ces mesures dites d'exception doivent cesser rapidement et l'État de droit doit retrouver son effet plein et entier. Cette crise, nous devons l'affronter en faisant en sorte que le socle de l'État de droit ne soit pas plus ébranlé qu'il ne le faut. Cette crise ne doit pas être un prétexte à transformer des lois d'exception en lois normales. Si j'aborde la justice de notre pays, c'est que j'ai bien souvent l'impression qu'elle n'a pas été traitée ces dernières semaines et ces derniers mois comme un service public essentiel, ce qui est dramatique.

Vous invoquez le droit, la justice, les lois... Vous avez évoqué la loi Avia. Pensez-vous vraiment que des textes de lois suffisent à stopper ce « robinet de haine » en ligne ?

Suffire non, mais si j'évoque la loi Avia, c'est que, même si elle est perfectible, elle permet de sortir de deux écueils dramatiques. Le premier, c'est la confusion entre l'expression d'une idée-opinion et la commission d'un délit par la profération de propos haineux, complotistes et homophobes. Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit. La loi Avia rappelle ce principe fondamental et ce principe permet de forger entre les citoyens que nous sommes, un discours de débat, mais un discours respectueux du contradictoire, de son origine, de son opinion religieuse, de sa vie sexuelle,

de son intimité, respectueux de ce qu'il est. Il est important que sur les réseaux sociaux, on puisse débattre de tout, en respectant l'interlocuteur. Encore faut-il, et c'est le deuxième point particulièrement important de la loi Avia, que chacun soit responsable des propos qu'il porte. Je pense, je crois, je sais, puisque la loi Avia s'inspire de la loi allemande qui a été un succès en la matière, que l'important c'est aussi de sortir de cet anonymat qui est un anonymat protecteur. Derrière l'anonymat, c'est le corbeau, c'est le délateur, c'est celui qui désigne du doigt et c'est la première marche d'un totalitarisme silencieux. Donc oui : j'évoque la loi Avia parce que je pense qu'il est urgent, et la crise que nous traversons nous le montre et nous l'explose en pleine gueule, de cesser de faire en sorte que puissent proliférer des discours ignominieux.

Qu'est-ce que vous répondez aux détracteurs de cette loi, qui sont un certain nombre et notamment au Sénat, qui nous disent qu'elle donne trop de liberté aux GAFAs et que le retrait d'une publication après 24H, c'est déjà trop tard ?

Il est important que les GAFAs soient responsabilisés. Il faut savoir que les plateformes n'ont pas de siège social en France ni même en Europe, et que leur poursuite devant les tribunaux est quasiment impossible. Même une loi qui enjoindrait de communiquer l'adresse IP de celui qui profère des propos haineux, cette injonction n'est jamais suivie d'effet. Il est donc anormal que ces GAFAs n'aient pas de siège et qu'ils n'aient pas de représentation qui puisse être responsable des propos qu'ils laissent filer sur leurs canaux. Ne jamais oublier que le racisme n'est pas une opinion mais un délit ! On voit bien ce qu'est le robinet sans limite de la prolifération de tels propos aux États-Unis par exemple. On ne peut pas dire que là-bas, nous vivions dans une société d'indulgence, de compréhension, de concertation, et on voit que le réflexe de chacun est de porter une arme, pas de débattre. Je caricature un peu mais je pense que nous ne sommes pas de cette culture. Quant au Sénat, ne nous leurrons pas, les groupes de pression

et les lobbies ont fait leur boulot ! Si cela n'a pas encore abouti, c'est qu'il y a un fort courant idéologique en France qui considère qu'on peut tout dire, à tout moment, quelle que soit l'atrocité du propos qui est porté. Le mot doit régner comme s'il fallait faire une grande différence entre le mot et l'action. Il y a une expression de Robert Badinter que j'aime à rappeler : « Il y a des mots qui sont des fusils chargés ». Le génocide des Tutsis a commencé par une harangue génocidaire notamment sur « Radio des Mille Collines », station de radio rwandaise qui comparait les Tutsis à des animaux. La première marche de la mécanique génocidaire, c'est le mot ! La radio, la harangue, le discours politique, le meeting, bref c'est le mot ! Je suis très attaché à la liberté d'expression mais je suis un légaliste et je considère que le racisme est un délit ! Dans la presse écrite, lorsqu'un lecteur adresse au directeur de la publication un courrier antisémite, raciste ou xénophobe, que fait le directeur de la publication ? Il décide, puisque c'est sa responsabilité, de ne pas publier ledit courrier, il choisit en toute responsabilité de ne pas faire paraître dans son journal des propos qu'il juge racistes, xénophobes, antisémites ou complotistes. Le parallélisme doit exister envers les plateformes et les hébergeurs qui doivent être responsabilisés, et c'est l'esprit de la loi Avia qui s'inspire de la loi allemande.

L'antisémitisme est un phénomène complexe. Le seul fait de vous exprimer sur le sujet alors que nous sommes en pleine crise sanitaire, en agacera plus d'un et fera dire à certains : « Oh ça va ! De l'antisémitisme à toutes les sauces, ce n'est pas le sujet aujourd'hui ! ». Que répondre à cela ?

Vous remarquerez que si vous m'avez posé des questions sur l'antisémitisme, j'ai à chaque fois répondu en évoquant des propos haineux, racistes, homophobes, antisémites, complotistes. Je me place au niveau des principes qu'il faut respecter, des délits qui sont commis, des valeurs qu'il nous faut rappeler. Je fais toujours le parallèle entre le combat théorique et la concrétisation dans la vie publique et politique. J'ai demandé que les présidents de sections de la LICRA prennent contact avec les directeurs d'établissements (lycées, collèges,

écoles primaires) afin de voir dans quelle mesure, dans le cadre du télétravail, nous puissions continuer à faire toutes nos interventions scolaires. Entre 30.000 et 40.000 étudiants, lycéens et collégiens ont reçu la visite de bénévoles LICRA l'année dernière et ont débattu des valeurs de la République, du racisme, de la laïcité, de la fraternité, de l'antisémitisme, des génocides. Même si l'actualité nous ramène à cette triste pérennité qu'est l'antisémitisme dans notre pays, notre combat dépasse le seul antisémitisme. Si nous évoquons l'antisémitisme, c'est parce que sur les réseaux sociaux, quelques jours après le début de la crise, d'infâmes individus se sont précipités pour dénoncer les « Salomon », « Buzyn », « Lévy », pour expliquer que la haute administration française était sous la main des juifs, que tout cela bénéficierait peut-être à Israël. Les pires ignominies et les pires délires. Donc c'est la réalité qui nous ramène malheureusement à cela, comme elle nous ramène aussi à une homophobie. Quand on voit un journal de la presse quotidienne régionale, « Le Progrès », qui donne la parole à un médecin nous expliquant que les homosexuels seraient insensibles au respect des règles du confinement du fait de leurs pratiques sexuelles. Quand on voit les réactions sur les réseaux sociaux après la proposition d'Emmanuel Macron d'annuler la dette de l'Afrique, et que le soir même, il y a eu 50.000 tweets de la fadosphère sur le thème « la France d'abord ». Notre combat est un combat des valeurs dans lequel la lutte contre l'antisémitisme a toute sa place mais la LICRA dépasse cette spécificité. Lorsque nous intervenons par exemple dans les clubs de football, on évoque le racisme, le communautarisme, l'universalisme, la laïcité, les génocides, l'antisémitisme mais pas seulement. De la même façon, lorsque l'on propose des formations à des salariés, on leur apprend à appréhender le fait religieux dans l'entreprise et les discriminations à l'embauche. Le combat de la LICRA est un combat de valeurs républicaines, c'est un combat politique, et dans ces valeurs, la lutte contre l'antisémitisme est évidemment importante.

Cette crise débouchera très probablement sur une casse sociale, sur du chômage, sur une perte de

pouvoir d'achat pour des milliers de Français. Détresse rime en général avec rejet de l'autre et repli sur soi. Après la crise sanitaire et économique, craignez-vous la crise politique ? Redoutez-vous par exemple la présidentielle de 2022 ?

Je ne redoute pas la présidentielle de 2022. Ce qui m'importe c'est que le socle des valeurs de notre République retrouve sa solidité. Ce qui m'importe c'est que l'arsenal législatif, que la tenue du discours politique, que la nécessité d'une coopération internationale et fraternelle avec les pays d'Europe, que le partage des valeurs, que tout ce qui a fait la grandeur de la France et de l'Europe, ne soit pas écorné ou amoindri après cette crise. Je ne voudrais pas d'une France du repli sur soi, d'une France méfiante de l'altérité, tout cela alimenté par la peur ou par le rejet de l'autre. Je ne voudrais pas que sous prétexte de protection illusoire, on en vienne à se refermer et à pratiquer la

délation. L'ennemi ce n'est pas l'autre. Est-ce que cela doit amener la LICRA au moment de l'élection présidentielle à rappeler quelles sont les valeurs pour lesquelles nous nous battons, la réponse est évidemment oui ! Mais avant la présidentielle, il y a la sortie de cette crise, et nous sommes extrêmement vigilants à ce qu'il n'y ait pas effondrement de nos valeurs.

Lors de cette crise, on a parlé des « masques jaunes », on a évoqué une opposition entre Paris et la province, notamment lorsque le Professeur Raoult de Marseille ne semblait pas trouver d'oreille attentive à son traitement, on a vu beaucoup de fake news... Y a-t-il une continuité entre la crise des Gilets Jaunes et ce que nous vivons aujourd'hui ?

J'ai pu constater que Marine Le Pen et l'extrême droite puisaient parfois leur discours dans des fils Twitter de Gilets Jaunes et notamment

le #IlsSavaient. Donc oui : il y a un lien dans ce que le mouvement des Gilets Jaunes avait de complotiste. Mais le complotisme n'était qu'une tendance de ce mouvement et il avait par ailleurs des revendications que je trouvais tout à fait légitimes. Mais c'est dans cette tendance complotiste que Marine Le Pen et l'extrême droite sont allées puiser pour dénoncer l'incurie, l'effondrement de l'État, etc... Je n'y vois pas une continuité mais on peut y voir quelques échos ou résurgences dans le discours de l'extrême droite aujourd'hui.

Avez-vous un appel à lancer aux Français ou aux autorités ?

Préservez les valeurs de la République ! La recherche de l'efficacité politique peut devenir le pire des pièges. Je suis par exemple effrayé par la façon dont la justice ordinaire et la justice pénale sont traitées aujourd'hui. ●

## Racisme dans la police : la LICRA saisit la justice

Société

30 avril 2020

On peut entendre très distinctement les policiers d'Asnières qui, ayant récupéré dans la Seine l'individu qu'ils recherchaient après une suspicion de cambriolage, lui déclarent : « Il sait pas nager, un bicot ça nage pas ». Un rire éclate tandis qu'un autre réplique : « Ça coule, tu aurais dû lui accrocher un boulet au pied. ». Le Parisien indique par ailleurs que « l'homme interpellé, dont on n'aperçoit que la silhouette, disparaît ensuite derrière un fourgon de police, encadré par plusieurs policiers. On peut supposer, au bruit des portières, qu'il monte à l'intérieur. Puis on entend des cris apeurés, des bruits sourds, ainsi que les rires des policiers. Selon nos informations, l'homme interpellé est un sans-papiers qui serait de nationalité égyptienne. Auditionné après qu'un médecin a jugé compatible son état de santé avec une garde à vue, il a été libéré dans la journée avec une obligation de quitter le territoire français (OQTF) ».

La LICRA a immédiatement réagi sur les réseaux sociaux pour demander que toute la lumière soit faite sur ces faits graves. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. » (Article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789). Les faits qui sont relatés à l'Île-Saint-Denis sont graves et, indépendamment du délit reproché au mis en cause, rien, absolument rien ne justifie qu'un policier de la République l'invective par des propos outranciers et ouvertement racistes.

La situation exige une enquête, des poursuites, immédiates. Une police qui se respecte est une police qui respecte, en toutes occasions, en toutes circonstances. Il n'existe aucune excuse à ce type de comportement qui outrage les valeurs de la République comme la déontologie des forces de

l'ordre. Le racisme est incompatible avec l'exercice d'une mission de service public, qui plus est dans le cas de fonctionnaires de police dont l'exemplarité doit être absolue. Le préfet Lallement a suspendu les policiers dans l'attente des conclusions de l'Inspection générale de la Police Nationale. Le Parquet a ouvert une enquête préliminaire. La LICRA a saisi la justice et réitère auprès du Ministre de l'Intérieur sa volonté de voir la formation déontologique des forces de l'ordre pleinement intégrer les exigences fondamentales en matière de lutte contre le racisme. ●

# Face à face : 4 questions à Gérald Bronner

Société

20 mai 2020

---



## WEBINAIRE : Crise du Coronavirus et récupération des extrémistes, avec AJC

Société

4 juin 2020

---

Pour en parler, nous avons le plaisir de recevoir aujourd'hui Adrien MORENAS, Député LREM et rapporteur de la commission d'enquête sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite. TRISTAN MENDÈS FRANCE, Observateur des extrêmes, spécialisé dans les cultures numériques, pilote du projet Stop Hate Money. Stéphane NIVET, Délégué général de la Ligue

Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA).



## Face à face. 4 questions à Frédéric Régent

Société

4 juin 2020

---



## **FORMATION-POLICE : Mario Stasi, Président de la Licra, invité d'Yves Calvi sur RTL**

Société

9 juin 2020

---



## **FORMATION-POLICE : Stéphane Nivet, Délégué général de la Licra sur Franceinfo**

Société

10 juin 2020

---



## **Face à Face. 4 questions à Anne Sinclair**

Société

11 juin 2020

---



# Dérive antisémite d'un rappeur français, la Licra réagit

Société

17 septembre 2020

Dans plusieurs de ses chansons, le rappeur français Freeze Corleone, de son vrai nom Issa Lorenzo Diakhaté, crache son flot de paroles haineuses alliant pêle-mêle stéréotypes antisémites, complotisme et apologie du nazisme et du terrorisme.

## Extraits de chansons

« Tout pour la famille, pour que mes enfants vivent comme des rentiers juifs »

« Killu à vie, fuck un Rotschild, fuck un Rockefeller »

« J'arrive déterminé comme Adolf dans les années 30 »

« Dans l'ombre on complotte comme les Bilderberg »

« Monte un empire comme le jeune Adolf »

« Déterminé avec de grandes ambitions comme le jeune Adolf »

« J'suis à Dakar, t'es dans ton centre à Sion, s/o l'Amérique, s/o l'esclavage, R.A.F (Rien À Foutre) des \*BIP\* »

« Tous les jours R.A.F (Rien À Foutre) de la Shoah »

« J'ai les techniques de propagande de Goebbels »

« On arrive dans des allemandes comme des SS »

« Killu à vie, seigneur de guerre comme le mollah Omar »

De ces extraits, nous avons monté une vidéo-compilation afin de la partager sur Twitter pour à la fois réveiller la conscience collective et tout faire pour que l'impunité cesse.

## Réactions

Suite à la diffusion de notre vidéo sur Twitter, le gouvernement a annoncé ce jeudi avoir saisi la justice par la voix de son ministre de l'Intérieur, M. Gérard Darmanin.

La DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) a également immédiatement réagi en signalant les faits au procureur de la République

## La question de la double responsabilité

À l'image de l'affaire Nick Conrad, ce rappeur qui chantait « Pendez les blancs » – et condamné en 2019 par

la justice -, cette nouvelle affaire pose la question de la responsabilité des artistes, qui trop souvent, confondent liberté d'expression, principe à valeur constitutionnelle et consacré dans la constitution de 1958, et paroles de haine, pouvant relever du pénal.

Lors du procès de Nick Conrad, la justice a rappelé le principe suivant :

Si « les limites admissibles de la liberté d'expression s'apprécient avec une plus grande souplesse » lorsqu'il s'agit de rap, « la liberté de création artistique n'est toutefois pas absolue ».

Outre la responsabilité de l'artiste, nous devons plus que jamais nous interroger sur celle de tous ces acteurs de la sphère musicale qui acceptent de collaborer avec de tels chanteurs, et plus encore, sur celle des plateformes en ligne de streaming / vente dématérialisée (Deezer, Apple Music, Youtube, Google Play Music, Amazon Music, Spotify et TIDAL) qui, non seulement, laissent faire, mais pire encore, profitent aussi des fruits et recettes de la haine.

Nous l'affirmerons toujours, l'antisémitisme, n'est pas, et ne sera jamais, un produit culturel ●

# Croix gammées et inscriptions antisémites dans un restaurant caché à Paris

Société

2 octobre 2020

Intérieur vandalisé, saccagé et sali d'inscriptions antisémites : croix gammées, « SS », « Sale Juif », « Hitler avait raison », « Voleurs »... Les poncifs de la haine du Juif frappent une nouvelle fois en pleine capitale. La Licra saisit la justice.

Un acte antisémite qui nous rappelle aujourd'hui, dans le contexte du procès des attentats de Charlie Hebdo, de l'Hyper Casher et de Montrouge de 2015, que le combat contre les extrêmes de tous bords doit être mené plus que jamais avec la dernière énergie. ●

# Facebook va interdire les contenus niant ou minimisant la Shoah

Société

14 octobre 2020

Les utilisateurs recherchant des termes associés à l'Holocauste ou au négationnisme seront redirigés vers des sources fiables et vérifiées.

Alors que la Licra dénonce depuis longtemps déjà la prolifération des contenus haineux, racistes et négationnistes sur les réseaux sociaux, Facebook va finalement interdire la publication de contenus niant l'existence de la Shoah. Mark Zuckerberg, le patron de la firme, l'a annoncé lundi 12 octobre dans un statut (lien en anglais) qui chez marque aujourd'hui chez Facebook un début de prise de conscience. « J'ai bataillé avec ce dilemme, entre soutenir la

liberté d'expression et les dommages causés par le fait de minimiser ou de nier l'horreur de l'Holocauste », a reconnu le patron de Facebook. « J'ai évolué sur cette question en constatant une augmentation de la violence antisémite », a-t-il ajouté, soulignant un durcissement de la politique de Facebook sur les discours haineux.

« Nous retirons depuis longtemps les messages d'apologie des crimes motivés par la haine de l'autre et des tueries de masse, y compris l'Holocauste. Mais avec la montée de l'antisémitisme, nous étendons notre règle pour interdire tout contenu qui nie ou déforme l'Holocauste aussi »,

a-t-il déclaré. Le réseau social a indiqué que d'ici fin 2020, il redirigerait les gens qui recherchent des termes associés à l'Holocauste ou au négationnisme vers des sources fiables en dehors de Facebook.

Près d'un quart des Américains de 18 à 39 ans pensent que l'Holocauste est un mythe

Facebook a également posté un article sur son blog (lien en anglais) dans lequel l'entreprise cite une étude selon laquelle près d'un quart des adultes américains entre 18 et 39 ans pensent que l'Holocauste est un mythe ou n'est pas sûrs que les faits soient exagérés ou non ●

## Au pied du mur

Société

22 octobre 2020

Par Mario Stasi, président de la Licra. Notre pays est en état de choc et de sidération après l'assassinat islamiste de Samuel Paty, enseignant de la République, décapité à la sortie du collège où il faisait cours.

Le terrorisme islamiste, une fois de plus, a jailli de nulle part et a ensanglanté la France, tuant sauvagement un professeur, un homme libre, un innocent, un citoyen, l'un des nôtres.

Ce drame effroyable ne peut pas et ne doit pas être l'énième épisode à l'issue duquel nous viendrions inscrire un nom de plus au martyrologe de la liberté avant de passer à autre chose. Une prise de conscience est désormais vitale pour notre survie démocratique : le fondamentalisme islamiste doit être anéanti et ses effets sur les esprits, sur les consciences d'une partie de la jeunesse et de nos compatriotes, doivent cesser.

Nous le disons depuis des années, à la LICRA, parfois bien seuls au sein des organisations antiracistes.

Nous essayons, de toutes nos forces et notamment depuis les crimes islamistes de Mohamed Merah à Toulouse et à Montauban, de réveiller la majorité silencieuse du pays face au vacarme des extrémismes qui tiennent le haut du pavé, dans les médias comme sur les réseaux sociaux. Nous alertons, parfois au prix de polémiques indignes livrées contre nous, sur le dévoiement d'associations prétendument antiracistes, cheval-légers de l'intégrisme et de l'islamisme. Nous avons clamé, depuis des années, que le concept d'islamophobie était une escroquerie politique visant à imposer un délit de blasphème au prétexte de protéger la liberté de conscience de nos compatriotes musulmans qui, elle, ne doit souffrir d'aucune remise en cause. Nous avons alerté sur la mécanique infernale des réseaux sociaux, dont le

rôle a été fatal dans l'assassinat de Samuel Paty. Quand seront-ils enfin régulés et quand cesseront-ils d'être des territoires perdus de la République ?

Nous avons tenté de convaincre, de longue date, les pouvoirs publics que notre pays devait sortir de la défense passive de la laïcité qui, parfois au plus haut sommet l'Etat, avait fait tant de mal et produit tant de défaitisme, de compromissions et d'abdications. Nous avons martelé que la liberté d'expression n'était pas négociable. Nous avons asséné, dans toutes nos formations, nos prises de positions, nos procès, que l'antisémitisme était le marqueur de la radicalisation et qu'il n'existait pas de terroriste islamiste qui ne soit traversé par la haine et l'obsession des juifs. Faut-il rappeler ici que le 27 juillet dernier, nous avons signalé un tweet antisémite commis par l'assassin de Samuel Paty ?

Nous voilà au pied du mur. L'action, sur le terrain, sera notre seul moyen de parvenir à défendre les valeurs universalistes contre les assauts de l'islamisme mais aussi contre ceux, opportunistes, de l'extrême-droite qui ne manque pas d'avancer à chaque fois que nous reculons. Le gouvernement est forcé à l'action, vigoureuse et ferme, pour lutter contre l'islamisme. Ce combat ne se gagnera pas seulement par l'action immédiate de notre police et de notre justice. Ce combat est un combat culturel et politique de longue haleine. Il s'agit, par l'éducation, de reconstruire les liens de la communauté nationale, d'irriguer cette jeunesse qui vient

par les valeurs qui, jusqu'ici, ont permis l'émancipation et l'édification républicaines.

Il s'agit, dans le regard de chacun, de ranimer la flamme chancelante de la fraternité, de la raison et de l'humanité. Il s'agit de déconstruire cette contre-culture de la haine de soi et du rejet de l'autre qui éloigne tant de nos compatriotes de l'essentiel. Il s'agit de convaincre que l'assignation à une différence sépare là où la nation réunit autour d'un socle commun et partagé de valeurs.

Il faudra compter sur tout le monde pour y parvenir et réussir à empêcher qu'un jour, de nouveau, une élève mythomane ne cible un enseignant qui avait montré des caricatures de

son prophète, que son père le désigne ensuite à la vindicte des islamistes et d'associations parasalafistes sur les réseaux sociaux, qu'un imam autoproclamé batte le rappel des fanatiques avant qu'un terroriste, sur l'indication de collégiens stipendiés, ne se sente ainsi investi d'une macabre mission : couper en deux un enseignant de la République. Jamais plus nous ne devons revivre cet enchaînement tragique de trahisons, de compromissions, de violence et de haine. Jamais.

Fermeté, éducation et fraternité doivent être plus que jamais notre projet républicain

**Mario Stasi, Président de la Licra** ●

## Facebook va interdire les contenus niant ou minimisant la Shoah

Société

14 octobre 2020

Les utilisateurs recherchant des termes associés à l'Holocauste ou au négationnisme seront redirigés vers des sources fiables et vérifiées.

Alors que la Licra dénonce depuis longtemps déjà la prolifération des contenus haineux, racistes et négationnistes sur les réseaux sociaux, Facebook va finalement interdire la publication de contenus niant l'existence de la Shoah. Mark Zuckerberg, le patron de la firme, l'a annoncé lundi 12 octobre dans un statut (lien en anglais) qui chez marque aujourd'hui chez Facebook un début de prise de conscience. « J'ai bataillé avec ce dilemme, entre soutenir la liberté

d'expression et les dommages causés par le fait de minimiser ou de nier l'horreur de l'Holocauste », a reconnu le patron de Facebook. « J'ai évolué sur cette question en constatant une augmentation de la violence antisémite », a-t-il ajouté, soulignant un durcissement de la politique de Facebook sur les discours haineux.

« Nous retirons depuis longtemps les messages d'apologie des crimes motivés par la haine de l'autre et des tueries de masse, y compris l'Holocauste. Mais avec la montée de l'antisémitisme, nous étendons notre règle pour interdire tout contenu qui nie ou déforme l'Holocauste aussi », a-t-il déclaré. Le réseau social a indiqué

que d'ici fin 2020, il redirigerait les gens qui recherchent des termes associés à l'Holocauste ou au négationnisme vers des sources fiables en dehors de Facebook.

Près d'un quart des Américains de 18 à 39 ans pensent que l'Holocauste est un mythe

Facebook a également posté un article sur son blog (lien en anglais) dans lequel l'entreprise cite une étude selon laquelle près d'un quart des adultes américains entre 18 et 39 ans pensent que l'Holocauste est un mythe ou n'est pas sûrs que les faits soient exagérés ou non ●

# Tribune. Appel de 49 personnalités « pour une laïcité pleine et entière »

Société

14 octobre 2020

Pour « porter haut l'idéal laïc », 49 personnalités, dont les philosophes Elisabeth Badinter et Marcel Gauchet, l'essayiste Caroline Fourest, l'ex-ministre Jean Glavany ou l'avocat de Charlie Hebdo Richard Malka, appellent les responsables politiques, dans cette tribune, à « insuffler une nouvelle dynamique » en créant des « organismes publics adaptés à cet horizon politique transformé ».

« On a tué un homme. De la manière la plus barbare et la plus expressive qui soit, dans le rituel codifié d'exécution religieuse de l'islam radical. On a assassiné un homme pour avoir accompli sa tâche avec modestie et sans frémir. On a exécuté un professeur qui remplissait la mission la plus noble, celle de contribuer à l'émancipation et à la construction de la conscience des jeunes élèves dont il avait la charge pédagogique et morale. On s'est attaqué au creuset de la République, son école.

Avec près de 300 morts dont le souvenir pèse sur nos cœurs depuis 2012, ce mort-là est l'électrochoc qui donne aux Français la force de ne plus accepter l'inacceptable. Et comme dans ces sursauts que peuvent accomplir les peuples souverains lorsqu'ils prennent conscience de leur unité, en quelques jours ce qui semblait impossible devient possible et s'accomplit même déjà.

Nous attendons du président de la République, du gouvernement et des représentants du peuple qu'ils créent

ces moyens inédits et orchestrent leur action pour porter haut l'idéal laïque, en remplacement de ceux qui ont fait leur temps et dont l'esprit, les objectifs, l'organisation et les travaux ne correspondent plus aux ambitions nouvelles. Ceux-là se sont écartés de la défense de la laïcité, allant jusqu'à prendre constamment le parti de ses adversaires, de tribune en préface, de critique des laïcs les plus respectés en prise de position des plus ambiguës.

L'espoir suscité parmi les Français ne peut être déçu. La mise en œuvre de nouveaux outils, de nouvelles instances, adaptés à ce paysage laïque transformé, est essentielle. C'est tout l'édifice laïque qui est aujourd'hui à restaurer sur la base de la loi de 1905, son fondement le plus solide. Cela ne pourra se faire qu'avec des femmes et des hommes intimement convaincus de leur mission de redonner aux Français la fierté de leur modèle émancipateur et fraternel. »

## Liste des personnalités signataires de l'appel des 49

Elisabeth Badinter (philosophe), Marika Bret, Roland Castro (architecte), Caroline Fourest (essayiste), Marcel Gauchet (philosophe), Jean Glavany (ancien ministre), Patrick Kessel (journaliste), Catherine Kintzler (philosophe), Françoise Laborde (ancienne sénatrice), Richard Malka (avocat), Henri Peña-Ruiz (philosophe),

Iannis Roder (historien), Gilbert Abergel, Joël Andriantsimbazovina (professeur de droit), Isabelle Barbéris (universitaire), Florence Bergeaud-Blackler (anthropologue), Yves Bréchet (membre de l'Académie des sciences), Gérald Bronner (sociologue), Gwenaële Calvès (professeure de droit), Martine Cerf, Gilles Clavreul (délégué général du think tank L'Aurore), Jacqueline Costa-Lascoux (sociologue), Charles Coutel (universitaire), Gérard Delfau (ancien sénateur), Éric Desmons (professeur de droit), Frédéric Encel (géopolitologue), Philippe Foussier, Jean-Philippe Hubsch (grand maître du Grand Orient de France), Alain Jakubowicz (avocat), Pierre Juston (doctorant), Guy Konopnicki (journaliste), Laurent Kupferman (essayiste), Françoise Laborde (journaliste), Jacques Lafouge, Guy Lengagne (ancien secrétaire d'Etat), Denis Maillard (philosophe), Tania de Montaigne (journaliste), Hiam Mouannès (universitaire), Agnès Perrin-Doucey (universitaire), Jérémie Peltier, Emmanuel Pierrat (avocat), Bernard Ravet (ancien enseignant), Dominique Reynié (politologue), Jacques de Saint Victor (écrivain et universitaire), Jean-Pierre Sakoun (président du Comité Laïcité République), Mario Stasi (avocat), Pierre-André Taguieff (politologue) et Virginie Tournay (universitaire), Amine El Khatmi, président du Printemps républicain. ●

# Twitter. Des appels à la haine anti-asiatiques

Société

29 octobre 2020

La Licra saisit la justice pour que cessent ces appels à la haine contre les personnes d'origine asiatique.

Ces comptes doivent être signalés et fermés par Twitter France de toute urgence. S'il y a des morts ou des

blesés, chacun devra assumer son inaction ou sa complicité ! ●

# La France entre en résilience

Société

29 octobre 2020

Nous vivons des moments d'une particulière gravité et une dramatique offensive est à l'oeuvre contre la République, nos valeurs, notre mode de vie, notre régime de liberté.

L'écho des attentats terroristes islamistes qui viennent de nous frapper, à plusieurs reprises en quelques jours seulement, est amplifié par une situation sanitaire qui, derechef, nous confine, réduit nos libertés et abolit une très grande part de notre vie sociale. Nous sommes dans l'épreuve et tourmentés par l'émotion, traqués par la peur.

À chaque épreuve, après chaque attentat, après chaque drame, nous pleurons nos morts, nous observons le silence, nous manifestons dans les rues, nous vibrons de tribunes plus belles les unes que les autres. Aujourd'hui, nos larmes sont asséchées, nous sommes épuisés de nous recueillir, nos jambes sont lassées de leur fréquentation du pavé, nos plumes sont asséchées et les mots nous manquent et nous n'avons plus, pour reprendre le vers célèbre de René Char, que « nos armes de douleur » pour affronter les épreuves.

Ce soir, il n'y a pas d'autre voie que celle de l'entrée en résilience, par l'action résolue pour désarmer les islamistes et de mener un combat total contre lui. La LICRA demande des mesures d'urgence et immédiates dans trois domaines.

Les délits qui répriment la manifestation publique de la haine à divers titres sont paralysés par le dispositif de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881. La répression des délits dits « racistes » est aujourd'hui inadaptée au contexte qui nous préoccupe et ceux qui invitent à la destruction de l'autre, à des degrés divers, sont presque inaccessibles à la sanction pénale et jamais, en dépit des horreurs que nous signalons, des peines dissuasives ne sont prononcées par les magistrats. Le moment est venu, comme cela a été fait pour l'apologie du terrorisme, d'inscrire ces délits dans le code pénal en sorte que celui qui tweete sa haine le dimanche soit placé en garde à vue le lundi et renvoyé, le cas échéant, en comparution immédiate, le mardi pour être condamné.

Le corollaire de cette réforme, c'est la régulation des réseaux sociaux : ils ont été détournés de leur but initial et ont servi de caisse de résonance à l'islamisme pour retourner les consciences en forgeant des délinquants anonymes et en permettant l'hypervisibilité de la haine raciste, antisémite, homophobe. Il est temps de rendre chaque usager des réseaux sociaux accessible à la sanction pénale par la levée de son anonymat. Il est temps d'imposer aux hébergeurs les contraintes de nos lois souveraines et démocratiques pour supprimer les contenus manifestement illicites, de fermer les comptes qui violent nos principes et qui vont, comme on l'a

vu récemment, jusqu'à désigner à la vindicte des individus promis de ce fait à une mort certaine.

La troisième exigence, vitale, sera de faire des républicains par l'éducation et répondre au doute et à la perte des repères qui ont envahi une partie de notre jeunesse. Il y a urgence à redéfinir le lien qui unit chacun d'entre nous au système de valeurs que nos prédécesseurs ont mis tant de temps à bâtir. Il nous faut réinventer notre tradition républicaine pour qu'elle suscite de nouveau l'adhésion et non pas la défiance. De la maternelle à l'université, notre système de formation doit servir de creuset citoyen où sont forgées des consciences ciselées par la raison, pour que grandissent et s'épanouissent des hommes et des femmes libres. C'est par ce combat inlassable pour une éducation éclairée et exigeante que nous garderons l'espoir de réduire les extrémismes au néant dont ils n'auraient jamais dû sortir.

Si ces mesures ne sont pas prises, si nous ne prenons pas le risque de l'exigence, l'audace et du courage, si nous n'assumons pas de nous battre face à ceux qui, à divers degrés et sous diverses formes, alimentent cette offensive contre la République, alors nous serons condamnés à errer dans une citadelle assiégée par la peur et à regarder l'extrême-droite ramasser le pouvoir, exauçant les rêves d'affrontement évidemment nourris par les islamistes ●

# « Pogroms » anti-arméniens : Dissolution des Loups Gris

Société

5 novembre 2020

---

Les Loups gris, organisation turque ultranationaliste violente, ont organisé en Octobre 2020 à Vienne et à Décines de véritables « pogroms » contre des membres de la communauté arménienne.

La Licra avait demandé leur dissolution.

Le ministre de l'Intérieur M. Gérard Darmanin a confirmé ce mercredi la dissolution du groupe ultra-nationaliste turc « Les Loups Gris ». Une décision

prise en Conseil des ministres sur ordre du président de la République. ●

## Twitter. Des appels à la haine anti-asiatiques

Société

29 octobre 2020

---

La Licra saisit la justice pour que cessent ces appels à la haine contre les personnes d'origine asiatique.

Ces comptes doivent être signalés et fermés par Twitter France de toute urgence. S'il y a des morts ou des

blessés, chacun devra assumer son inaction ou sa complicité ! ●

## Rediffusion. La parole à... Hassen Chalghoumi. Un imam libre face à l'islamisme

Société

12 novembre 2020

---



# Twitter. Des appels à la haine anti-asiatiques

Société

29 octobre 2020

La Licra saisit la justice pour que cessent ces appels à la haine contre les personnes d'origine asiatique.

Ces comptes doivent être signalés et fermés par Twitter France de toute urgence. S'il y a des morts ou des

blessés, chacun devra assumer son inaction ou sa complicité ! ●

## Emmanuel Macron a reçu Mario Stasi, Président de la Licra

Société

13 novembre 2020

Le vendredi 13 novembre 2020, Emmanuel Macron a reçu Mario Stasi, Président de la Licra.

Une rencontre consacrée à la future loi contre le « séparatisme », à la laïcité, à la meilleure répression des délits

racistes et antisémites, à la régulation des réseaux sociaux, à l'accueil des victimes. ●

## Jeux vidéo. Des insultes racistes et croix gammées dans un jeu Steam

Société

17 novembre 2020

La Licra a été avertie par un lanceur d'alerte de l'existence d'insultes racistes proférées par des joueurs, parmi lesquelles « sale negro », « sale juif », « on nique les arabe », mais aussi homophobes « pd », et de tags néonazis dans le jeu « Left 4 Dead 2 » de l'éditeur Steam.

Left 4 Dead 2 est un jeu multijoueur en ligne qui offre par ailleurs aux joueurs la possibilité d'ajouter des tags et images personnalisés dans les éléments de décor de chaque partie.

Les jeux vidéo ne doivent pas devenir le refuge des néonazis, des racistes et des antisémites. Nous demandons

à Steam, éditeur, et responsable des contenus publiés sur ses jeux, de réagir et de mettre en place un système de modération a priori des contenus textuels et visuels ajoutés et partagés par les joueurs dans ses jeux. ●

## Jeux vidéo. Des insultes racistes et croix gammées dans un jeu Steam

Société

17 novembre 2020

Samedi soir, nous avons découvert le visage de Miss Provence, candidate au titre de Miss France et qui fièrement évoquait ses origines italo-israéliennes. Nous avons découvert

aussi, presque instantanément, un déferlement de haine antisémite s'abattant sur elle sur les réseaux sociaux, essentiellement sur Twitter. Planqués derrière l'anonymat des

lâches, d'aucuns invoquant Hitler pour « finir le boulot » et exterminer April Benayoum parce qu'elle est juive. D'autres l'injuriant en des termes qui méritent pas de sortir du cloaque où

ils ont été fermentés. Les derniers enfin ayant du mal à cacher leur haine des juifs derrière l'abri commode de l'antisionisme, la détestation d'Israël servant de paravent bien léger à leur antisémitisme.

Cette affaire met en lumière une réalité que beaucoup de nos compatriotes vivent tous les jours, dans l'ombre, du fait de réseaux sociaux incontrôlables. La loi Avia, qui constituait une avancée considérable dans la lutte contre la haine en ligne a été censurée il y a quelques mois, sous les applaudissements aveugles de ceux qui sont tourmentés, au nom d'on ne sait quelle vision absolue de la liberté d'expression, à l'idée d'empêcher de nuire un raciste ou un antisémite. A vouloir protéger les salauds, on finit aujourd'hui par les encourager et à mépriser leurs victimes.

Cette situation ne peut pas durer et j'invite les pouvoirs publics à prendre pleinement à bras le corps cette affaire de dignité humaine fondamentale qui fait qu'on ne peut pas laisser nos démocraties, nos vies, être envahies par l'écume empoisonnée de la haine de

l'autre. Quand on appelle à exterminer une jeune femme de 21 ans, on ne formule pas une opinion susceptible de faire débat : on commet un délit, celui d'appeler à détruire l'autre, délit réprimé par nos lois. Il y a urgence à responsabiliser les hébergeurs, amendes à la clé, pour que la boue qui salit leurs réseaux soit nettoyée dans des délais qui limitent au maximum les préjudices pour les victimes et pour la société. Il faut appliquer le principe du pollueur-payeur, comme dans les catastrophes écologiques. Si les hébergeurs ne sont pas responsables de ces marées noires numériques, ils sont les propriétaires du bateau : leur responsabilité doit être engagée en cas de sinistre et des sanctions pécuniaires doivent pouvoir être appliquées. Qu'on ne nous dise pas que les hébergeurs n'interviennent pas sur les contenus : il suffit de publier une photo d'un sein sur les mêmes réseaux pour voir avec quelle rapidité elle sera retirée. Ce qui est possible pour la nudité doit l'être aussi pour les appels à la haine racistes et antisémites.

Il y a urgence aussi à regarder en face les problèmes créés par l'anonymat et qui nourrissent un sentiment d'impunité : le petit oiseau de Twitter a enfanté des millions de petits corbeaux qui, chaque jour, défont notre édifice social et sapent les fondements d'une société fraternelle. Une société ne peut pas vivre dans la paix et la sérénité si elle est soumise à cette culture de la violence encouragée par la pratique quotidienne de l'anonymat. A ne pas traiter ces sujets et à avoir la main tremblante devant les dérives de la mondialisation numérique, nous préparons à nos enfants un monde qui se rapproche chaque jour de ce que doit être l'enfer.

Nous sommes pleinement mobilisés, mon équipe et moi-même, pour ne rien lâcher et aller au bout du combat contre le racisme et l'antisémitisme et la lutte contre la haine en ligne. C'est le combat de notre génération si nous voulons pouvoir envisager de construire une société vivable.

Fidèlement,

**Mario Stasi, Président de la Licra** ●

## Jeux vidéo. Des insultes racistes et croix gammées dans un jeu Steam

Société

17 novembre 2020

La Licra a été avertie par un lanceur d'alerte de l'existence d'insultes racistes proférées par des joueurs, parmi lesquelles « sale negro », « sale juif », « on nique les arabe », mais aussi homophobes « pd », et de tags néonazis dans le jeu « Left 4 Dead 2 » de l'éditeur Steam.

Left 4 Dead 2 est un jeu multijoueur en ligne qui offre par ailleurs aux joueurs la possibilité d'ajouter des tags et images personnalisés dans les éléments de décor de chaque partie.

Les jeux vidéo ne doivent pas devenir le refuge des néonazis, des racistes et des antisémites. Nous demandons

à Steam, éditeur, et responsable des contenus publiés sur ses jeux, de réagir et de mettre en place un système de modération a priori des contenus textuels et visuels ajoutés et partagés par les joueurs dans ses jeux. ●

# SPORT

## LFP & Licra : Contre le racisme, continuons à gagner du terrain

Sport

9 janvier 2020

Depuis plus d'un an, la Ligue de Football Professionnel a fait de la lutte contre toutes les discriminations une des priorités de sa démarche RSE et lancé un programme ambitieux pour que le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et le sexisme disparaissent totalement des stades.

Dans le cadre de ce plan de lutte contre les discriminations, la LFP et les 40 clubs de Ligue 1 Conforama et Domino's Ligue 2 lancent aujourd'hui une campagne de sensibilisation contre le racisme à travers le message : « Au foot, la seule couleur qui compte, c'est celle de son équipe ».

La 20ème journée de Ligue 1 Conforama et Domino's Ligue 2, qui se jouera les 10, 11, 12 et 13 janvier 2020, sera l'occasion de sensibiliser l'ensemble des supporters à travers des visuels et un film d'animation de 30 secondes qui seront relayés dans les stades et sur les réseaux sociaux et sites internet de la LFP et des clubs.

Réalisé par Vincent Gibaud de chez Jungler Prod, le film met en scène plusieurs supporters de

toutes origines et couleurs de peau mais unis par une même couleur, celle de leur équipe. En utilisant un traité minimaliste brut qui rappelle certains dessins animés des années 1990, le film d'animation souhaite inspirer toutes les générations et promouvoir un football inclusif et éthique.

Le football professionnel invite également les supporters à se mobiliser dans cette lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Depuis juillet 2019, la LFP et la LICRA mettent à disposition une fiche de signalement accessible à tous via le lien [www.licra.org/lfp](http://www.licra.org/lfp).

Ce dispositif inédit en matière de lutte contre les discriminations vise à permettre à toute personne présente dans nos stades, témoin ou victime, de signaler un acte discriminant (raciste, antisémite, homophobe, sexiste, ou autre). Tout au long de cette journée dédiée, les clubs relayeront cette campagne et multiplieront des initiatives locales.

Nathalie Boy de la Tour, Présidente de la Ligue de Football Professionnel : « Grâce à son exposition médiatique, le football permet de toucher une grande partie des Français. En réaffirmant

sa détermination à lutter contre le racisme, le football professionnel français s'inscrit dans une dynamique initiée depuis plusieurs années et accélérée avec la mise en place du plan stratégique de la LFP en avril 2017. Nous complétons les actions de sensibilisation menées dans les clubs tout au long de la saison avec ce clip qui a pour objectif de toucher un très large public sur les réseaux sociaux et dans les stades. »

Mario Stasi, Président de la LICRA : « La mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme dans le sport est un combat quotidien qui passe par un travail de fond, d'éducation, d'explication et de conviction. Avec la LFP nous avons entamé ce travail de longue haleine pour faire reculer les préjugés et les discriminations. C'est grâce à ce type de partenariat, en confiance, que nous parviendrons à mettre les discours de haine hors-jeu. » ●

## L'OGC Nice et la Licra mettent le racisme en milieu sportif hors-jeu

Sport

16 janvier 2020

Les insultes, les injures, les noms d'oiseaux en raison d'une couleur de peau, d'une religion, d'une orientation sexuelle, balancés sur un terrain de foot ? Inacceptable. Ailleurs aussi du reste.

Mais hier, au centre d'entraînement et de formation de l'OGC Nice, on était sur la planète foot. Le week-end dernier, la 20e journée de Ligue 1 a été dédiée à la lutte contre le racisme par

la ligue de football professionnel et la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme). Public choisi pour une sensibilisation : une quarantaine de jeunes inscrits au

centre d'apprentissage, représentant les équipes U17 et U19 de l'OGC Nice.

Des ados de 15 à 19 ans aux origines diverses : africaines, espagnoles, maghrébines, portugaises,

capverdiennes... Des peaux claires, bronzées, noires, des crânes rasés, des mèches blondes, des dreadlocks. Un peu version France black-blanc-beur de l'inoubliable victoire tricolore du 12 juillet 1998 en coupe du monde. Sauf

que depuis, les choses ont changé. Pas forcément en bien. ●

## Formation des référents citoyenneté de fédérations sportives

Sport

13 février 2020

---

Le 12 février 2020, en présence d'Oren Gostiaux, président de la commission sport et de représentants de la Licra, des Fédérations françaises de football, karaté, savate – boxe française, natation, tir, gymnastique, motonautique, basket-ball, aikido, mais aussi du Ministère des sports et de l'UFOLEP, la Licra a organisé plusieurs ateliers de formation afin d'aider les référents citoyenneté des fédérations sportives à comprendre

les problématiques actuelles liées à la nature des différentes formes de discrimination.

Quels objectifs ?

Accompagner les référents dans l'accomplissement de leurs missions au sein des fédérations.

Permettre aux référents d'être à l'aise sur le sujet pour que ce sujet puisse être traité le plus aisément possible dans

sa discipline sous différentes formes (communication, sensibilisation...).

Débattre et construire des projets d'actions de sensibilisation en lien avec les sections locales de la Licra.

Donner quelques clés et exemples concrets quant à une action de sensibilisation réussie sur ce sujet. ●

« Si tu diffères de moi, mon  
frère, loin de me léser,  
tu m'enrichis »

*- Antoine de Saint-Exupéry*

*commissions et  
délégations*

*La Licra en  
actions*



# AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

## Rapport d'activités de la commission

2020

Par Gilbert Flam, Président de commission

### Porter la voix de la Licra en Europe

#### Auprès du Conseil de l'Europe

Conférences des OING et Commission Droits Humains :

La Licra, en s'appuyant notamment sur la section de Strasbourg, s'est investie dans les instances du Conseil de l'Europe, notamment auprès de la Conférence des OING et au Comité directeur sur les discriminations et l'inclusion.

Elle a participé aux travaux de la Commission des Droits Humains de la COING. Elle a réalisé une enquête et la rédaction d'un rapport sur les conséquences de la Covid-19 sur les personnes et groupes de personnes en difficulté, notamment les Roms, Gitanes, Sinti, les personnes en situation de handicap et les personnes LGBTI. La Licra a également participé par l'action du Président de la Commission Affaires européennes et internationales, Gilbert Flam, aux travaux concernant la réforme statutaire de la Conférences des OING. Elle était également représentée à plusieurs webinaires organisés par les organes du Conseil de l'Europe. Enfin Gilbert Flam représente la Conférence des OING dans le groupe de travail « lutte contre les discours de haine » du CDADI qui prépare des recommandations sur ce thème au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Participation au Forum Mondial Démocratie :

Le Forum Mondial de la Démocratie s'est déroulé du 13 au 18 novembre sur le thème de la « démocratie au secours de l'environnement ». Le Délégué général de la Licra, Stéphane Nivet, a participé au off

du Forum pour débattre de l'impact des crises sur les sociétés et les valeurs démocratiques.

#### Auprès de l'Union européenne

En septembre 2020, à l'occasion de la consultation publique concernant la mise en œuvre du nouveau projet réglementaire « Digital Services Act », la Licra a participé et soumis ses observations et ses recommandations afin d'améliorer le dispositif réglementaire européen en matière de lutte contre les contenus haineux. En complément de cette action, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec la direction Etat de droit de la DG Justice de la Commission européenne afin de faire valoir le travail et les propositions de la Licra pour contrer les discours de haine à l'échelle européenne.

#### Auprès de l'UNESCO et du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU

La Licra a soumis en 2020 son rapport quadriennal auprès du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Ce rapport validé permet à la Licra de conserver son statut consultatif auprès de l'organe onusien. En parallèle, la Licra a poursuivi son travail auprès de l'UNESCO dans le domaine de la lutte contre l'antisémitisme en ligne.

### Agir sur le terrain grâce aux sections non-françaises de la Licra

La Licra bénéficie d'un réseau de sections et de représentations dans différents pays et notamment en Espagne, en Suisse, en Allemagne et aux Etats-Unis. Ces sections développent des actions en partenariat avec la

Commission affaires européennes et internationales de la Licra.

En Suisse, la Licra fondée en 1971 est présente dans les cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais. La Licra Suisse s'est notamment mobilisée pour la votation sur les articles 261 bis du Code pénal et 171c du Code pénal militaire condamnant pénalement la discrimination et l'incitation à la haine en raison de la race, de l'ethnie ou de la religion. La Licra Suisse développe également en partenariat avec la Commission Culture de la Licra présidée par Abraham Bengio ainsi qu'avec la Licra AURA et la Commission des Affaires européennes et internationales les 4ème Journées des Justes. Elles devaient se tenir en juin 2021 mais seront repoussées en 2022 du fait des conditions sanitaires. Ces trois journées franco-suisse auront pour thème « De la fuite en Suisse des huguenots au XVIIe s. à celle des juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale » et prendront place à Thonon-les-Bains et à Lausanne.

En Espagne, la section Licra de Catalogne, créé en 2013, a développé des actions en matière de suivi de l'actualité concernant les politiques administratives, culturelles et économiques ; d'identification des incidents discriminatoires ; de présence dans les procédures concernant les délits racistes en collaboration avec le Bureau du procureur de Barcelone, le Service contre les délits racistes et les discriminations, ainsi qu'avec des organismes tels que le Mouvement Contre l'Intolérance (MCI) et la Fondation Baruch Spinoza. Plusieurs initiatives ont été également organisées pour permettre la création d'une nouvelle section à Madrid en partenariat avec le « Centro Sefarad » de Madrid qui dépend du Ministère

des affaires Etrangères espagnol. Plusieurs réunions se sont déroulées avec l'Institut Hermès afin d'initier des actions portées par la Licra en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Dans le sud de l'Espagne, à Cordoue, plusieurs échanges ont eu lieu afin d'envisager la mise en place de projets franco-espagnols.

En décembre 2020, la représentation de la Licra New York a organisé une conférence en ligne afin de sensibiliser les acteurs des sociétés civiles nord-américaines et européennes aux dangers de la montée des populismes. Cette conférence, réalisée en partenariat avec l'Alliance Programme de l'Université de Columbia, sur les problématiques liées à la laïcité, et à ses divergences d'interprétation aux Etats-Unis et en France, rassemblait Souleymane Bachir Diagne, professeur de philosophie à Columbia, Bernard Haykel, professeur d'études du Proche Orient à Princeton, Nadia Marzouki, docteure en science politique à Sciences Po, Yascha Mounk, politologue et chargé de cours à Harvard et Adam Gopnik, écrivain et journaliste au New Yorker.

## Contre les discours de haine en ligne au niveau européen

La Licra poursuit et amplifie son action en matière de coordination de projets européens pour lutter contre les discours de haine. Elle est devenue une actrice essentielle dans la mise en place de cette action grâce à son partenariat avec - entre autres - la Commission européenne, le réseau INACH (International Network Against Cyber-Hate) situé à Amsterdam ainsi qu'avec les grandes plateformes web.

Le projet sCAN coordonné par la Licra en partenariat avec neuf organisations issues de la société civile européenne situées en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Croatie, en France, en Italie, en Lettonie, en République Tchèque et en Slovénie, s'est déroulé de mai 2018 à avril 2020. Ce projet, « Platforms, Experts, Tools, Specialised Cyber-Activists Network », a été financé par le programme REC - Rights, Equality

and Citizenship (2014-2020) de l'Union européenne.

Depuis 2018, les partenaires sCAN ont recensé les ressources et outils existants pour lutter contre la propagation des discours de haine. Tout d'abord, dans le rapport « ontologie de la haine », les partenaires ont identifié une série de mots-clés dans toutes les langues du projet, ainsi que des informations supplémentaires au sujet du contexte dans lequel ces mots sont utilisés dans les discours nationaux respectifs. De plus, le projet a réalisé une « étude sur les solutions technologiques » analysant les différents outils informatiques qui permettent de surveiller la haine en ligne de façon automatisée ainsi qu'un guide pour utiliser les logiciels et algorithmes de monitoring.

En parallèle et afin de pouvoir mutualiser les connaissances liées aux discours de haine et de permettre une analyse des phénomènes spécifiques dans les différents pays, les partenaires sCAN ont mené conjointement des projets de recherche sur l' « antisiganisme sur Internet », les « migrations des discours de haine vers les plateformes alternatives », les « hotspots de la haine », les « discours de haine intersectionnels en ligne » et les tendances de haine en ligne à l'épreuve du Covid-19.

Les partenaires du projet ont également conduit quatre exercices de monitoring pour tester les réactions des grandes plateformes aux signalements de contenus haineux en partenariat avec la Commission européenne. L'ensemble des rapports sur ces exercices sont disponibles sur le site scan-project.eu. En complément, un manuel de formation a été développé afin d'aider les ONGs à mettre en place du monitoring de contenus haineux.

Dans le cadre du projet sCAN, les partenaires ont collaboré pour traduire et rendre accessible les cours gratuits en ligne « FacingFactsOnline » sur les discours de haine vers l'allemand et le français. Ces cours proposent des outils et des ressources innovantes pour toute personne souhaitant agir contre la haine en ligne. À partir de la formation générale sur les discours de haine, le projet sCAN a également créé un cours en ligne sur la modération des contenus haineux, destiné aux professionnels

et aux utilisateurs d'Internet qui supervisent des communautés en ligne possédant des forums de discussions ou postant des commentaires. Les cours de modération sont disponibles en anglais et en français sur [www.facingfactsonline.eu](http://www.facingfactsonline.eu)

En plus des cours en ligne, le projet sCAN a créé une formation avancée en monitoring. Les formations comprennent des séances interactives sur les façons de reconnaître les discours de haine, l'importance du monitoring, et l'art du recensement. Quatre formations avancées sur le monitoring et les réflexes contre la haine en ligne se sont déjà déroulées à Paris (février 2019), à Palerme (juin 2019), à Vienne (octobre 2019) et à Bruxelles (mars 2020). Les formations étaient réalisées par les formateurs experts du partenaire autrichien ZARA et organisées par la Licra (France), CEJI (Belgique) et CESIE (Italie). 80 participants provenant de plus de 10 pays différents ont pu réfléchir sur ce phénomène au sein de groupes internationaux, acquérir connaissances et expertise ensemble, rassembler des exemples de bonnes pratiques et construire des unions et des réseaux solides dans le but de contrer la haine en ligne de façon globale.

Le projet sCAN a également développé des recommandations à l'attention de l'ensemble des acteurs-clé disponible sur le site du projet.

« Get the trolls out! » est un projet européen mené par le MDI (Media Diversity Institute) situé au Royaume-Uni qui a pour objectif de combattre les discriminations et les discours de haine envers les groupes religieux notamment à travers l'analyse des médias traditionnels et des nouveaux médias. Les 6 associations, dont la Licra, situées en Allemagne, en Belgique, en France, en Grèce, en Hongrie, développent des analyses pédagogiques pour débunker les propos haineux envers les groupes religieux à travers un monitoring des médias. Elles développent également des actions pour interpeller directement les responsables de discours de haine.

Le projet Get the trolls out a également pour ambition de développer une communauté de trolls positifs afin d'amplifier les stratégies de contre-discours de haine. En 2020, Get the

trolls out s'est également concentré sur les théories conspirationnistes liés au nouveau mouvement QAnon et ses conséquences en Europe. Deux rapports ont été publiés sur ce nouveau phénomène en partenariat avec l'entreprise belge Textgain.

Le projet Get the trolls out a accueilli un nouveau partenaire polonais « Never Again » en 2020 et va se poursuivre jusqu'en janvier 2023.

Les analyses collectées en Europe par les membres de l'INACH dont la Licra ont démontré les liens importants entre les phénomènes de haine actuels et les pratiques qui se sont propagées durant le Troisième Reich. Afin de transformer ces analyses inquiétantes

en avertissements efficaces, et notamment afin de renforcer la transmission des mémoires de la Shoah et du Porrajmos, le projet *Remember and ACT! (Re-ACT)* se concentre sur les manières dont les concepts « classiques » liés à l'antisémitisme et l'antitziganisme sont ré-utilisés par le biais de campagnes de haine en ligne. Re-ACT a également pour ambition de développer, de collecter et d'offrir des matériels et des outils de prévention contre le racisme, la xénophobie, la haine anti-LGBT et les autres formes d'intolérance. La collecte de ces informations et des outils éducatifs a pour objectif de donner lieu à la mise en place d'un hub de prévention en ligne hébergée sur le site de l'INACH. Dans le cadre de ce projet, la Licra a produit

en partenariat avec le consortium du projet plusieurs publications sur l'antisémitisme : [Rapport comparatif sur les phénomènes d'antisémitisme en ligne](#), [rapport analytique pour démystifier l'antisémitisme en ligne](#), [fiche de synthèse pour lutter de manière pédagogique contre la haine en ligne](#).

La Licra a également développé une vidéo afin de promouvoir le projet dans l'ensemble des langues du projet : allemand, anglais, français et tchèque. En parallèle, la Licra a participé à des publications sur l'antitziganisme : [Rapport comparatif sur les phénomènes d'antitziganisme en ligne](#) et [rapport analytique pour démystifier l'antitziganisme en ligne](#). ●

## CULTURE

### Rapport d'activités de la commission

2020

Par Abraham Bengio, Président de commission

Pour la commission Culture, l'année 2020 se résume à une morne énumération de projets annulés, ou dans le meilleur des cas reportés, pour la plupart d'entre eux à un stade très avancé de leur élaboration. De ce point de vue, la commission s'est trouvée en communion d'esprit avec l'ensemble du monde de la Culture, particulièrement affecté par la pandémie. Que l'on en juge :

L'opération Culture au Quai, qui s'était tenue le 15 décembre 2019 au Carreau du Temple, où le stand de la LICRA avait été remarqué et où le débat que nous avons organisé - en modifiant in extremis le sujet et les intervenants pour cause de grève SNCF - avait rencontré un succès certain, n'a pu être reconduit en 2020. Il semble d'ailleurs que cette opération, qui a connu 12 éditions (la LICRA a participé aux trois dernières) ne sera plus organisée.

Nous avons continué à labelliser des spectacles (films, tels que Jojo Rabbit de Taika Waititi ; pièces de

théâtre, telles que On n'a jamais vu une danseuse étoile noire à l'opéra de Paris de Faizal Zeghoudi ; les Rouquins de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Dominique Lurcel ; Noire de et avec Tania de Montaigne...) ; mais la fermeture des cinémas et des salles de théâtre ne nous a pas permis d'en accompagner la promotion ni d'organiser des bords de scène comme nous l'avions prévu.

Un partenariat s'est noué sur le papier avec la Maison des pratiques artistiques amateurs ; il devait aboutir à un colloque organisé en commun, prévu pour le mois de septembre et auquel nous avons dû renoncer.

Le coup le plus dur est certainement l'annulation du festival d'Avignon. La programmation de l'opération La LICRA à Avignon était bouclée, avec notamment un débat aux Ateliers de la pensée sur la notion de bouc émissaire autour de la pièce No One programmée dans le In, un débat au Village du Off sur le rôle de la culture dans les quartiers autour des plans

territoriaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations animés par la LICRA, une collaboration avec le théâtre de la Manufacture et le Camp des Milles, autour de Kindly Ones, pièce de la metteuse en scène grecque Elli Papakonstantinou qui évoque le camp de Mauthausen... L'affiche de Bruno Théry, qui évoquait le fil rouge de l'édition 2020 du festival (Eros et Thanatos ; cela ne s'invente pas) était prête et l'appartement qui devait héberger les militants de la LICRA réservé. Seule la pièce d'Elli Papakonstantinou et la réservation de l'appartement semblent pouvoir être reportés en 2021.

Une convention avait été négociée et rédigée avec le ministère de la Culture - direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. Elle n'a pu être signée, car elle portait sur deux opérations annulées : le salon du livre La fête de l'universalisme - lire contre la haine et l'opération Culture au Quai.

Des réunions se sont poursuivies à Madrid en vue de la création d'une section madrilène de la LICRA. Un partenariat a pu être noué avec l'Instituto Hermes, fondation espagnole entièrement dédiée aux « droits de la citoyenneté numérique » et même avec un cabinet d'avocats de Cordoue. Tout

cela a bien entendu été arrêté par la pandémie et se trouve actuellement « en attente » (stand by).

Pendant toute l'année 2020, nous avons préparé les Quatrièmes Journées des Justes qui devaient avoir lieu les 4, 5 et 6 juin 2021 à Thonon les Bains et à Lausanne autour du thème : Journées

franco-suisse des Justes : de la fuite des huguenots à la fin du XVIIe s. à celle des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces journées sont finalement reportées au vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juin 2022. ●

# ÉDUCATION

## Rapport d'activités de la commission

2020

Par Bernard Ravet, Président de commission

La Licra est engagée depuis 2018 dans un plan ambitieux de développement de ses interventions pour éduquer et sensibiliser les élèves et les jeunes aux mécanismes de racisme et d'antisémitisme. En 2019 et au premier trimestre 2020, nous avons poursuivi ce déploiement auprès des élèves du premier et second degré dans un grand nombre de territoires et former de nouveaux intervenants. La mise en place du confinement a contraint la LICRA à redéployer ses actions sur le terrain numérique, les interventions présentielles étant rendues impossibles par les circonstances sanitaires. Nous avons repris nos interventions scolaires à la rentrée septembre 2020 avec les contraintes liées au risque épidémique.

Nous avons poursuivi toute cette année l'animation de la commission éducation composée des intervenants scolaires de la Licra dans les 52 sections de la Licra en France par le moyen de la visioconférence. L'objectif de l'année 2021 est de poursuivre ce déploiement ainsi qu'auprès des acteurs de la communauté éducative (étudiants, professeurs, chefs d'établissements, conseillers principaux d'éducation...).

### Faire évoluer la commission nationale Education en « Réseau Education Licra »

Après trois réunions interrégionales avec les représentants Education des sections de la Licra en 2019, le principe a été d'ouvrir la commission à tous les militants souhaitant partager nos travaux. L'idée était de permettre au plus grand nombre de militants de pouvoir :

- Echanger sur les pratiques et analyser les difficultés rencontrées lors des interventions en milieu scolaire ;
- Réfléchir sur les ressources disponibles pour les animations des militants en découvrant de nouvelles ;
- Mener une réflexion collective sur les problématiques liées à l'éducation et d'autres sujets (numérique, laïcité...), avec la contribution d'experts divers.

### Rapprocher la LICRA des enseignants

En novembre 2019, la LICRA a tenu un stand au Salon de l'Éducation pour montrer l'aide que peut apporter notre association au système éducatif. Pour cette occasion, nous avons édité un dépliant spécifique dans lequel nous proposons les interventions en milieu scolaire militants, et également de

contribuer aux projets d'établissements ainsi qu'aux formations s'adressant à la communauté éducative. Il s'agissait aussi de réaffirmer notre attachement à la transmission des valeurs de la République, de la liberté d'expression à la laïcité. Cet attachement à la laïcité n'étant pas une finalité en soi mais tout simplement une façon d'éduquer au respect de l'autre et à prévenir les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. La problématique de l'antisémitisme dans certains établissements étant une réalité que l'on ne peut nier et dont la banalisation est inquiétante et sournoise. Par un travail sur les préjugés mais aussi par un rappel aux fondamentaux républicains, on ne peut faire l'économie des conséquences juridiques de propos et d'actes discriminatoires.

La réflexion de la Licra et plus particulièrement de la Commission Education s'est mobilisée sur les jeunes et les réseaux sociaux : haine en ligne, fake-news, complotisme...

### Une présence sur la scène médiatique

Tant sur les questions de laïcité, que sur la loi sur le séparatisme islamique mais surtout suite à l'exécution de Samuel Paty ou l'anniversaire des attentats de 2015 en ma qualité de Président de la Commission éducation, j'ai été amené à m'exprimer dans les Médias (L'Express, BFM, LCI, CNews, RTL, Sud

RADIO). Chaque fois, j'y ai exprimé notre attachement à la formation des futurs citoyens aux principes et aux valeurs de la République et comme le dit Elizabeth Badinter « Revenons à la laïcité : c'est la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre des gens venant d'horizons différents. ». Ce fut aussi l'occasion de soutenir les enseignants en particulier ceux qui ne cèdent pas à l'autocensure et qui se trouvent confrontés à des contestations de leurs enseignements pour des motifs religieux avec des postures racistes et antisémites revendiquées de certains élèves.

### • Une action nationale

La Licra poursuit activement son action de terrain pour faire reculer l'antisémitisme sous toutes ses formes et ceux qui transforment les racines en races, les identités en identitaires, la nation en nationalisme, le peuple en populisme et les communautés en communautarisme. Forte de ses 52 sections, La Licra intervient sur l'ensemble du territoire dans les écoles maternelles, élémentaires, établissements du second degré d'enseignement général et professionnel : collèges, lycées, classes relais, privilégiant les quartiers politiques de la Ville, ou encore dans les centres de formations, dans les universités, les grandes écoles et les structures périscolaires et extrascolaires. Toutefois les demandes sont plus importantes dans les régions de l'Île de France, Auvergne Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur et Hauts de France. Nous tentons donc de répondre au plus grand nombre au regard de nos forces en présence. Ce qui nous amène à former de plus en plus de nouveaux intervenants scolaires.

Enfin la Licra est un partenaire incontournable des plans de lutte contre le racisme et l'antisémitisme que les villes s'activent à mettre en place. Elle a signé en septembre 2019 avec la Ville de Sarcelles un plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme incluant un volet éducation et des projets

d'établissement en continu sur les 3 prochaines années et a été retenu par le conseil départemental de l'Essonne pour sensibiliser les collégiens de ce département aux dangers de la haine en ligne et prévenir la radicalisation sur les réseaux sociaux.

A cause du Covid, nous n'avons pas pu intervenir dans les établissements scolaires au second et troisième trimestre. Notre bilan annuel est donc en baisse par rapport à 2019 et compte 248 interventions et environ 6590 élèves bénéficiaires.

### • Travail de la commission Education

Les conditions sanitaires nous ont imposés de penser autrement le fonctionnement de cette commission qui grâce aux visioconférences est devenu un vrai réseau national d'échanges et de réflexion collective.

Les membres de la commission ont ainsi produit, de mai à juillet 2020, 14 fiches thématiques présentant un panel de réponses à proposer aux élèves lors de nos interventions dans les établissements scolaires ainsi que des liens vers des petites vidéos pédagogiques. Notre travail nous a conduit à la production du livre numérique « Questions d'élèves / Réponses Licra » qui aujourd'hui attend pour être diffusé au Réseau Education l'aval de notre bureau exécutif. Celui-ci peut nous appeler à quelques légères modifications. Je réitère tous mes remerciements aux militants qui individuellement ou au sein de leur section ont apporté leur contribution à la rédaction collective de cet outil.

En 2020, à côté des webinaires qui donnent deux à trois fois par trimestre la parole à des experts (Jean Pierre Obin le 13 octobre 2020, Iannis Roder le 10 décembre 2020, Rudy Reichstadt, le 13 janvier 2021 et à venir : Jacqueline Costa-Lascoux le 23 mars 2021) et la visioconférence trimestrielle du samedi matin de la commission, nous avons lancé des ateliers thématiques animés par des membres du réseau Education de la Licra. D'autre part, je souhaite qu'au sein de notre réseau soient identifiés des référents nationaux en charge à mes côtés de dossiers spécifiques. Dès à présent, 2

dossiers particuliers ont été confiés à Nelly Beaufort pour les enseignements agricoles (qui ne sont pas rattachés à l'Education nationale mais au Ministère de l'Agriculture) et Corinne Lahmi pour les mesures de responsabilisation dans les établissements scolaires, alternatives aux sanctions d'exclusion. D'autres référents nationaux seront désignés au cours des prochains mois.

Par ailleurs, un livret intitulé « Racisme, Antisémitisme, pensé et rédigé par un groupe de travail (Dominique Morel, Francois Rachline, Abraham Bengio, Alexandra Demarigny, Antoine Spire, Stéphane Nivet, Corinne Tapiero...), a été mis à disposition des sections et ses intervenants scolaires afin de les remettre aux élèves suite à leurs interventions en classe. Ce support pédagogique est le premier d'une série « Les Notes de la Licra » composé de douze livrets thématiques.

### • Le Campus numérique

En 2020, La Licra a poursuivi la seconde étape du développement de son campus numérique antiraciste « SAPIO » destiné à poursuivre, en ligne, le travail commencé avec les élèves lors des interventions en présentiel.

Ce campus numérique est articulé autour d'une dizaine de parcours thématiques (Antiracisme et Discrimination, Antisémitisme, Complotisme et Fake news, Fraternité et Vivre en République, Laïcité, Mémoire, Sport et éthique sportive, Culture, Médiation).

L'accent est mis sur la spécificité de l'antisémitisme et sa permanence historique ainsi que les avatars sous lesquels il tente de se dissimuler aujourd'hui.

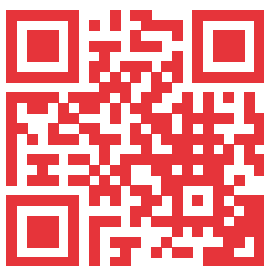
Un travail spécifique sur la mémoire de la Shoah, la mémoire des génocides du XXème siècle et la lutte contre le négationnisme est mené à travers la création de contenus dédiés. Nous développons également sur cette plateforme notre savoir-faire en matière de lutte contre l'antisémitisme à travers nos actions de prévention à la radicalisation. Ces contenus sont enrichis par une bibliothèque de ressources antiracistes pour les jeunes et les enseignants regroupant

des textes fondateurs expliqués et présentés de manière pédagogique mais également des fiches pratiques expliquant les outils de lutte contre les discriminations et de promotion de la laïcité ainsi que le cadre juridique dans lequel ces sujets doivent être traités.

Des moocs proposant une auto-formation permettant de tester les connaissances des jeunes sur les contenus haineux, les risques juridiques encourus et les modalités de les signaler pourront être proposés dans ce cadre. Cette plateforme ressources dont le lancement est programmé en décembre 2020 viendra en appui et en contrepoint de l'ensemble des actions développées par le secteur Education de la Licra.

### **Découvrez la plateforme Sapio**

Le campus numérique de la Licra, en scannant le QR code ([www.sapio.co](http://www.sapio.co)) :



### **Former et accompagner**

#### **La Formation interne de nos intervenants**

La formation de nos intervenants est assurée par :

- Les journées de formation organisées par l'Ecole des Militants
- La formation in situ lors des interventions scolaires en situation d'accompagnant
- Les Lectures et la documentation personnelle
- Le travail en groupe « d'analyse de la pratique » sous la forme de tours de table sur des questions posées par des élèves : chacun exprime comment il répondrait à la question posée de l'élève.

En 2020, ce sont 6 journées de formations qui ont été proposées à nos bénévoles pour intervenir dans les

établissements scolaires, le 9 février à Roanne, le 16 février à Besançon, le 29 février à Romans-sur-Isère, le 29 septembre et 10 octobre à Paris, le 31 octobre à Lyon. Au total, ce sont 72 nouveaux intervenants scolaires qui ont suivi une formation de la Licra.

### **La formation continue**

La commission SINDBAD de la Licra propose une formation continue des enseignants, des CPE et des chefs d'établissements. Les interventions dans les classes sont souvent vécues par les enseignants comme des formations : « j'en ai autant appris que les élèves ». La différence de statut entre l'enseignant et l'intervenant est un facteur libérateur de parole en classe. Les formations d'enseignants où intervient la Licra sont au niveau du second degré. Elles se situent souvent dans le cadre des plans académiques, parfois dans le cadre des formations négociées d'établissement.

### **Bilan de l'année scolaire 2019/2020**

Par académie

#### **Reims**

06/02/2020, 200 participants.

- Formation présentée auprès du réseau des référents académiques lors d'un séminaire national et qui est apparue un peu comme une référence, même si des améliorations sont nécessaires
- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Mobiliser les savoirs et la culture pour transmettre les valeurs de la république

#### **Lille**

Initialement programmée en 2020, reportée à 2021.

- L'antisémitisme(s) à la fois pour que les enseignants le(s) connaissent mais aussi pour qu'ils comprennent mieux les raisons de notre engagement à l'École. Puis un deuxième temps où seraient

abordés des actions pédagogiques, des démarches disciplinaires pour prémunir nos élèves.

#### **Nantes**

Initialement programmée le 10/06/2020 à Angers, reportée à 2021.

- État et religion
- Éducation à la citoyenneté et usages des médias aujourd'hui. Comment travailler les sources avec des élèves apprendre à discriminer les informations les savoirs, comment les connaissances se constituent-elles ?

#### **Grenoble**

Initialement programmée en 2020, reportée à 2021.

- Histoire du Maghreb et les relations entre juifs et musulmans
- Les juifs dans la société française aujourd'hui

#### **Nancy-Metz**

Initialement programmée en octobre 2020, reportée à 2021.

- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Mobiliser les savoirs et la culture pour transmettre les valeurs de la république

#### **Guadeloupe**

Initialement programmée en 2020, reportée à 2021.

- « Réfléchir les droits de l'Homme » dans l'espace caribéen nous paraîtrait pouvoir être un thème de formation et de réflexion porteur : dans la relation à la laïcité qui ne s'y lit pas tout à fait comme en Europe, comme interface et lieu de migrations, comme laboratoire passé et présent de la discrimination et du racisme mais également de riches métissages.

**Lyon****Initialement programmée en 2020, reportée à 2021.**

- Les relations entre juifs et musulmans / histoire et contexte des immigrations

**Montpellier****Initialement programmée en 2020, reportée à 2021.**

- Séminaire académique

### Les actions dans les universités et les grandes écoles

**Actions réalisées en 2020 :**

- 10 Janvier 2020. 10 èmes assises de lutte contre le négationnisme organisées par Frédéric Encel à Paris School Of Business en partenariat avec la Licra.
- 20 au 24 janvier 2020 : Participation de section havraise de la Licra à la semaine de l'innovation sociale organisée par l'Université du Havre

- 12 et 19 février 2020 : Intervention de la Licra auprès des étudiants de DUT Techniques de commercialisation de seconde année de l'IUT de Roanne
- Vu le contexte sanitaire actuelle, toutes les autres actions programmées en 2020 auprès des étudiants des universités et des grandes écoles ainsi que dans les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) ont été reportées à 2021

### Les notes de la Licra

La Licra développe depuis 2020 un support papier éducatif à destination des élèves de collèges et de lycées. Les objectifs sont multiples :

- Offrir un support écrit venant compléter chaque intervention en milieu scolaire sur les thèmes abordés (racisme, antisémitisme, complotisme, liberté d'expression, laïcité, *fake news*...)
- Nourrir d'avantage la réflexion des élèves déjà sensibilisés par un intervenant de la Licra
- Proposer aux professeurs des éléments de langage sur lesquels s'appuyer pour préparer leurs

cours sur la citoyenneté et l'apprentissage des valeurs républicaines

Abordant chacun un thème précis, chaque livret est ponctué par une vidéo accessible via un QR code sur la 4e de couverture, chacun mettant à l'honneur une grande figure de l'antiracisme et de l'universalisme.

**Les notes de la Licra n°1 :****Les notes de la Licra n°2 :**

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

## Rapport d'activités de la délégation

2020

*Par Margie Bruna, Déléguée à la diversité, à l'enseignement supérieur et à la recherche et Stéphane Nivet, Délégué général*

### Formation

Intensification de la politique de formation des référents des établissements. Organisation et animation de la formation des référents le 22/01/2020 au MESRI. Développement des formations au

niveau local avec IEP de Lyon, EM Lyon, et CROUS de Grenoble. Préparation d'une convention avec Académie de Paris (Volet Prépas)

### Éducation et création de ressources en ligne

Du fait du COVID, création de contenus ressources en ligne à destination des étudiants et de la communauté universitaire : Anthologie de 80 textes universalistes en cours

d'édition, création de la websérie Face à Face, accompagnement du projet "Les Derniers" avec la documentariste Sophie Nahum (Mémoire de la Shoah), création d'un calendrier antiraciste. Création de 15 vidéos pédagogiques pour le Campus Numérique Sapio. Pourquoi n'en finit-on pas avec les discriminations ? Se moquer d'une religion, est-ce du racisme ? Mais les complots, pourtant, ça existe ? Pourquoi différencier antisémitisme et

racisme ? Peut-on rire des génocides ? Lutter contre le racisme, ça sert à quelque chose ? La loi contre le racisme est-elle liberticide ? Peut-on changer un raciste ?

### Refonte du journal le DDV

Une revue avec des contributions universitaires sous la direction d'Emmanuel Debono

### Fin 2020

Organisation d'un webinaire spécial autour de ces ressources afin de voir les retours des référents sur ces contenus et engager une discussion de fond sur la matière ainsi fournie. Organisation d'une session en ligne dans le prolongement de la formation du 22/01 ●

# FORMATION DISCRIMINATION DANS L'ENTREPRISE

## Rapport d'activités de la délégation

2020

*Par Dominique Morel, trésorier de la Licra,  
délégué à la formation aux entreprises*

### Constats et Objectif

L'entreprise est un lieu où l'expression de l'altérité et la relation à l'autre semblent désormais ternies par des clivages sociaux culturels. L'origine, la culture, la formation, l'appartenance à une classe sociale, le lieu de résidence, l'apparence physique et leur cortège de présupposés, de préjugés et de stéréotypes sont autant de facteurs qui sont devenus des moyens ouverts d'exprimer parfois avec violence des exigences et revendications auxquelles les dirigeants et décideurs semblent de moins en moins préparés. Ce qui, il y a quelques années pouvait relever du fait divers que l'on exprimait de façon anecdotique devient de plus en plus fréquent, oppressant et anxiogène sans que des réponses évidentes et pratiques semblent pouvoir être apportées à l'entreprise, ses dirigeants et salariés.

Une prise de conscience à laquelle il est désormais indispensable d'apporter une réponse concrète à ces questions, est évidente.

L'objectif pour la LICRA est de faire bénéficier de son analyse et de son expérience, de les partager avec les

entreprises et leurs dirigeants pour tenter de faire reculer toutes formes de racisme et de discrimination et favoriser l'égalité des chances.

#### 1. Un trait de désunion entre le vocabulaire de l'entreprise et le langage courant

Le monde de l'entreprise et son management ont développé un vocabulaire dont le sens révèle une sorte d'amortisseur lénifiant sur la manière de poser certaines questions et d'y apporter une réponse.

Au terme Diversité, il faut rattacher les questions de racisme et de fait religieux.

Au terme RSE, il faut rattacher la manière de considérer les discriminations.

Au terme RPS, il faut relier les formes de harcèlements, de la prise en compte de la notion de justice organisationnelle, du respect de la règle et de la gestion de sa transgression et du statut de l'erreur.

L'entreprise en elle-même ne discrimine pas, elle n'est pas raciste, elle est juste dans ses principes et fondements... ce sont les individus qui composent l'organisation et qui la représentent qui sont susceptibles

de discriminer, d'être injustes, d'être racistes.

La conséquence majeure est une forme de déni de responsabilité sur ces questions.

#### 2. Les préoccupations des chefs d'entreprise

Le chef d'entreprise a pour préoccupation et pour responsabilité principale le maintien de l'efficacité économique de son organisation.

Sa formation le destine davantage à se préoccuper des questions techniques, de la gestion de la production, du contrôle des coûts, de la recherche des synergies, de la politique commerciale.

Ces questions humaines rentrent rarement de manière constante dans son champ de compétence et il y a un déni de responsabilité dans l'anticipation des difficultés qui à ses yeux relèvent plus de faits de société en général et non de sa société en particulier.

Enfin il est délicat pour un décideur d'afficher son impuissance et de ne pas trouver de façon naturelle les solutions adaptées à un problème mal posé et formulé de manière inappropriée.

### 3. Les angles morts de la gestion

Ils résultent de deux facteurs évoqués précédemment : celui de ne pas voir (absence de volonté) et celui de ne pas être capable (incapacité technique) de nommer et de traiter ce qu'il voit, constate ou qu'on lui rapporte.

Dans la gestion du fait entrepreneurial, le facteur humain prend toujours le pas sur l'objet de l'organisation, le lien entre les personnes est toujours plus important que l'enjeu. Cette évidence est le plus souvent oubliée. Ce qui engendre mal être et dysfonctionnement, tensions et conflits, et en définitive absence de dialogue car on attend de l'extérieur (régulation d'un fait de société) une solution qui doit être trouvée dans les espaces de communication intérieurs de l'entreprise. En effet on ne peut répondre de manière uniforme à une question posée de façon générale alors qu'il faut prendre en compte les spécificités culturelles, l'activité et l'objet de l'entreprise.

### 4. La solution adaptée doit venir de l'entreprise dont il faut évaluer la spécificité et

### ne pas dépendre uniquement d'un cadre législatif général

Il faut prendre en considération cinq sujets à traiter

1. Comment se construit la règle dans l'organisation, comment est-elle énoncée, comment gère-t-on sa transgression ?
2. Comment est définie la notion de justice organisationnelle ? Comment la mesure-t-on dans les différentes sphères d'appartenance de l'organisation ? Comment la fait-on respecter et comment la fait-on évoluer ?
3. Comment fait-on pour réduire les angles morts dans le pilotage humain de l'entreprise évoqués précédemment ?
4. Comment intègre-t-on la notion de soumission à l'autorité à l'intérieur de l'organisation alors que la référence extérieure est celle de l'insoumission à l'autorité relayée par les médias et devenue un lot quotidien ?
5. La transmission des savoirs, du savoir-faire, des savoirs-être dépassent désormais les contours de la sphère interne de l'entreprise, les attitudes et comportements trouvent leur référence dans des cercles d'appartenances externes à

l'entreprise, dans les médias, les réseaux sociaux, les influenceurs et groupes de discussions.

### 5. Les conditions de la réussite

Elles dépendent de plusieurs facteurs :

Une **capacité** de faire sien les constats qui précèdent et une **volonté** de faire accompagner...et de rechercher les meilleures compétences externes. (LICRA)

Se sentir impliqué et non seulement concerné par le sujet. Le fait d'être impliqué est la seule attitude qui autorise à comprendre ce qui est compliqué dans un phénomène et donc de l'expliquer pour le faire évoluer.

Il faut privilégier les **prises de conscience** plutôt que les **attitudes de conviction**.

Ce n'est pas en utilisant des **arènes de diatribes** que l'on résoudra ces questions mais en créant des **espaces sacrés de dialogues** entre les cultures

### • Nos partenariats

La Licra a noué des partenariats actifs avec L'Oréal, le PSG, Kangourou Kids, Adecco, Transavia et les conseille au service de leur RSE •

# FORMATIONS POLICE-GENDARMERIE

## Rapport d'activités de la délégation

2020

Par *Patrice Bilgorai,*

*Chargé national des formations Police-Gendarmerie*

C'est dans un contexte particulier, alors que le pays se préparait à se confiner pour faire face à l'épidémie de Covid-19, que s'est tenu le samedi 14 mars à l'Ecole Nationale de Police de Nîmes, un stage national de formation Police Gendarmerie, à destination des militants de la Licra. Un format inédit était proposé à

tous les participants avec une journée qui débutait grâce à la collaboration de Gil ANDREAU Directeur de l'ENP de Nîmes et DZRF Région Sud\*, avec la projection du Film « Histoire de la Police Nationale » de Jean-Marc Berlière historien français, spécialiste de l'histoire des polices en France et professeur émérite à l'université de

Bourgogne. Cette projection fut suivie d'un échange particulièrement riche entre les militants, et le Directeur de l'ENP, entouré du Capitaine Laporte (Officier d'Etat Major) et du Major Gélé qui représentaient la Direction Départementale de la Sécurité Publique(DDSP), du Brigadier Palumbo du Centre Loisirs Jeunesse

(Directeur CLJde Nîmes) et du Colonel Haas, Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie Nationale, accompagné du Lt-Colonel Lévêque (Officier de Prévention et de Partenariat). L'objectif était de permettre aux militants qui mènent des actions de sensibilisation en formation initiale et continue auprès des policiers et gendarmes, d'être en capacité de mieux appréhender leur métier et leurs missions. Il s'agissait également que les représentants de la Police et de la Gendarmerie puisse faire part du regard qu'ils portent sur la collaboration avec notre association et sur leurs attentes. Il fut bien sûr question du partenariat avec notre association et de l'accueil des victimes en poste de Police et de Gendarmerie, sujet au cœur de la Convention.

Pour Gil Andreau, Directeur de l'ENP depuis 4 ans, « à aucun moment il n'a eu à connaître un retour qui conteste la légitimité de la Licra dans la formation des élèves » Si pour sa part, les formations en Ecole constituent plutôt « de l'information » selon ses propres termes, le « vrai partenariat est dans la collaboration avec les services actifs ». Une appréciation qui fut confirmée par

les Policiers de la DDSP en insistant sur l'utilité de « piqûres de rappels » quand il s'agit d'accueil des victimes dans les commissariats. Le Capitaine Laporte soulignait également le partenariat entre la DDSP, le CLJ et la Licra depuis 2016, autour de la Semaine de l'Education contre le racisme, comme une forme originale et à poursuivre, regrettant que la 5ème édition de cette manifestation soit reportée en raison de la situation créée par l'épidémie. Elle soulignait également la participation de la Licra auprès des nouveaux arrivants de la DDSP.

Alors que des incertitudes pèsent depuis plusieurs mois sur l'avenir de la Convention Nationale avec le Ministère de l'Intérieur autour des actions de sensibilisation en formation initiale et continue des policiers et gendarmes, nous avons pu trouver dans les propos tenus par les représentants des forces de l'ordre, au fil de la matinée, matière à renforcer l'engagement de notre association dans sa volonté de poursuivre et développer le partenariat.

Après le repas pris au Mess de l'Ecole, les travaux ont repris dans la salle de réunion du Directeur de l'Ecole qu'il avait bien voulu mettre à notre disposition.

L'après-midi fut consacrée à l'organisation des deux institutions, aux contenus de nos interventions en Ecole et auprès des services actifs. Il fut question encore des processus à mettre en œuvre pour mieux inscrire dans les territoires, la Convention, notamment par des actions dans le cadre de la formation continue des policiers et des gendarmes. Ce fut l'occasion de rappeler aussi les bonnes et mauvaises pratiques : quand on intervient en Ecole, on ne refait pas l'Histoire de notre association, on ne fait pas une conférence, on limite l'utilisation d'un Power Point, on laisse une large place à l'échange avec les élèves, et de préférence on n'intervient pas seul. Et enfin il est indispensable de rappeler que la Licra est la seule association qui accueille les victimes. Il ne faut pas hésiter à souligner par des exemples, les actions concrètes que nous menons en matière d'accueil et d'accompagnement des victimes.

Au total et aux dires des participants, une journée utile et constructive. A renouveler ●

## JURIDIQUE

### Rapport d'activités de la commission

2020

*Par Sabrina Goldman, Présidente de commission*

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, fondée en 1927, a pour mission de combattre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations et défendre leurs victimes individuelles ou collectives, de promouvoir les droits de la personne humaine et prévenir, par une action éducative et positive, toute atteinte qui pourrait leur être portée et enfin de combattre la négation et l'apologie des génocides et des crimes contre l'humanité, et défendre l'honneur et la mémoire de leurs victimes. Indépendante des partis politiques, la LICRA est une association universaliste,

attachée à la liberté d'expression, qui place la laïcité, sans adjectif ni épithète, au cœur de son action et de son engagement citoyen. Elle combat toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, d'où qu'ils viennent, avec la même énergie et la même résolution.

Depuis deux ans, elle est partenaire de l'Etat dans la prévention de la radicalisation en plus de ses actions traditionnelles et historiques en milieu scolaire et universitaire, dans la formation des policiers et des gendarmes, dans le sport et la culture. Dotée du statut consultatif auprès des

Nations Unies et du Conseil de l'Europe, représentée à la CNCDH, la LICRA est en première ligne du combat antiraciste, grâce à ses militants, ses sections locales et son important réseau d'avocats mais aussi sa veille constante sur les questions numériques et la lutte contre les discours de haine en ligne. Elle est dotée d'un Think tank, Le Cercle de la Licra - Réfléchir les Droits de l'Homme et d'une revue universaliste fondée en 1932, « Le Droit de Vivre ».

## Évaluation des phénomènes racistes et antisémites en 2020

### Aide aux victimes

Le siège de la Licra dispose d'une permanence juridique gratuite à l'attention des victimes ou témoins en matière de racisme et d'antisémitisme. Cette permanence permet de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit des victimes. Les victimes peuvent contacter le service juridique par plusieurs biais :

- Soit en contactant la permanence téléphonique au 01 45 08 08 08 (gratuite et ouverte tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00) ;
- Soit en remplissant le formulaire présent sur le site de la Licra intitulé « Signaler un fait de racisme / d'antisémitisme » (accessible en suivant ce lien : <http://www.Licra.org/signaler>).

Le service juridique traite chaque signalement et conseille les victimes au cas par cas afin de leur faire connaître leurs droits.

En plus du service d'aide aux victimes du siège national situé à Paris, la LICRA accueille et conseille les victimes de racisme et d'antisémitisme partout en France par le biais de ses sections locales. Il existe une soixantaine de sections réparties sur l'ensemble du territoire national. Les chiffres ci-dessous prennent uniquement en compte les victimes qui s'adressent à la permanence juridique du siège de la LICRA, à Paris, et non pas celles qui s'adressent aux sections locales.

Entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020, près de 900 signalements (hors contenus haineux sur Internet) ont été traités par le service juridique du siège de la LICRA.

### Les modes de signalement sont les suivants :

- Internet : 58%
- Appels : 38%
- Courriers : 3%
- Autres : 1%

Les modes de signalement qualifiés de « autres » concernent des saisines du service juridique par l'intermédiaire des sections locales, de France Victimes ou d'autres membres de l'association.

Sur les 883 signalements reçus, 461 faits rapportés étaient susceptibles de recevoir une qualification pénale, 287 affaires étaient non pénalement qualifiables, 105 en dehors de l'objet social de la LICRA (homophobie, droit des étrangers, sexisme, etc.) et 29 ne peuvent être classés en raison de l'absence de réponse des victimes.

Sur les 461 faits pénalement qualifiables<sup>1</sup>, la répartition par infraction était la suivante :

- Propos racistes : 227
- Harcèlement moral discriminatoire : 117
- Discrimination : 84
- Menaces : 44
- Dégradations : 25
- Violences : 24
- Contrôle au faciès : 7
- Autre : 7

Les faits qualifiés de « autres » concernent des qualifications diverses telles que la dénonciation calomnieuse.

Sur ces 461 faits pénalement qualifiables, 313 ont été suivis d'une action pénale ou civile (68 %). Les 148 signalements restants n'ont pas donné lieu à une action judiciaire, cette réponse n'étant pas forcément adaptée à la situation ou à la volonté de la victime. La LICRA a alors conseillé une action par d'autres biais tels que la médiation, la saisine du Défenseur des droits, la sollicitation d'un représentant

du personnel, la rédaction d'un courrier de signalement etc.

### Les lieux les plus récurrents de ces manifestations de racisme et d'antisémitisme sont les suivants :

- Travail : 173
- Voisinage : 121
- Communication : 78
- Espace public : 70
- Scolaire : 43
- Services : 53
- Scolaire : 47
- Administration : 47
- Police : 40
- Relations privées : 36
- Logement : 32
- Sport : 17
- Soins : 15
- Transports : 14
- Espace privé : 13
- Banques : 11
- Loisirs : 5

### La répartition entre les signalements concernant l'antisémitisme et le racisme est la suivante<sup>2</sup> :

- Racisme : 75%
- Antisémitisme : 25%

### Les « types de racisme » signalés à la LICRA :

- Anti-maghrébin / Anti-musulman : 263
- Anti-noir : 208
- Anti-origine / Anti-étranger : 72
- Anti-asiatique : 26
- Anti-blanc : 20
- Autre : 13
- Anti-tsiganisme : 11
- Anti-migrants : 4

Les « types de racisme » qualifiés de « autres » sont des cas particuliers plus rares de racisme contre une nationalité en particulier (cf. anti-portugais ; anti-français).

### L'impact de la crise sanitaire

On constate que la légère baisse du nombre de signalements par rapport à 2019 a eu lieu entre les

1. Le delta entre ces 461 faits pénalement qualifiables et les 535 infractions mentionnées dans le diagramme s'explique par le fait que certains signalements recouvrent plusieurs qualifications pénales

2. Les « types de racisme » et les lieux de survenances de ces faits tiennent compte des 461 faits pénalement qualifiables ainsi que des 287 non pénalement qualifiables car même si ces derniers ne semblent pas tomber sous le coup de la loi pénale, ils témoignent du sentiment de racisme dont ont fait l'expérience les personnes ayant procédé à un signalement.

mois de mars et mai, au moment du confinement. En revanche, le nombre de signalements a explosé au mois de juin, correspondant à la sortie de confinement : 70 signalements en juin 2019 ; 51 signalements en mai 2020 et 125 signalements en juin 2020.

La répartition des types d'infraction, de racisme et d'antisémitisme ou les lieux d'expression de celui-ci ont été impactés par la crise sanitaire et les périodes de confinement. On constate une baisse des signalements pour violences, une forte augmentation du racisme anti-asiatiques ou anti-origines en général. Les lieux d'expression du racisme et d'antisémitisme reflètent également la singularité de l'année écoulée : augmentation des faits de racisme et d'antisémitisme sur internet, dans le voisinage, dans l'administration, les soins et avec les forces de l'ordre. Toutefois, le travail reste le lieu majoritaire des signalements et nous avons pu constater que les emplois de nécessité étaient souvent occupés par les personnes fréquemment victimes de racisme et d'antisémitisme également que le temps passé en dehors de l'entreprise a pu permettre à certaines personnes de prendre du recul sur leurs conditions de travail.

### Contenus haineux sur Internet

La LICRA met à la disposition des internautes un formulaire « signaler un contenu raciste sur Internet » par lequel ils peuvent informer la LICRA de tout contenu haineux qui leur semble constitutif d'une infraction à caractère racial (formulaire accessible en suivant ce lien : [www.licra.org/signaler](http://www.licra.org/signaler)).

Le service juridique a reçu et traité, entre le 1er novembre 2019 et le 1er novembre 2020, plus de 1300 signalements de contenus haineux sur Internet.

Après analyse des 1336 contenus traités par la LICRA, 492 ont été reconnus comme pénalement qualifiables. Les autres contenus non comptabilisés avaient, soit d'ores et déjà été supprimés lors du traitement par le service juridique de la LICRA, soit ne relevaient pas de la compétence de la LICRA.

Les contenus pénalement qualifiables ont fait l'objet d'une demande de retrait, et une action pénale (signalement au

parquet ou plainte) a été engagée pour 13 d'entre eux.

### La répartition des 1336 signalements faits à la LICRA en fonction du type de plateforme est la suivante :

- Réseaux sociaux : 970 (Twitter : 42% / Facebook : 22% / VK : 21% / Autres : 12% / Instagram : 3%)
- Autres : 366 (Youtube : 46% / Sites (hors Youtube) : 38% / Forums : 12% / Blogs : 2% / Tracts - Livres : 2%)

### Sur les 492 signalements qualifiables reçus, la répartition des signalements entre antisémitisme et racisme est la suivante :

- Racisme : 51%
- Antisémitisme : 49%

### Sur les 292 signalements reçus concernant une situation de racisme, la répartition en fonction du « type » de racisme est la suivante :

- Anti-noir : 122
- Anti-maghrébin / Anti-musulman : 114
- Anti-asiatique : 24
- Anti-migrants : 12
- Anti-tsiganisme : 8
- Autre : 7
- Anti-blanc : 5

Concernant l'année 2020, la LICRA observe une augmentation significative des signalements (985 en 2019). Le nombre de signalements enregistré cette année correspond davantage aux chiffres annuels de la LICRA.

Les signalements reçus durant la crise sanitaire témoignent de la prolifération des théories complotistes et de la résurgence de contenus antisémites notamment sur les réseaux sociaux.

### Soutien psychologique aux personnes victimes de racisme et d'antisémitisme

La convention, signée le 21 décembre 2015 entre la LICRA et France Victimes, permettant aux victimes de racisme et d'antisémitisme de recevoir une prise en charge psychologique, a fait l'objet d'un lancement officiel le 28 octobre 2016 sous la forme d'un comité de pilotage, en

présence de la DILCRAH et du SADJAV (ministère de la Justice).

Le pôle d'aide aux victimes de la LICRA au siège a, entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020, utilisé le formulaire de saisine réciproque créé à l'occasion de cette convention à 79 reprises.

La crise sanitaire n'a pas affecté la prise en charge psychologique des personnes qui formulaient le souhait d'être accompagnées.

### La lutte contre les discriminations

En 2016, une sous-commission de la commission juridique, appelé LicraDiscri, a été créée, pour traiter exclusivement des dossiers de discrimination à caractère racial. Depuis sa création, la sous-commission a traité au plan judiciaire près de 50 dossiers de réclamations de victimes. Elle intervient également hors contentieux judiciaire pour faire cesser une inégalité de traitement qui prend sa source dans l'origine, en intervenant auprès des employeurs, d'une collectivité publique ou encore d'un fournisseur de services, en adressant des courriers de rappel à la loi. Au plan judiciaire, les dossiers concernent majoritairement des discriminations fondées sur l'origine dans l'emploi privé devant les juridictions prudhommales, procédures au titre desquelles lorsqu'un faisceau de preuve des faits de discrimination raciale sont établis, la LICRA intervient volontairement aux côtés des victimes dans le procès, à leur demande.

Dans le cadre d'un partenariat privilégié, la sous-commission saisit systématiquement les services du Défenseur des droits dans tous les dossiers pour lesquels elle intervient judiciairement.

Lorsque des faits de refus de fourniture de biens et services, sont qualifiables sur le plan pénal en application des dispositions des articles 225-1 et 2 du Code pénal, la sous-commission a été amenée à déposer des plaintes pénales. Hélas, la faible réponse pénale, a amené la sous-commission à interroger l'ensemble des parquets de France par l'intermédiaire d'un mailing ciblé au cours du mois de novembre 2019, pour identifier s'il existait bien un

magistrat référent discriminations, conformément aux dispositions de la circulaire du Garde des Sceaux du 11 juillet 2007. Ce mailing a donné lieu à la communication d'une liste de référents sur l'ensemble des parquets qui va permettre à la sous-commission de s'engager dans un meilleur partenariat en proposant notamment aux magistrats le recours à des testing ciblés, mais également l'instauration de réunions pluriannuelles de coordination entre les associations et les référents destinés à partager les actions et les plaintes et signalements reçus en matière de lutte contre les discriminations.

La sous-commission, qui tend à devenir une commission indépendante de lutte contre les discriminations, participe également à des actions de sensibilisation auprès de jeunes en service civique, dans les centres de formations ou encore les établissements scolaires du secondaire. Elle continue à travailler activement à la création d'une offre de formation complète pour les entreprises et s'associe

également à des projets universitaires de recherches sur ce sujet.

En tant que membre actif du réseau REPARE de la ville de Paris ou encore du Comité d'entente origines du Défenseur des droits, la sous-commission met son expertise, acquise au fil de ses expériences, au profit d'autres acteurs de la lutte contre les discriminations.

Auprès des préfetures via les Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBTQI+ (CORAH), mais également auprès des services ministériels ou encore des institutions représentatives nationales, elle tente de participer à l'amélioration des politiques publiques.

A ce titre, la commission sous discrimination a été associée dès avril 2019 à la réflexion juridique autour de la Brigade anti-discrimination (dispositif BADI) mise en place par le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, au titre de laquelle la LICRA défend une stratégie interministérielle d'action.

Le 5 mars 2020, la sous-commission était auditionnée également par la mission parlementaire d'information sur

le Défenseur des droits de l'assemblée nationale, en charge de dresser un bilan de l'action de ce dernier à l'issue de ses 9 années d'existence.

## • Actions en justice

La LICRA dispose d'un réseau de plus de 100 avocats militants, intervenant à titre bénévole, répartis sur l'ensemble du territoire.

La Commission Juridique, qui se réunit une fois par mois, analyse chaque dossier et émet un avis juridique. Si une infraction est constituée et que la décision d'intervenir est prise, le dossier est confié à un avocat de la Commission.

En 2020, près de 100 procédures ont été ouvertes (signalement au parquet, plainte simple ou plainte avec constitution de partie civile, citation directe, intervention volontaire, etc.).

La présence de la LICRA aux côtés du parquet représente la plupart du temps une valeur ajoutée. Par ailleurs, la LICRA ne peut intervenir sans un accord exprès de la victime lorsque celle-ci est identifiée. ●

« Le racisme est une peur devenue folle, et c'est ce qu'il faut éviter à tout prix si l'on veut que l'humanité survive »

- Germaine Tillion

# MÉMOIRE, HISTOIRE & DROITS DE L'HOMME

## Rapport d'activités de la commission

2020

Par François Rachline, Président de commission

82 membres et affiliés - Présents à chaque séance : de 18 à 22

### Finalité de la commission MHDH

- Développer des réflexions, sujet par sujet, par des membres qui travaillent en binôme ou en groupe, nourries par des interventions d'experts.
- Faire bénéficier son travail à tous les militants.
- Elaborer des propositions, soumettre au bureau exécutif et à son président des axes de travail afin de rejeter toute discrimination et de promouvoir l'universalisme.

### Production :

- Propositions concrètes qui nourrissent les débats internes et les interventions externes de la LICRA, notamment les actions menées par la commission éducation.

### Modalités de travail :

Informations, échanges, enquêtes, interventions extérieures, colloques, etc. Chaque séance donne lieu à un compte-rendu synthétique adressé à tous les membres.

### Contenu des séances : une réunion de 2 heures par mois.

- Informations courantes
- Présentation par les responsables de groupes de l'avancée de leurs travaux (lectures, fiches de lecture,

comptes-rendus de conférences, de rendez-vous avec des experts ou avec des responsables politiques) et des axes de propositions qui s'en dégagent.

- Invitation d'intervenants extérieurs suivie de débats.

### Principaux sujets inscrits dans la feuille de route (non exhaustif)

- Promotion de l'universalisme dans le combat contre l'antisémitisme, le racisme et plus généralement toute discrimination.
- Génocides, reconnus, à reconnaître, à identifier (Arménie, Shoah, Rwanda, chrétiens d'Orient, Yézidis, Ouïghours, Rohingyas)
- Risques liés aux progrès de la génétique.
- Réflexion sur l'inclusion (éducation, formation, illettrisme, handicap, parité...)
- Réflexion sur l'éthique biomédicale

### Questions abordées en 2020 : (7 séances seulement, à cause de la situation sanitaire)

#### 14 janvier :

- Réflexion collective sur le travail de la commission, ses orientations, ses résultats

#### 4 février :

- *Le racisme dans le prétoire*, avec Emmanuel Debono pour parler de son ouvrage

#### 30 juin :

- *La plateforme numérique de la Licra*, avec Stéphane Nivet et Emmanuel Debono

#### 22 septembre :

- Restitution du rapport initié début mars 2020 par la Bureau exécutif sur la relation entre racisme et antisémitisme, par François Rachline.
- Exposé du projet de collaboration avec de jeunes entrepreneurs de la Station F. (Cette opération n'a pu avoir lieu à cause de la situation sanitaire)

#### 3 novembre :

- *Israël et les Droits de l'Homme*, avec Henryk Pazst.
- *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, de Jean-Pierre Obin – discussion

#### 9 novembre :

- *Le génocide des Ouïghours en Chine*, par François Godement (partenariat avec le cercle de prospective de Gérard Unger)

#### 15 décembre :

- *La fracture numérique et les droits de l'Homme*, Milena Harito et Serge Carreira
- Projet de loi « confortant les principes républicains », Alexandra Demarigny

### En réseau :

- Travail conjoint avec les commissions Culture, Education et International
- Notamment *Parler Licra* (Ile de France) via François Rachline sur les trois termes suivants : antisé-

mitisme & racisme, laïcité, islamophobie.

- Contribution à l'élaboration de fascicules pédagogiques (Dominique Morel) par Alexandra Demarigny et François Rachline)

- Lien avec les responsables du numérique de la Licra

- Lien avec le *Droit de vivre*, journal de la Licra (Alain David, Alexandra Demarigny, François Rachline)

- Lien avec *Le Cercle de la Licra* (Martine Benayoun) via François Rachline

- Lien avec la prospective (Gérard Unger) via François Rachline ●

# PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

## Rapport d'activités de la mission

2020

Par Jacqueline Costa-Lascoux,

Déléguée à la prévention de la radicalisation

---

La convention passée entre le CIPDR et la Licra sur la thématique de la prévention de la radicalisation a permis, de novembre 2018 à décembre 2019, plus d'une cinquantaine d'interventions auprès des cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (Cepraf). Chaque formation s'est déroulée sur une demi-journée, mobilisant deux intervenants de la Licra pour chaque séance : Jacqueline Costa-Lascoux et Patrick Kahn et, de façon ponctuelle, Guillaume Delugré et Rudy Reichstadt sur le complotisme.

En partant des attentes et des questions des participants, une réflexion en deux temps était proposée : la première sur la

connaissance du phénomène, développée dans le présent document, la seconde sur les actions de la Licra.

A chaque moment, les participants pouvaient demander des précisions, présenter leurs remarques ou faire état de leurs expériences. Ainsi, le processus de la radicalisation, distingué d'autres formes de radicalité, les étapes et les cercles de la radicalisation, son terreau fertile (victimisation, complotisme, communautarisme) ont-ils été analysés et illustrés par des exemples.

Les actions de la Licra, présenté par Patrick Kahn, ont souligné l'importance du travail sur les enjeux mémoriaux, sur des milieux touchés par la radicalisation comme le sport, et sur les perspectives

ouvertes par des plans municipaux de prévention.

Au fil des interventions dans les Cepraf, le contenu des formations s'est enrichi des témoignages des participants et des discussions avec les délégués du Préfet sur les réalités et les actions locales. Le phénomène de la radicalisation a pu ainsi être étudié dans sa complexité et ses évolutions récentes. Les argumentaires ici présentés sont ceux autour desquels se sont organisés les débats.

Les évaluations des formations ont toutes été très positives tant de la part des participants que des autorités. Certaines formations ont donné lieu à des demandes complémentaires et, parfois, la demande d'un accompagnement pour des actions locales ●

# SINDBAD

## Rapport d'activités de la commission

2020

*Par Jean-Pierre Obin, Président de commission*

La commission Sindbad de la Licra a pour but d'organiser des formations de personnels de l'Education nationale à une meilleure connaissance des histoires partagées entre Juifs et musulmans et à une meilleure compréhension des problématiques liées aux migrations de ces populations. Les publics visés sont les enseignants, les conseillers d'éducation et les personnels de direction. Les formations se déroulent dans le cadre de la convention nationale qui lie la Licra et le ministère de l'Education nationale

et par accord avec les académies volontaires.

L'année 2020 a été perturbée par une conjoncture très défavorable. Mouvements sociaux et crise sanitaire ont entraîné l'annulation ou le report successif de la majorité des formations programmées.

C'est le cas des actions qui devaient se dérouler dans les académies de Grenoble, Nancy-Metz, Lyon, Guadeloupe, Aix-Marseille, Besançon et Montpellier. Seules la formation prévue à Reims en février et l'une des

deux journées programmées dans l'académie de Nantes ont pu avoir lieu.

Nul doute que les mêmes difficultés se présenteront en 2021 car il est probable que la plupart des académies choisiront de reporter leurs plans de formation à l'année scolaire 2021-22. Toutefois, il n'est pas exclu, si les conditions sanitaires s'amélioraient, que les formations rprogrammées dans les académies de Besançon et Nancy-Metz, puissent avoir lieu en fin d'année scolaire 2020-21 ●

# SPORT & JEUNESSE

## Rapport d'activités de la commission

2020

*Par Oren Gostiaux, Président de commission*

### ● Aide aux victimes et accompagnement juridique

Avec le soutien du Ministère des sports, la Licra a réalisé un nouveau dépliant à destination des acteurs du sport pour mieux faire connaître son assistance juridique gratuite au service des plaignants et des victimes de racisme dans le sport. Ce dépliant sera diffusé aux instances sportives nationales et décentralisées. Depuis 2017, la Licra a accompagné sur le plan juridique plus de 70 victimes de racisme ou de discriminations dans le sport. La Licra intervient dans le cadre de la procédure disciplinaire pour soutenir les joueurs victimes d'infractions à caractère racial notamment par une présence lors des commissions de discipline

55% des faits rapportés ont fait l'objet d'un dépôt de plainte ou d'un signalement auprès du procureur de la République. Mais seuls 19% des faits qui nous sont rapportés ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire de la part de l'instance sportive responsable.

La Licra anime également des formations sur le cadre juridique de la prévention des discriminations et du racisme dans le sport. Le 12 février 2020 à Paris, s'est déroulé dans les locaux de la Licra, un séminaire de sensibilisation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations avec des référents citoyenneté de 12 fédérations sportives : Aïkido, Boxe française et savate, Boxe, Basket-ball, Gymnastique, Motonautique, Savate, Sport Travailleuse, Football, Natation, Volley-Ball, Tir, UFOLEP. De plus, nous avons reconduit pour la deuxième

année notre partenariat avec le PSG pour former leurs recruteurs et les équipes de la direction générale du club.

Appui à la mise en œuvre d'une politique pénale en matière de lutte contre les discriminations et les infractions à caractère racial

Le stage de citoyenneté est une mesure qui peut être prononcée aussi bien comme alternative aux poursuites que comme alternative à l'emprisonnement et a pour objectif principal, à travers des modules pratiques, de responsabiliser les auteurs dans leur fonction de citoyen et de leur faire prendre conscience de leurs droits et devoirs. Cependant, à ce jour, cette mesure n'est que trop rarement prononcée en ce qui concerne les infractions à caractère racial faute de mise en place de modules en la matière.

Dans un objectif de responsabilisation des auteurs d'infractions à caractère racial, la Licra propose d'animer des modules de sensibilisation à ces infractions dans le cadre de ces stages organisés par les parquets.

Ces interventions permettraient une véritable sensibilisation des auteurs d'infractions à caractère racial dans le sport (sportifs, supporters...) et ce dans un objectif plus global de prévention de ces infractions, ces stages s'appliquant en grande majorité aux mineurs et primo-délinquants.

### Un partenariat triennal avec la Ligue de football professionnel

Depuis 2019, la LFP et la LICRA sont unis autour d'un partenariat triennal pour encourager les signalements de faits racistes dans les stades lors des rencontres de Ligue 1, Ligue 2 et de la Coupe de la Ligue via le formulaire <http://www.licra.org/lfp>.

Il s'agit de traiter les cas de dérives qui nous sont signalés via les spectateurs, les supporters, des

observateurs bénévoles et de les faire remonter à la LFP et de voir ensemble quelles réponses y apporter. La Licra participe également aux travaux menés par la LFP dans le cadre de sa politique RSE ainsi qu'aux actions de prévention des discriminations et du racisme expérimentés par la ligue en lien avec les clubs professionnels sur le territoire national.

### La sensibilisation des jeunes sportifs

Depuis 2016, la LICRA a intégré le programme OPEN FOOTBALL CLUB de la Fondation du football et intervient auprès des jeunes footballeurs des centres de formation et des pôles espoirs. Plusieurs interventions ont eu lieu en 2020 dans les centres de formation de clubs de football de Ligue 1 et Ligue 2. Elle intervient également auprès de jeunes sportifs et de futurs éducateurs dans des CREPS (Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives) et des écoles nationales de sport : CREPS de Reims, de Chatenay-Malabry et l'INSEP.

Cette action sera bientôt complétée par les modules de formation et de sensibilisation du parcours sport proposé par SAPIO, le campus numérique de la Licra.

### Le sport vecteur de fraternité et de citoyenneté

Les sections de la Licra de Châlons-en-Champagne, de la Drôme et du Bas-Rhin ont participé en octobre 2020 aux semaines européennes de lutte contre le racisme de FARE (Football Against Racism in Europe).

Les actions que nous menons chaque année en direction de la jeunesse n'ont pu être réalisées en 2020 pour cause de crise sanitaire et l'annulation d'événements (festival Solidays, Culture au Quai...) et le report de projets en partenariat avec des MJC, des maisons de quartiers, des centres sociaux, des missions locales...

Depuis janvier 2021, Rachel Khan a succédé à Oren Gostiaux et préside la commission jeunesse et sport de la Licra ●

« Le raciste est la pire plaie de l'humanité. Il triomphe quand on laisse le fascisme prendre le pouvoir »

- Lucie Aubrac

*sections*

# *La Licra sur le terrain*

tionale

racisme et l'Antisémitisme

# Les actions des sections

2020

## Rapport d'activités des sections de la Licra

### • Auvergne-Rhône-Alpes

Adaptabilité et fraternité ont été les mots d'ordre de l'année.

La crise sanitaire sans précédent à laquelle nous avons été confrontés nous a très rapidement amenés à innover. Innover pour garder le lien avec nos militants et adhérents, et avec nos partenaires et usagers.

Tout au long du confinement, comme durant le reste de l'année, nous avons continué à répondre aux appels de nombreux plaignants. Plus de 60 d'entre eux ont pu être accompagnés jusqu'à obtention d'une réparation.

Nous avons également, avec nos partenaires culturels comme la compagnie «Passeurs de mémoires», organisé une lecture théâtrale autour de la pièce «les Rouquins», sous forme de webinaire. Cette représentation a été suivie d'un échange entre le public et les comédiens. Plus de 40 spectateurs ont participé à ce premier regroupement virtuel.

Ce premier confinement nous a ensuite conduit à organiser Yom Hashoah sous forme de visioconférence. Chacun a pu, malgré l'isolement, se recueillir et honorer la mémoire des disparus tout au long de la journée. Plus de 100 personnes se sont portées volontaires pour cette lecture ininterrompue et de nombreux spectateurs les ont rejointes.

Quant à notre engagement auprès des jeunes, il a été consolidé par plusieurs partenariats : Iscom Lyon, Sciences Po, EM Lyon, ESCAA, l'école de cinéma Factory, ont fait appel à la Licra.

Ainsi, nous avons cette année encore, guidé et orienté de nombreux étudiants pour des projets de communication et d'engagement volontaire : giving Tuesday, mécénat, réalisation de courts métrages sur l'antisémitisme.

Afin de répondre à leurs questions et motiver leur engagement pour les valeurs républicaines, nous leurs avons proposés des webinaires animés par nos militants. Les thèmes de l'universalisme et de la laïcité ou encore des différences entre racisme et antisémitisme ont été très largement plébiscités. La richesse des échanges et des projets nous a conduit à formaliser ces collaborations par des conventions qui ancrent ces partenariats dans la durée.

Nos actions emblématiques, comme la remise du prix de l'engagement Gilbert Dru, ont été maintenues et ont récompensé deux incitatives remarquables.

Tout d'abord, « Passeurs de mémoire » des élèves de la classe de 1ère SN/TFCA du Lycée Professionnel Edmond Labbé, Oullins, qui ont réalisé une bande dessinée intitulée « Vous n'aurez pas nos enfants ! » sur le parcours d'enfants Juifs cachés pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Une mention spéciale « Lycéens engagés » a été attribuée aux élèves de l'Antenne Jeunes d'Amnesty Internationale du Lycée Saint-Exupéry, pour le projet « Monter une exposition sensibilisant à la lutte contre l'antisémitisme ».

Notre équipe professionnelle s'est étoffée avec l'arrivée de Mohamed Braïki, chargé de mission Territoires, qui malgré les conditions particulières, a engagé le dialogue avec les interlocuteurs sport et culture de Vaulx-en-Velin. La présence de référents Licra lors de matchs de foot dits « à risques » afin de prévenir tout débordement raciste et d'informer joueurs et supporters, a été saluée par les encadrants d'un club de Vaulx-en-Velin et sera proposé à d'autres.

La formation de nos militants et l'extension de nos actions sur la région Auvergne Rhône-Alpes demeurent une priorité. C'est pourquoi nous avons, grâce au soutien du FDVA, organisé 3 journées de formation sur les thèmes : « Perfectionnement des interventions

en milieu scolaire, s'exprimer en public-présenter nos valeurs, médiation culturelle- animation de bords de scène». Elles ont réuni plus de 30 militants.

### Commission Éducation

Au cours de l'année 2020, 68 actions d'éducation à la citoyenneté, sensibilisant 1595 jeunes de 9 à 18 ans, du CM1 à la Terminale, ont eu lieu. Ces actions ont pris la forme de 59 interventions en milieu scolaire ou auprès de jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Il y a également eu 7 médiations d'une exposition sur l'antisémitisme réalisée par des lycéens. Et deux échanges autour du spectacle « L'Ascenseur » ont été menés par des bénévoles des commissions éducation et culture avec des élèves de première.

La crise sanitaire a évidemment contrarié notre activité : 46 actions prévues (interventions, médiations d'exposition, témoignages, séances périscolaires) ont dû être annulées entre mars et juin 2020. Lors de cette période, des sujets de fond ont été abordés par nos militants : travail sur nos instances en interne mais également participation aux réflexions autour des fiches thématiques proposées par la Commission Education Nationale.

Malgré le confinement, nous avons pu lancer et mener à bien la première année d'une étude psychosociologique de l'impact de nos interventions auprès d'une centaine de collégiens durant 4 ans (de leur 6ème à leur 3ème). Les résultats de cette première année sont encourageants : nos interventions permettent une amélioration des connaissances et représentations des jeunes sur nos thématiques (racisme, antisémitisme, préjugés, identité).

De juin à septembre 2020, l'activité a peu à peu été adaptées aux mesures sanitaires. Malgré le second confinement en novembre, des rencontres avec les équipes

pédagogiques et une intervention ont pu se tenir en visioconférences.

Nous avons été, comme tous, profondément affectés par l'assassinat de Samuel Paty et les attentats qui l'ont suivi. Plusieurs enseignants nous faisaient part de leurs difficultés à traiter de la laïcité. Nous avons donc entamé en décembre 2020 un travail de réflexion autour de la position à adopter face aux jeunes pour mieux leur faire comprendre en quoi les valeurs républicaines et la laïcité nous protègent.

Nous avons tenu les séminaires des Présidents. Ces temps d'échange et de partage d'expérience sont aussi l'occasion d'approfondir un thème spécifique. Cette année les sections se sont, par exemple, concentrées sur la professionnalisation de leur communication interne et externe ●

## ● Fécamp

2020 ! Drôle d'année !.. Année damnée ?

Cette année était pourtant jalonnée de nombreux rendez-vous pour aller à la rencontre de jeunes collégiens de classe de 3ème du Collège Paul BERT et parachever nos interventions à l'image de ce que nous avons réalisé en 2019 par un accompagnement des élèves jusqu'à ORADOUR/GLANE, mais la Covid 19 a eu raison de nos projets !

Ce n'est que partie remise !

Nous avons pu néanmoins mettre en place des animations auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans emploi, relevant de la Mission locale, et ce, dans le cadre de la prévention

de la radicalisation. Ces rencontres se sont faites sous la conduite de Zorah BITAN, autrice du module « Scier les barreaux de sa tête » et de quelques membres de notre Section.

Par ailleurs, La LICRA de FECAMP, en partenariat avec le club de tennis de la ville a scellé des accords pour permettre à ces jeunes, intéressés par cette discipline sportive de bénéficier de cours gratuits dispensés par un Professeur de tennis. Une remise de T-shirts aux couleurs du FTC (Fécamp tennis club) a eu lieu devant la Presse.

2 interventions se sont tenues au Lycée Maritime Anita CONTI auprès des élèves de classe Terminale sur le thème de l'égalité Hommes-Femmes, sujet délicat dans un milieu plutôt rétif à ce type de concept.

Le 2 septembre donnait lieu à une intervention de notre part à l'ENP, Ecole Nationale de la Police à OISSEL (76) devant un auditoire de 150 jeunes promus, expérience renouvelée le 8 janvier dernier.

Gageons que 2021 soit d'une autre nature que ce que 2020 nous a proposé même si notre quotidien nous invite à la plus extrême prudence ●

## ● Nîmes

### **Stage National Police Gendarmerie à l'ENP de Nîmes le 14 mars 2020 : constructif.**

C'est dans un contexte particulier, alors que le pays se préparait à se confiner pour faire face à l'épidémie de Covid-19, que s'est tenu le samedi 14 mars à l'Ecole Nationale de Police de Nîmes, un stage national de formation

Police Gendarmerie, à destination des militants de la Licra. Un format inédit était proposé à tous les participants avec une journée qui débutait grâce à la collaboration de Gil ANDREAU Directeur de l'ENP de Nîmes et DZRF Région Sud\*, avec la projection du Film « Histoire de la Police Nationale » de Jean-Marc Berlière historien français, spécialiste de l'histoire des polices en France et professeur émérite à l'université de Bourgogne. Cette projection fut suivie d'un échange particulièrement riche entre les militants, et le Directeur de l'ENP, entouré du Capitaine Laporte (Officier d'Etat Major) et du Major Gélé qui représentaient la Direction Départementale de la Sécurité Publique(DDSP), du Brigadier Palumbo du Centre Loisirs Jeunesse (Directeur CLJde Nîmes) et du Colonel Haas, Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie Nationale, accompagné du Lt-Colonel Lévêque (Officier de Prévention et de Partenariat). L'objectif était de permettre aux militants qui mènent des actions de sensibilisation en formation initiale et continue auprès des policiers et gendarmes, d'être en capacité de mieux appréhender leur métier et leurs missions. Il s'agissait également que les représentants de la Police et de la Gendarmerie puisse faire part du regard qu'ils portent sur la collaboration avec notre association et sur leurs attentes. Il fut bien sûr question du partenariat avec notre association et de l'accueil des victimes en poste de Police et de Gendarmerie, sujet au cœur de la Convention ●

**Consultez  
toutes  
les actions  
2020 des  
sections de la  
Licra**



« Ce n'est pas par la tête que  
les civilisations pourrissent.  
C'est d'abord par le cœur »

- Aimé Césaire

# Les sections de la Licra

Par région

## Détail de nos sections locales

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#### Auvergne-Rhône-Alpes

Président : Alain BLUM  
Ville : Lyon

#### Bourg-en-Bresse

Présidente : Philippe MARGA  
Ville : Bourg-en-Bresse

#### Clermont-Ferrand

Président : Didier COLY  
Ville : Clermont Ferrand

#### Drôme

Président : Pierre PIENIEK  
Tél : 09 87 00 68 98  
Adresse : 1 rue Bayard  
Ville : 26100 Romans Sur Isère

#### Grenoble

Président : Mohamed DJERBI  
Ville : Saint-Martin-le-Vinoux

#### Montbrison Forez

Président : Patrice BLAISE  
Ville : Montbrison

#### Roanne

Président : Julien LEVINGER  
Ville : Roanne

#### Saint-Étienne

Président : Christine CAUET  
Ville : Saint-Étienne

#### Thonon-les-Bains

Président : Michel BEL  
Ville : Larrings

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

#### Besançon

Président : Jérôme CONSCIENCE  
Ville : Besançon

#### Dijon

Président : Simone FRANCK  
Ville : Dijon

### Centre-Val de Loire

#### Orléans

Président : Philippe COQUELET  
Ville : Orléans

### GRAND EST

#### Strasbourg

Présidente : Fabielle ANGEL  
Ville : Strasbourg

#### Colmar

Présidente : Pol-Roger LEVY  
Ville : Colmar

#### Châlons-en-Champagne

Présidente : Nelly BEAUFORT  
Ville : Châlons-en-Champagne

#### Metz

Président : Anael MENNUNI-MAYER  
Ville : Montigny-les-Metz

#### Mulhouse

Président : Rodolphe CAHN  
Ville : Mulhouse

#### Nancy

Président : Armand WROBEL  
Ville : Nancy

#### Reims

Président : Francine BELLOUR  
Ville : Reims

### HAUTS-DE-FRANCE

#### Dunkerque

Président : Evelyne LEROY  
Ville : Dunkerque

#### Lille

Président : Laure MICHEL  
Ville : Lille

#### Picardie

Président : Dine BOUACHA  
Ville : Beauvais

#### Antony Seaux

Président : Jean-Michel MASSON  
Ville : Boulogne-sur-Mer

### ÎLE-DE-FRANCE

#### Antony Sceaux

Président : Jean-Michel MASSON  
Ville : Sceaux

#### Boulogne Sèvres

Président : Muriel QUENTIN-BRODER  
Ville : Sèvres

#### Hurepoix

Président : Angel TAPIA  
Ville : Etampes

#### Ivry-sur-Seine

Président : Valentin WOLFF  
Ville : Ivry-sur-Seine

#### Issy-les-Moulineaux Meudon

Président : Alain LEVY  
Ville : Issy-les-Moulineaux

#### Neuilly La Défense

Président : Chantal BOSSE-VIDAL  
Ville : Neuilly-sur-Seine

#### Paris

Président : David-Olivier KAMINSKI  
Ville : Paris

#### Seine-et-Marne

Président : Bernard ZAQUI  
Ville : Combs-La-Ville

#### Val d'Yerres

Président : Michèle AKERBERG  
Ville : Yerres

#### Vanves

Président : Monique ABECASSIS  
Ville : Vanves

#### Vincennes

Président : Maurice GOZLAN  
Ville : Saint-Maur-des-Fossés

### INDRE-ET-LOIRE

#### Tours

Président : Gervasio SEMEDO  
Ville : Tours

## ••• NORMANDIE

### **Fécamp**

Président : Philippe LEMONNIER  
Ville : Fécamp

### **Rouen**

Président : Jean Marie TIERCELIN  
Ville : Rouen

### **Le Havre**

Président : Dominique YOUB  
Ville : Le Havre

## ••• NOUVELLE-AQUITAINE

### **Agen**

Président : Nasser MENNI  
Ville : Agen

### **Bayonne**

Président : Philippe APELLE  
Ville : Pau

### **Bergerac**

Président : Jean-Jacques PENNE  
Ville : Bergerac

### **Bordeaux**

Président : Sarah BROMBERG  
Ville : Bordeaux

### **Limoges**

Président : Philippe MERLIER  
Ville : Limoges

### **Périgueux**

Président : Betty WIEDER  
Ville : Périgueux

## ••• OCCITANIE

### **Gers - Castelnau-Barbarens**

Président : Daniel RAAB  
Ville : Castelnau-Barbarens

### **Nîmes**

Président : Patrice BILGORAI  
Ville : Nîmes

### **Toulouse**

Président : Gérard FOLUS  
Ville : Escalquens

## ••• PAYS DE LA LOIRE

### **Angers**

Président : Hanan ZAHOUANI  
Ville : Angers

### **Nantes**

Président : Alain BEVEN-BUNFORD  
Ville : Saint-Herblain

## ••• PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### **Aix-en-Provence**

Président : Magdalena SCHRADER  
Ville : Aix-en-Provence

### **Avignon**

Président : Claude NAHOUM  
Ville : Avignon

### **Marseille**

Président : Elie ATTIA  
Ville : Marseille

### **Montpellier**

Président : Jean-Luc BONNET

Ville : Montpellier

### **Nice**

Président : Alexandre AIMO-BOOT  
Ville : Nice

## ••• INTERNATIONAL

### **Autriche**

Président : Alexander EMMANUELY

### **Espagne – Barcelone**

Président : Isaac LEVY

### **États-Unis – New York**

Présidente : Martine RUBENSTEIN

### **Monaco**

Président : Eric FISSORE  
Ville : Monaco

### **Suisse**

Président : Philippe KENEL  
Ville : Genève

### **Suisse – Genève**

Président Licra Suisse  
Ville : Genève

### **Suisse – Neuchâtel**

Président Licra Suisse  
Ville : Genève

### **Suisse – Valais**

Président Licra Suisse  
Ville : Genève

### **Suisse – Vaud**

Président Licra Suisse  
Ville : Prilly ●

« L'éducation est l'arme  
la plus puissante que  
l'on puisse utiliser pour  
changer le monde »

- Nelson Mandela



# (re)Découvrez Le DDV, revue universaliste

Nouvelle formule

*Le Droit de Vivre, journal de la Licra fondé en 1932,  
fait peau neuve, et devient Le DDV*

Désormais disponible pour la première fois de son histoire dans près de 2500 points de vente en France, en kiosques et en librairies dans une formule de 100 pages, Le DDV entre dans une nouvelle phase de son histoire sous la direction de l'historien Emmanuel Debono, rédacteur en chef nommé à cette fonction en juin par Mario Stasi, président de la Licra.

## ••• Défendre et promouvoir l'universalisme

Cette réinvention du DDV est guidée par une nécessité urgente : défendre et promouvoir l'universalisme dans un monde de plus en plus miné par un danger de fragmentation. La raison d'être de cette nouvelle formule trimestrielle est simple : participer activement au débat public, prendre sa part dans la bataille culturelle et intellectuelle et dans la défense des principes républicains, faire jaillir auprès du plus grand nombre ce qui est utile à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre le négationnisme, contre les théories du complot.

## ••• Hommage à Samuel Paty

La Une du premier numéro de cette nouvelle série du DDV, réalisée par le street artist portraitiste C215, est consacrée à un symbole, Samuel

Paty, assassiné par un terroriste islamiste pour avoir enseigné la liberté d'expression.

## ••• Une nouvelle formule

À la faveur d'une maquette entièrement repensée et de colonnes très largement ouvertes à la diversité des points de vue et à l'expérience de sujets complexes, Le DDV fait le pari de la nuance et de la raison, dans un monde où ces exigences sont plus que vitales et doivent permettre de donner un peu d'oxygène face à la saturation polémique de notre époque, grâce des entretiens exclusifs, un dossier, un rubrique dessin de presse de Xavier Gorce, des tribunes, des enquêtes...

## ••• Emmanuel Debono, nouveau rédacteur en chef du DDV

Docteur en Histoire de l'IEP de Paris pour une thèse réalisée sous la direction de Serge Berstein et publiée sous le titre *Aux origines de l'antiracisme. La LICA 1927-1940* (CNRS Éditions, 2012), Emmanuel Debono est l'auteur d'un autre ouvrage, *Le Racisme dans le prétoire. Antisémitisme, racisme et xénophobie devant la justice* (PUF, 2019). Animateur du blog « Au cœur de l'antiracisme » (hébergé sur le site du Monde) membre du conseil scientifique de la LICRA, il exerce des missions d'expertise auprès de nombreuses institutions. Il est

également responsable scientifique du campus numérique de la LICRA, « Sapio ».

Le Droit de Vivre, un journal historique Une histoire dense et ancrée. Le Droit de Vivre est né en 1932 sous l'impulsion de Bernard Lecache et de Lazare Rachline. Le journal est publié d'abord à un rythme mensuel avant de passer à une diffusion hebdomadaire. Durant les années trente, jusqu'à la dissolution de la LICRA par Vichy en août 1940, le journal de la LICA est un organe de mobilisation contre la montée des périls et l'antisémitisme.

Organe d'expression politique, le Droit de Vivre accueille dès lors les plus grandes plumes du combat contre le racisme et l'antisémitisme et conservera longtemps cette tradition après-guerre : Tristan Bernard, Lion Feuchtwanger, Pierre Brossolette, Pierre Dac, Léo Lagrange, Serge Moati père, Irène Harand, Pierre Cot, Victor Basch, Emile Kahn, Gaston Monnerville, Justin Godart, Jean Cassou, Edith Thomas, Maurice Schumann, Edmond Michelet, Jules Romains, Simon Wiesenthal, Vladimir Jankélévitch, René Cassin...

Carrefour intellectuel et militant, elle a été une caisse de résonance pour l'ensemble des débats de sociétés relatifs à la place des minorités, aux discours de haine, à l'immigration, aux discriminations... Sur une période presque centenaire, les 680 numéros du journal ont nourri et rendu compte des controverses en la matière, reflétant les subjectivités et sensibilités à l'œuvre autour de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, au gré des époques •

# Pourquoi Samuel Paty n'a-t-il pas eu le droit de vivre ?

Édito - n°681

Par Mario Stasi, Président de la Licra

---

Notre journal entre avec ce numéro dans une nouvelle ère à un moment particulier de notre histoire.

Dans ces mêmes colonnes, en février 1932, dans le premier numéro du journal, mon prédécesseur Bernard Lecache réclamait le « Droit de vivre ». Nous ne pouvons que constater, 88 ans après, que nous en sommes réduits à la même demande. Il y a quelques semaines, un islamiste décapitait un enseignant de la République, Samuel Paty, parce qu'il avait simplement voulu expliquer la liberté d'expression et le droit de caricaturer une religion à ses élèves. Il y a quelques semaines, un islamiste assassinait des catholiques dans leur église, à Nice, simplement parce qu'ils priaient un autre Dieu que le sien.

Les crimes passent et nous croyons atteindre à chaque fois le niveau extrême de l'horreur intégriste. Depuis 2012, près de 300 hommes, femmes et enfants ont été tués par des terroristes en France, sur le sol de France. Depuis plusieurs années, avec Ilan Halimi, avec les attentats de Toulouse, avec Sarah Halimi ou encore Mireille Knoll, on a vu de nouveau des juifs, parfois des enfants, mourir en France parce qu'ils étaient juifs. Nous avons marché, nous avons pleuré, nous avons condamné, nous avons déploré, nous avons hurlé. Aujourd'hui, nos jambes sont engourdies, nos yeux fatigués. Mais notre détermination et notre résolution sont intactes.

En choisissant de refonder Le Droit de Vivre avec l'historien Emmanuel Debono, nous décidons d'agir, de prendre notre part dans la bataille culturelle, intellectuelle, politique pour la République. C'est un choix assumé. Nous le devons à Samuel Paty. Car enfin, de quoi est mort Samuel Paty si ce n'est de la longue accumulation des défaites et des trahisons culturelles, intellectuelles, politiques qui ont précédé son supplice et qui ont levé tous les interdits moraux qui auraient dû l'empêcher ?

Depuis des années, nos principes ont cédé sous le poids de lâchetés et d'abandons collectifs, notamment à gauche, qui ont conforté à la fois le séparatisme islamiste et le nationalisme identitaire d'extrême droite. Faute de convictions républicaines assumées, fermes et déterminées au combat, de provocations impunies en accommodements déraisonnables, nous avons vu l'opinion peu à peu sombrer dans le relativisme et l'idée que l'essentiel de nos principes devenait matière à négociation, à transaction et même à réparation !

Car enfin, de quoi est mort Samuel Paty si ce n'est de la défiance grandissante de notre société à l'égard de la liberté d'expression, à ces pétitions indignes qui portaient en sautoir le fait de ne pas être Charlie, qui caressaient le doux désir de rétablir une sorte de soft droit au blasphème, sous forme d'autocensure et d'une précautionneuse volonté

néocoloniale de « ne pas choquer » des groupes essentialisés comme victimes perpétuelles et sacralisés en tant que tels comme intouchables ? De quoi est mort Samuel Paty si ce n'est de l'aveuglement de nos élites qui, par peur ou pire, par conviction, se sont empressées d'enterrer une bonne partie des propositions de la commission présidée par Bernard Stasi et le rapport de Jean-Pierre Obin alertant sur les dangers pesant sur l'école ?

Car enfin, de quoi est-il mort, si ce n'est de la guérilla interne à notre propre combat et qui a vu, des années durant, l'État « observer » la laïcité à défaut de la défendre ; mais qui a vu aussi nos plus belles commissions indépendantes labelliser à longueur de rapports scélérats les mots de l'islamisme et du racialisme indigéniste en même temps qu'elles taisaient, à dessein, ceux du nouvel antisémitisme ou projetaient la dissolution pernicieuse et progressive d'un universalisme exigeant, seule ambition salvatrice d'une République qui se fragmente ?

Notre journal, dans sa nouvelle version aurait pu s'appeler Combat car c'est à cette tâche que nous voulons nous atteler pour faire jaillir du choc des idées les outils pour éclairer l'opinion, offrir à chacun les instruments de la raison et avoir, pour reprendre Camus, « le courage de la nuance », celui qui conçoit pour chacun « le droit de vivre ». ●

# L'islamisme, voilà l'ennemi

Édito - n°681

Par Emmanuel Debono, Rédacteur en Chef du DDV

Sous le poids des menaces intérieures et extérieures, le citoyen est amené à apprécier avec plus de justesse, ces derniers temps, la valeur des libertés. Ce qu'elles en coûtent, aussi, au plan humain, dans un pays dont les citoyens sont ciblés par le terrorisme, depuis plusieurs années, pour ce qu'ils pensent, croient, dessinent, enseignent, ce qu'ils sont ou représentent. Ils font face à une idéologie totalitaire, l'islamisme, dont le bras armé travaille à faire taire, par le chantage à la terreur et par l'assassinat, tout ce qui s'oppose à sa représentation mortifère du monde.

Le totalitarisme n'est pas une terra incognita pour qui considère l'Histoire, mais cette réalité peine à advenir dans bien des esprits. Comme si le phénomène offrait d'autres issues que la soumission et la destruction de ce qui est autre. Comme s'il était une invitation, certes un peu brutale mais finalement opportune, à l'introspection, à la négociation, voire à la co-construction d'une société nouvelle, une occasion de redéfinir les règles du dialogue et d'un « vivre ensemble » à l'échelle planétaire. Comme si, en définitive, notre conception de la liberté, inestimable parce qu'immense et fondée sur des principes de droit, constituait le nœud du problème et non le fondamentalisme politico-religieux qui en est la négation la plus absolue.

## • Résistances

Cet art de la controverse et de la polémique, cette passion des batailles rangées entre citoyens statutairement libres, alors même que pleuvent les coups, révèle sans doute un certain degré d'avancement des rouages démocratiques d'une civilisation. Il est aussi celui où l'expression des désaccords peut atteindre le stade irréversible

d'une désunion profonde facilitant l'effondrement. Ce risque n'est pas théorique, et encore moins fantasmé ; il faut l'appréhender dans l'environnement objectif et immédiat du totalitarisme avec lequel les interactions ne peuvent être que de l'ordre de la confrontation.

C'est notre capacité de résistance au plan national qui, une nouvelle fois, est mise à l'épreuve. Résistance au relativisme, en vertu duquel le ressentiment et la haine, qui se manifestent à l'encontre de la République, trouveraient un début d'explication dans une prétendue xénophobie d'État – pour ne pas parler de racisme –, structurelle et culturelle, dans un universalisme arrogant, impérialiste à l'extérieur, discriminant sur le sol national. Résistance à la confusion, qui s'embourbe avec facilité mais aussi délectation dans un ethnocentrisme culpabilisateur, déniait toutes formes d'autonomie au fanatisme et faisant de la France républicaine l'alpha et l'oméga des crises actuelles. Résistance à la désinformation, qui a toujours accompagné par le mensonge les campagnes de haine, mais qui trouve aujourd'hui, par le truchement des réseaux sociaux et un sinistre engouement pour la post-vérité, un mode d'amplification du poison idéologique, sans précédent dans l'Histoire.

## • Universalistes

Le Droit de Vivre. Tel fut le nom choisi par les fondateurs de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (future Licra), en 1932, pour leur organe militant. Il s'agissait alors de défendre les minorités juives victimes d'exactions en Europe centrale et orientale. Près de 90 ans plus tard, au moment d'imaginer une nouvelle formule pour cette publication, son comité de rédaction s'est interrogé sur l'évolution possible du titre, pour plus de modernité et, peut-être, moins d'ambiguïté. La congruence

et la force de ce nom historique sont toutefois rapidement apparues dans leur évidence. Ce nom va en effet droit au but et rappelle, par son universalité, l'indivisibilité de l'humanité et de ses droits. Pourquoi chercher plus loin à l'heure où des appels au meurtre fondés sur l'origine, l'appartenance ou la non-appartenance « à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée », résonnent aux quatre coins du monde ?

Le relativisme, la confusion et la désinformation sont d'utiles marchepieds pour le totalitarisme. Ces processus contribuent, sur tous les plans et à toutes les échelles, à réduire l'être humain, dans sa dignité et dans ses droits. Cette revue, universaliste, entend précisément aborder et combattre toutes les formes de réduction.

Ni hiérarchisation, ni sélection des combats : la lutte contre le racisme ne peut être le prétexte à de nouvelles subdivisions de l'humanité. Elle ne peut être le siège de la stigmatisation et de l'exclusion, le laboratoire de doctrines sectaires, la promesse d'un ordre injuste au nom de la justice. Elle ne peut être la source d'un affaiblissement de l'esprit, qui prépare la défaite. « La moindre faiblesse, la moindre concession, la moindre facilité accordée à l'ennemi nous désarme, nous perd », écrivait dans ces mêmes colonnes Bernard Lecache, fondateur de la Licra, le 4 novembre 1939. 80 ans plus tard, nous y sommes à nouveau. Ne nous laissons pas perdre •

« Le racisme est toujours  
parmi nous, mais il est de  
notre devoir de préparer  
nos enfants à faire front,  
et espérons-le, nous  
vaincrons »

*- Rosa Parks*

*campus numérique  
de la Licra  
Sapio*

# Sapio, le campus numérique de la Licra

2020

## Rapport d'activités du projet

La première version de Sapio, le campus numérique de la LICRA est en ligne depuis le 9 décembre 2020. Ce travail est l'aboutissement d'une année de finalisation d'un projet construit à la LICRA depuis décembre 2018 et dont le pilotage scientifique a été confié à l'historien Emmanuel Debono en septembre 2019 et avec le concours de plusieurs experts, dont la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux.

### Janvier-mars 2020 : l'architecture de SAPIO

En collaboration avec l'Agence Babel, la LICRA a travaillé à l'architecture du Campus numérique, à son ergonomie, à son design. Ce travail a permis d'aboutir à la réalisation du cahier des charges suivants :

- Une entrée « Décodage » : elle repose sur une approche éditoriale et propose des contenus destinés à donner des clés de lecture relatives à un événement de l'actualité, une polémique ou tout autre sujet affleurant dans l'opinion
- Une entrée « Comprendre » : cette rubrique est construite à partir d'une série d'entretiens réalisés avec des spécialistes des grands thèmes abordés par le site Sapio ; elle est présentée sous la forme d'un ensemble très consistant de questions/réponses, qui multiplie les angles d'analyses et permet aux enseignants de se former.
- Une entrée « Éclairer » : cette entrée propose le traitement de « questions vives » dont la récurrence exige de fournir des réponses à la fois précises et ramassées sur un ensemble de sujets et d'interrogations sensibles, qui ne doivent pas rester sans réponse
- Une entrée « Approfondir » : Une approche chronologique des sujets liés à la lutte contre le racisme et à l'antisémitisme, qui permet de

questionner et d'éclairer le passé pour mieux appréhender le présent. Une entrée dédiée aux enseignants et intervenants auprès des jeunes : un espace complémentaire permettant d'accompagner les supports et proposant des mises en œuvre pédagogique articulant les ressources de Sapio entre elles.

Ces entrées servent de ventilation aux dix thématiques qui ont été choisies : Antiracisme, Antisémitisme, Racisme, Discriminations, Négationnisme, Complotisme, Mémoire, Radicalisation, Laïcité et Sport. Les vidéos sont supportées dans un format « Youtube », reposant sur une chaîne dédiée créée à cet effet le 23 septembre 2020 et qui permet un autre accès aux contenus.

La livraison du site pilote est intervenue au mois de mai 2020, permettant de tester, corriger et faire atterrir les contenus.

### La création des contenus (mars 2020- octobre 2020)

La LICRA a dû adapter son rythme de travail et de production de contenus aux conditions sanitaires engendrées par l'épidémie de coronavirus et les deux périodes de confinement, entrecoupées par la période estivale. Ces conditions objectives ont conduit à un certain nombre repositionnements et d'adaptations, notamment avec le studio Clockwise chargé de la réalisation des vidéos dessinées de la partie « Éclairer ». La première vidéo finalisée avant l'été a fait l'objet d'une évaluation auprès d'un public cible à la demande du SG-CIPDR par l'agence BVA, avec restitution à la LICRA de ces évaluations en septembre 2020 en groupe et décembre 2020 en individuel.

### Cette période a permis la création des contenus suivants :

#### >> Pour la partie « Décodage »

Deux premiers textes :

1. « Quand l'aliment se fait racisme » (problématisation et historicisation de l'insulte « sale macaroni », à la suite d'un débat télévisé)
2. « Le procès d'un négationniste » (procès de Vincent Reynouard)

#### >> Pour la partie « Comprendre »

**Questions posées à Boris Adjemian, historien, directeur de la Bibliothèque Nubar de l'Union générale arménienne de bienfaisance (UGAB)**

1. À quand remonter la négation du génocide arménien ?
2. Qui porte le discours de négation du génocide arménien ?
3. Quels sont les arguments utilisés par les négateurs du génocide arménien ?
4. Quelles sont les autres formes de discours de négation du génocide arménien ?
5. Quelles sont les principales sources qui attestent la réalité du génocide arménien ?
6. Que dit la loi de 2001 portant reconnaissance du génocide de 1915 ?
7. La négation du génocide arménien est-elle punie par la loi ?
8. Faut-il punir la négation du génocide arménien ?
9. Quelle différence entre le déni et la négation du génocide arménien ?

NB : cette première série de neuf questions/réponses a été mise en ligne sur Sapio.

### Questions posées à Valérie Igounet, docteur en histoire contemporaine, spécialiste de l'histoire du négationnisme

1. À quand remonte la négation du génocide juif ?
2. Qui porte aujourd'hui ce type de discours ?
3. Quels sont les arguments utilisés par les négateurs ?
4. Y a-t-il d'autres formes de discours que la négation pure et simple ?
5. Quelle différence faites-vous entre révisionnisme et négationnisme ?
6. Quelles sont les principales sources qui attestent au contraire la réalité des faits ?
7. La négation du génocide est-elle punie par la loi ?
8. Est-il important de punir le négationnisme ?

### Questions posées à Rudy Reichstadt, directeur du site Conspiracy Watch, l'Observatoire du conspirationnisme

1. Qu'appelle-t-on complotisme/conspirationnisme ?
2. Qu'est-ce qu'une théorie du complot ?
3. Les complots ça existe ?
4. Quelles sont les grandes théories du complot ?
5. Est-on aujourd'hui, au début des années 2020, dans un moment particulier en ce qui concerne le complotisme, en France et à l'échelle du monde ?
6. Pourquoi est-il si difficile de convaincre de son erreur un adepte d'une de ces théories ?
7. Existe-t-il des « méthodes » qui donnent des résultats ?
8. Croire en une théorie du complot, est-ce dangereux ?

### Questions posées à Tristan Mendès France, Maître de conférences associé à l'Université de Paris Diderot,

### spécialiste des cultures numériques

1. Pourriez-vous donner une définition de ce que l'on nomme la « haine en ligne » ?
2. Sait-on exactement ce qui motive ceux qui diffusent de tels messages/propos ?
3. Quels sont, en France, les principaux vecteurs de cette propagande ?
4. Le complotisme fait-il partie des discours de haine ?
5. Pourquoi de tels discours rencontrent-ils un certain succès ? Quels sont leurs publics ?
6. Ont-ils des retombées dans la vie réelle ?
7. Existe-t-il des moyens pour lutter efficacement contre la haine en ligne ?
8. Vouloir la réguler voire la combattre, n'est-ce pas prendre le risque de rogner sur la liberté d'expression ?

### >> Pour la partie « Eclairer » (NB : les items comportant un astérisque ont été mis en ligne) :

#### Antiracisme

- 1.1 Un antiraciste, ça peut être raciste ?
- 1.2 Peut-on changer un raciste ?\*
- 1.3 La loi contre le racisme est-elle liberticide\*
- 1.4 Lutter contre le racisme sert-il à quelque chose\*

#### Négationnisme

- 2.1 Pourquoi n'aurais-je pas le droit de douter ?
- 2.2 La loi contre le négationnisme constitue-t-elle un obstacle pour la recherche ?
- 2.3 Peut-on rire des génocides ?\*

#### Antisémitisme

- 3.1 Si l'antisémitisme est aussi vieux, n'est-ce pas à cause des juifs ?
- 3.2 La république préfère et protège davantage les juifs que les autres !
- 3.3 Pourquoi sépare-t-on racisme et antisémitisme ?\*
- 3.4 On ne peut pas critiquer Israël sans se faire traiter d'antisémite !

#### Racisme

- 4.1 Se moquer d'une religion, est-ce du racisme ?\*
- 4.2 Le racisme, ça va jusqu'où ?
- 4.4 Le racisme anti-blancs, ça existe ?
- 4.4 Est-ce que tout le monde est raciste

#### Complotisme

- 5.1 Pourquoi les gens croient-ils aux complots ?
- 5.2 Mais les complots, pourtant, ça existe... \*
- 5.3 Les francs-maçons détiennent-ils les clés du pouvoir ?
- 5.4 Et le complot juif dans tout cela ?

#### Discriminations

- 6.1 Il y a en France un racisme d'État !
- 6.2 Mais pourquoi n'en finit-on pas avec les discriminations ?\*
- 6.3 La discrimination positive, qu'est-ce que c'est ?

#### Mémoires et convergences des mémoires

- 7.1 Il y en a que pour la Shoah...
- 7.2 Il y en a en a marre de la repentance !
- 7.3 C'est toujours le temps des colonies !

#### Laïcité

- 8.1 La laïcité, qu'est-ce que c'est ?\*
- 8.2 Porter un signe religieux\*
- 8.3 La laïcité et ses idées reçues\*
- 8.4 Pourquoi interdit-on les signes religieux à l'école ?

#### Radicalisation

- 9.1 La radicalisation, mais de quoi parle-t-on ?\*
- 9.2 Comment reconnaît-on un radicalisé ?
- 9.3 Pourquoi se radicalise-t-on ?
- 9.4 Et les filles... se radicalisent-elles aussi ?

#### Sport

- 10.1 Le corps émancipé
- 10.2 Le sport, des règles partagées

### >> Pour la partie Approfondir

- 28 mars 1882 : l'École devient laïque
- 7 avril 1994 : début du génocide des Tutsi
- 17 mai 1954 : la ségrégation scolaire est interdite aux États-Unis

- 12 avril 1978 : le faussaire Faurisson et la « rumeur d'Auschwitz »
- 24 avril 1915 : début du génocide du peuple arménien

## • Déploiement

- La première mise en ligne : (Novembre-décembre 2020). Outre le fait que la période a permis de

poursuivre les créations de contenus, nous avons travaillé à la mise en ligne du site selon plusieurs étapes :

- La diffusion sur les réseaux sociaux début novembre des premières vidéos sur la laïcité et la liberté d'expression, lors de la rentrée des classes difficile, reposant sur notre volonté d'apporter, à notre niveau, des contenus aux

enseignants pour faire face à des situations complexes et chargées par le terrorisme islamiste

- La diffusion sur les réseaux sociaux des premiers contenus de la rubrique « Comprendre »
- La mise en ligne de la première version du site et des premiers contenus, à partir du 9 décembre ●

« À la fraternité,  
rien ne peut suppléer »

- *Victor Hugo*

*think tank*

# *Débat-Idee*



# Le Cercle de la Licra

Par Martine Benayoun, Présidente-Fondatrice

## Rapport d'activités du Cercle de la Licra

Le Cercle-Réfléchir les droits de l'Homme est un espace de réflexion, de dialogue et d'anticipation, tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Y débattent librement entrepreneurs, chercheurs, experts, associatifs, étudiants, universitaires, intellectuels et artistes. Ils analysent et décryptent les droits de l'homme aujourd'hui, défrichent des idées et des solutions alternatives innovantes les mettant au service de la Licra et d'autres acteurs institutionnels. Les travaux du Cercle sont complémentaires aux travaux des commissions de la Licra.

### La Licra combat, le Cercle débat avec :

- Une liberté de concevoir, de dire et de penser différent.
- Une vision globale qui prend en compte l'état réel du monde.
- Une volonté d'ouverture et de décloisonnement
- Une volonté de traiter les sujets dans la transversalité.

### En partenariat avec :

- Des think tanks européens et à l'étranger (Rencontres)
- Des laboratoires de recherche et de création théâtrale (Réflexion)
- Ecole Normale Supérieure et Sciences Po Paris (Débats)

Le Cercle dispose d'une [feuille de route](#) (Objectif, Mission, Engagement, Organisation, Organigramme) et d'une structure (Responsables de Pôles, Conseil scientifique, Comité Ethique) disponibles et visibles sur le site du [Cercle de la Licra](#). Il suffit de cliquer sur les deux liens.

- Un Conseil scientifique constitué de 20 personnalités, qui donne les grandes orientations des débats et des entretiens d'experts de l'année.

- Une Equipe d'experts et/ou d'amateurs ayant pour vocation d'enrichir les travaux du Cercle grâce à des expertises, des relations et des réseaux.
- Un Comité éthique chargé de fixer les règles de fonctionnement et de gouvernance du Cercle et d'arbitrer si besoin.

### La programmation 2020 du Cercle a été principalement axée sur le thème de l'antisémitisme

10 publications qui feront l'objet d'un livret avec une préface à destination de plusieurs publics concernés et intéressés : enseignants, journalistes, élus, associations, entreprises...

### Réalisations 2020

Toutes les productions (Notes-Entretiens-Rencontres filmées) citées dans le rapport 2019 sont en ligne sur le site du cercle : [www.lecercledelaLicra.org](http://www.lecercledelaLicra.org)

### Le dossier générique de l'année 2020 est dédié au thème « l'antisémitisme sous toutes ses formes ». Et comprend 12 notes d'experts, de chercheurs et d'universitaires

**Note de Michel Dreyfus sur le thème : « L'antisémitisme : cinq formes, peut-être six ? » - 2019-2020**

Une littérature considérable existe sur l'histoire du socialisme en France, de ses origines au début du XIXe siècle à aujourd'hui. Les travaux ne sont pas moindres sur l'histoire de l'antisémitisme durant cette période. En revanche, les rapports entre la gauche et l'antisémitisme sont restés longtemps très mal connus pour des raisons idéologiques. La plupart des historiens qui ont travaillé sur la gauche en étaient eux-mêmes

issus et ne pouvaient donc concevoir qu'il ait aussi existé un antisémitisme à gauche. Les notions de solidarité et de progrès dont la gauche se réclame sont aux antipodes du rejet, de l'exclusion, voire de l'appel au meurtre véhiculés par l'antisémitisme. [En savoir plus](#)

**Note de François Rachline sur le thème : « Peuple élu : note sur un dérapage sémantique ? » - 2019-2020**

La notion de « peuple élu » est née d'une traduction hâtive, ou maladroite, ou bien encore volontairement orientée, de quelques passages bibliques. Cette note propose d'y regarder de près. Il n'est pas question d'affirmer que cela expliquerait l'antisémitisme, mais de défendre l'idée que cette mésinterprétation l'a entretenu, longtemps avant que le mot lui-même soit apparu, et qu'elle continue à l'alimenter. [En savoir plus](#)

**Note de Marc Knobel sur le thème : « Antisémitisme sur le net : effet Dieu-donné ? » - 2019-2020**

Depuis quelques années, on peut parler de déferlante antisémite sur les réseaux sociaux, sur fond d'hystérisation et de haine. On se souvient que sur Twitter, le « hashtag #nonbonjuif », avait suscité un nombre record de tweets à caractère antisémite qui témoignaient de la résurgence d'un racisme à l'égard des Juifs particulièrement inquiétant. Mais Twitter, c'est aussi cette valse horrible, qui suinte de haine, qui appelle au meurtre, qui blesse durablement, qui fait pleurer et désespérer de l'humanité, comme ces messages, en 280 caractères à l'acide, des bombes, des balles qui giflent, des mots qui tuent et visent tout le monde. [En savoir plus](#)

**Note de Pierre-André Taguieff sur le thème : « Antisémitisme, judéophobie, antisionisme : à partir de Léon Poliakov ? » - 2020**

Après sa disparition, en décembre 1997, Léon Poliakov est resté présent non seulement dans la mémoire de ceux qui l'ont connu et aimé, mais encore dans l'esprit des

universitaires et des chercheurs auxquels il a ouvert la voie et indiqué de nombreuses pistes. Ses principaux ouvrages, traduits en plusieurs langues, font partie des références internationales dans les études sur « le racisme » et « l'antisémitisme » – termes en « isme » sur lesquels, à l'instar de Poliakov lui-même, il convient de s'interroger. Ses livres sont toujours lus par les étudiants qui y trouvent certes de précieuses informations, mais aussi des occasions de réfléchir sur de grandes questions, dont certaines sont vouées à rester sans réponses. Il en va ainsi de la question du mal, de la question de la violence ou de celle des fins dernières de l'humanité. L'historien n'était pas homme à énoncer le dernier mot dans aucun des domaines qu'il avait abordés.

[En savoir plus](#)

**Note d'Isabelle de Mecquenem sur le thème : « Une philosophie de l'antisémitisme est-elle possible ? » - 2020**

C'est moins un étonnement que suscite l'appariement de philosophie et d'antisémitisme qu'un malaise, une répugnance, voire une sidération. Comme si nous n'étions plus soudain sur le terrain exclusif de la connaissance et que nous mordions malgré nous sur celui de l'événement ; comme si le « capital raison », selon l'expression de Marcel Mauss désignant ainsi la « raison pure », la « raison pratique » et la « force du jugement » selon Kant, se trouvait d'abord démunie devant une forme de haine dont le grand paradoxe est d'être par excellence « abstraite ». Deux poids lourds notionnels, certes, des mots retors aussi, d'autant plus frappants qu'ils peuvent rester vagues et équivoques, ainsi que les représentations qu'ils charrient, mais qui, en tout état de cause, semblent s'exclure à priori et se repousser radicalement. En soulignant qu'ils s'opposent avec autant d'acuité que l'idéalité pure confrontée à un monstre de l'Histoire, nous rappelons que l'antisémitisme sous l'angle de la philosophie ne relève de droit que d'un seul prédicat, celui donné par Jacques

Maritain en 1937 : « impossible ».

[En savoir plus](#)

**Note de Valérie Igounet sur le thème : « Antisémitisme et négationnisme. Les fondateurs et les héritiers ? » - 2020**

Le négationnisme affirme que les juifs ont inventé le « mythe » du génocide pour permettre la création de leur État tout en culpabilisant l'Occident. Cette nouvelle formulation de l'antisémitisme post-Seconde Guerre mondiale ne fait pas que nier l'histoire. Elle l'inverse. Elle dédouane le nazisme de son crime et accuse les Juifs d'être de véritables « mystificateurs », réactualisant de ce fait, la théorie du « mythe du complot juif international ». Le négationnisme intègre les anciens et de nouveaux marqueurs de l'antisémitisme. Porté par différents hommes de main, il s'est exporté au-delà des frontières. Le contexte israélo-arabe joue un rôle moteur dans l'histoire, dans l'internationalisation du discours antijuif, dans sa diffusion comme dans son évolution. La question du rapport à Israël est donc centrale dans sa thématique et son instrumentalisation aux XXème et XXIème siècles. L'apparition d'Internet apporte à cette propagande une toile de fonds considérable. Aujourd'hui, sa diffusion à une échelle internationale s'effectue essentiellement par ce vecteur qui parvient à passer outre la loi Gayssot.

[En savoir plus](#)

**Entretien avec Jean-Serge Lorach, ancien déporté sur le thème : « Juif sous Vichy et maintenant face à l'islamisme radical ? » - 2020**

Il me semble que devant de la montée de l'antisionisme qui n'est qu'un antisémitisme déguisé et celle de l'antisémitisme lui-même, il est indispensable de se pencher sur un passé qui ne passe pas. Il va me permettre de raconter l'histoire d'une famille, française depuis des générations, dont l'attachement à la France a été dénié par l'Etat Français avant qu'il ne la livre aux nazis. En effet aussi longtemps que remonte l'arbre généalogique, paternel ou maternel, cette famille était française d'origine alsacienne, au point que l'un de ses ancêtres avait été fait « bourgeois » pour services rendus au roi Louis XV. C'est ainsi encore que mes arrières grands parents ont après la guerre de 1870, quitté leur terre natale, l'Alsace pour

ne pas devenir allemands, les uns venant s'installer à Belfort et les autres à Besançon, non sans perdre lors de cet exode tous leurs biens et un enfant mort en chemin. Ils firent bien sur leur devoir en 1914 dans les tranchées au point de perdre encore un enfant au combat. Mon grand-père paternel Alfred Lorach modeste chapelier était cependant bien connu et respecté à Belfort où son autorité morale avait été reconnue où il avait été nommé à titre bénévole Directeur de la Caisse d'Epargne et Président de la Communauté juive... [En savoir plus](#)

**Note de Bruno Quélenec sur le thème : « L'antisémitisme secondaire ou à cause d'Auschwitz, un phénomène spécifique à l'Allemagne ? » - 2020**

Premier résultat d'un travail de recherche en cours, cette note interroge le concept d'« antisémitisme secondaire ». D'usage courant dans la recherche germanophone sur la judéophobie contemporaine, cette notion apparue au début des années 1960 vise à saisir un phénomène spécifique à l'après-guerre, à savoir le développement d'un antisémitisme « non pas malgré, mais à cause d'Auschwitz » (Broder 1986, 11). On résume souvent l'esprit de cette hostilité anti-juive inédite par une formule provocante attribuée au psychanalyste israélien Zvi Rix, selon laquelle « les Allemands ne pardonneront jamais Auschwitz aux juifs ». La Shoah donnerait pour ainsi dire une nouvelle raison de détester les juifs, car ces derniers rappelleraient par leur simple existence les crimes commis au nom du peuple allemand sous le IIIe Reich. L'antisémitisme secondaire a donc pour particularité de se construire à partir d'un « complexe de culpabilité », particulièrement marqué en Allemagne. Il se manifeste de plusieurs manières : par une incapacité à reconnaître toute forme de responsabilité collective pour la Shoah, par un rejet de sa commémoration, et par une tendance à renverser les rôles de bourreaux et de victimes. L'antisémitisme secondaire n'est cependant pas un phénomène figé dans le temps. Intimement lié aux évolutions de la « maîtrise du passé » (Vergangenheitsbewältigung), il se transforme au gré des générations, des changements dans les politiques mémorielles, mais

aussi des dynamiques nationalistes.  
[En savoir plus](#)

### **Note de Nicolas Lebourg sur le thème : « Les extrêmes droites et l'antisémitisme en France » - 2020**

L'antisémitisme à l'extrême droite est une question largement arpentée par les historiens des années 1880-1945. Néanmoins, relativement aux évolutions du phénomène dans la France de l'après-guerre, nombre de confusions sont encore formulées dans l'espace public. Trois axes peuvent particulièrement mériter d'être considérés. Primo, le rapport à la violence : si extrêmes droites et antisémitisme sont d'abord si étroitement liés dans nos représentations, ce n'est pas dû qu'à l'ombre du Troisième Reich et à la collaboration du régime de Vichy. Les formations françaises ont pu faire montre d'un antisémitisme débridé, qui s'est radicalisé durant la guerre : on pouvait ainsi débattre à Paris en 1943, lors d'une réunion publique du groupe Jeune Europe, du procédé le plus performant pour exterminer « définitivement » les juifs. Secundo, l'antisémitisme comme bien culturel. Dès l'origine, il en fut un : en témoigne ce qui est très probablement la première critique française de de La Victoire du judaïsme sur le germanisme, publié à Berlin en 1879 par Wilhem Marr (année où il fonde la Ligue Antisémitique et où il invente ce concept). Tertio, la place de l'antisémitisme dans le champ des formations partisans. La question est celle qui a le plus retenu l'attention au détour des polémiques lancées par Jean-Marie Le Pen. Néanmoins, on ne saurait faire l'économie ni de l'observation des évolutions du Front National (FN) en la matière, ni des changements

de la demande sociale. En guise de conclusion, il s'agira donc de déplacer la focale des agents sociaux engagés dans les extrêmes droites aux réponses qui leur ont été opposés depuis 75 ans.  
[En savoir plus](#)

### **Autre publication à propos de l'élection américaine 2020**

#### **Entretien avec Nicole Bacharan : « La mort de Georges Floyd pose une question morale ? » - 2020**

Quel impact peut avoir l'affaire George Floyd sur la campagne électorale américaine ? La question raciale est devenue un sujet central et clivant pour ou contre Donald Trump. De son côté ; Donald Trump assume totalement ne pas vouloir s'immiscer dans la question des droits civiques et des discriminations et violences policières. La vidéo de la mort de George Floyd pose néanmoins aux Américains une question morale et ébranle jusqu'à l'électorat de Donald Trump lui-même. Les politiques sont obligés de se positionner. Deux questions émergent : comment lutter contre le racisme résiduel et comment organiser la police et le maintien de l'ordre ? Lien

### **Le Cercle en 10 chiffres**

- 40 notes d'experts
- 30 entretiens d'experts
- 40 rencontres publiques filmées
- 5 partenariats (2 en cours avec des think tanks à l'étranger)
- 1 cabinet d'experts
- 1 conseil scientifique renouvelé avec 20 personnalités
- 1 comité d'éthique avec 1 charte éthique

- 1 site avec des contenus à jour
- 1 feuille de route et un organigramme
- 1 financement privé : le Cercle a une autonomie financière à 100% grâce à la BNP. Il ne bénéficie d'aucune subvention publique ni d'aucune cotisation ●

### **En perspective pour 2021**

- Un nouveau site pour le Cercle en 2021
- De nouveaux partenariats à l'échelle européenne
- Un second colloque sur « l'antisémitisme sous toutes ses formes » (prévu à l'automne 2020) est reporté en 2021 compte tenu de la crise sanitaire.
- Un livret regroupant les publications 2020 sur le thème « l'antisémitisme sous toutes ses formes » est en préparation. Il sera destiné à divers publics concernés et intéressés : militants, enseignants, journalistes, élus.
- Un dossier avec 10 publications sur le thème « le séparatisme » avec la collaboration de personnalités politiques, des chercheurs, des universitaires et des experts, suite au projet de loi confortant « les Principes républicains ».
- Des publications et des entretiens sur le racisme anti-asiatique.

**Compte tenu de la crise sanitaire, le Cercle a donné priorité aux publications écrites (notes et entretiens d'experts) à la place des débats en présentiel en 2020 ●**

*Équipes*  
*Organisation*

# BUREAU EXÉCUTIF

## Composition

2020

### Liste des membres du Bureau Exécutif de la Licra

#### • Bureau exécutif restreint

**Mario STASI**  
Président

**Mireille FLAM**  
Première Vice-Présidente

**Dominique MOREL**  
Trésorier, Délégué à la formation aux entreprises

**Ari SEBAG**  
Secrétaire Général

#### • Vice-présidents

**Martine BENAYOUN**  
Vice-Présidente, Présidente du Cercle de la Licra

**Annette BLOCH**  
Vice-Présidente, Déléguée à l'École des militants

**Claude PIERRE-BLOCH**  
Vice-Président, Délégué au Comité d'Honneur

**Philippe SCHMIDT**  
Vice-Président, Délégué au Numérique

#### • Présidents des commissions

**Abraham BENGIO**  
Président de la commission Culture

**Gilbert FLAM**  
Président de la Commission International

**Sabrina Goldman**  
Présidente de la Commission Juridique

**Oren Gostiaux**  
Président de la Commission Jeunesse et Sport

**Francois RACHLINE**  
Président de la Commission Mémoire, Histoire, Droits de l'Homme

**Bernard RAVET**  
Président de la Commission Education

**Ilana SOSKIN**  
Présidente de la Commission Juridique et Déléguée à la LicraNET

#### • Délégués

**Fabielle ANGEL-METZ**  
Déléguée au développement du bénévolat

**Roger BENGUIGUI**  
Délégué aux indicateurs et à l'open data antiraciste

**Alain BLUM**  
Délégué au développement des sections

**Margie BRUNA**  
Déléguée à la Diversité, à l'enseignement supérieur et à la recherche

**Jacqueline COSTA-LASCOUX**  
Déléguée à la prévention de la radicalisation

**Alain DAVID**  
Délégué à la CNCDH

**Alexandra DEMARIGNY**  
Déléguée adjointe à la Commission MHDH auprès de François Rachline

**Galina ELBAZ**  
Déléguée à la lutte contre les discriminations

**Philippe FOUSSIER**  
Délégué aux relations avec les élus

**Gil LOEB**  
Délégué au militantisme

**Jean-Pierre OBIN**  
Délégué au Projet SINDBAD

**Pierre PIENIEK**  
Délégué aux relations avec les sections

**Isabelle QUENTIN-LEVY**  
Déléguée adjointe à la diversité auprès de Margie Bruna

**Romain TEUFERT**  
Délégué adjoint à l'école des militants auprès d'Annette Bloch

**Gilles WINCKLER**  
Délégué aux relations et au développement des sections auprès de Pierre Pieniek

#### • Invités permanents

**Patrice BILGORAI**  
Chargé des formations police-gendarmerie

**Emmanuel DEBONO**  
Rédacteur en Chef du *Droit de Vivre* (Le DDV)

**Stéphane NIVET**  
Délégué Général

**Corinne TAPIERO**  
Directrice Générale

⋮ **Membres de droit**

**Pierre AIDENBAUM**  
Président d'honneur

**Patrick GAUBERT**  
Président d'honneur

**Alain JAKUBOWICZ**  
Président d'honneur ●

# CONSEIL FÉDÉRAL

## Composition

2020

### Liste des membres du Conseil Fédéral de la Licra

**Monique ABECASSIS**

Présidente de Section - Licra  
VANVES

**Michel BEL**

Président de Section - Licra THONON  
LES BAINS

**Elie BLOCH**

Élu - Licra AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Jean-Claude ABECASSIS**

Élu - Licra VANVES

**Feriel BELHASSEN**

ELUE - Licra NEUILLY

**Alain BLUM**

Président de Section/Bureau exécutif -  
Licra AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Pierre AIDENBAUM**

Président d'honneur/Bureau  
exécutif - Licra PARIS

**Francine BELLOUR**

Présidente de Section - Licra REIMS

**Jean-Luc BONNET**

Président de Section - Licra  
MONTPELLIER

**Alexandre AIMO-BOOT**

Président de Section - Licra NICE /  
COTE D'AZUR

**Martine BENAYOUN**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Chantal BOSSE-VIDAL**

Présidente de Section - Licra NEUILLY  
SUR SEINE

**Michèle AKERBERG**

Présidente de Section - Licra VAL  
D'YERRES

**Abraham BENGIO**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Dine BOUACHA**

Président de Section - Licra  
COMPIEGNE

**Fabielle ANGEL**

Présidente de section - Licra  
STRASBOURG

**Roger BENGUIGUI**

Bureau exécutif - Licra AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

**Hélène BOUNIOL**

Élue - Licra PARIS

**Philippe APELLE**

Président de section - Licra PAU  
BAYONNE

**Alain BEVEN-BUNFORD**

Président de Section - Licra NANTES

**Sarah BROMBERG**

Présidente de Section - Licra  
BORDEAUX

**Elie ATTIA**

Président de section - Licra  
MARSEILLE

**Patrice BILGORAI**

Président de Section - Licra NIMES

**Margie BRUNA**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Daouda BA**

Élu - Licra OISE Picardie

**Patrice BLAISE**

Président de Section - Licra  
MONTBRISON FOREZ

**Rodolphe CAHN**

Président de Section - Licra  
MULHOUSE

**Nelly BEAUFORT**

Présidente de Section - Licra  
CHÂLONS -EN-CHAMPAGNE

**Annette BLOCH**

Bureau exécutif - Licra AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

**Christine CAUET**

Présidente de Section - Licra SAINT  
ETIENNE

**Antoine BEAUFORT**

Élu - Licra CHALONS EN  
CHAMPAGNE

**Jean-François BLOCH**

Élu - Licra Nîmes

**Clotilde CHAPUIS**

Élue - Licra BORDEAUX

**Didier CLUNY**

Président de section - Licra  
CLERMONT FERRAND

**Jérôme CONSCIENCE**

Président de Section - Licra  
BESANCON

**Jacqueline COSTA-LASCOUX**

Bureau exécutif - Licra AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

**Alain DAVID**

Bureau exécutif - Licra DIJON

**Alexandra DEMARIGNY**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Gilles DENIS**

Élu - Licra REIMS

**Mohamed DJERBI**

Président de Section - Licra  
GRENOBLE

**Galina ELBAZ**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Eric FISSORE**

Président de Section - Licra MONACO

**Mireille FLAM**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Gilbert FLAM**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Gérard FOLUS**

Président de Section - Licra  
TOULOUSE

**Philippe FOUSSIER**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Simone FRANCK**

Présidente de Section - Licra DIJON

**Patrick GAUBERT**

Président d'honneur/Bureau exécutif -  
Licra PARIS

**Farida GILLOT**

Élu - Licra DIJON

**Oren GOSTIAUX**

Élu - Licra AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Maurice GOZLAN**

Président de Section - Licra  
VINCENNES

**René GUITTON**

Élu - Licra PARIS

**Samira HILLALI**

Élu - Licra DIJON

**Antony HUSSON**

Élu - Licra CHÂLONS -EN-  
CHAMPAGNE

**Alain JAKUBOWICZ**

Président d'honneur/Bureau exécutif -  
Licra AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**David-Olivier KAMINSKI**

Président de Section - Licra PARIS

**Rachel KHAN**

Bureaux exécutif

**Philippe KENEL**

Président de Section - Licra SUISSE

**Bruno KUTSAR**

Élu - Licra CHALONS

**Henry LACROIX**

Élu - Licra AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Corinne LAHMI**

Élu - Licra PARIS

**Philippe LEMONNIER**

Président de Section - Licra FECAMP

**Evelyne LEROY**

Présidente de Section - Licra  
DUNKERQUE

**Julien LEVINGER**

Président de Section - Licra ROANNE

**Pol-Roger LEVY**

Président de Section - Licra COLMAR

**Alain LEVY**

Président de Section - Licra ISSY LES  
MOULINEAUX

**Pierre LEVY**

Élu - Licra PARIS

**Gil LOEB**

Bureau exécutif - Licra VINCENNES

**Bernard LONCHAMPS**

Élu - Licra STRASBOURG

**Jean-Serge LORACH**

Élu - Licra PARIS

**Louisa MAAREF**

Élu - Licra DIJON

**Philippe MARGA**

Président de Section - Licra BOURG  
EN BRESSE

**Jean-Michel MASSON**

Président de Section - Licra ANTONY  
SCEAUX

**Justine MATTIOLI**

Élu - Licra PARIS

**Nasser MENNI**

Président de Section - Licra AGEN

**Jean-Pierre BURGER**

Président de Section - Licra METZ

**Philippe MERCIER**

Élu - Licra NIMES

**Philip GAFFET**

Président de Section - Licra LIMOGES

**Laure MICHEL**

Présidente de Section - Licra LILLE

**Joseph MINGIEDI**

Élu - Licra DIJON

**Dominique MOREL**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Claude NAHOUM**

Président de Section - Licra AVIGNON

**Jean-Pierre OBIN**

Bureau exécutif - Licra ANTONY  
SCEAUX

**Jean-Jacques PENE**

Président de Section - Licra  
BERGERAC

**Pierre PIENIEK**

Président de Section/Bureau exécutif  
- Licra DROME

**Claude PIERRE-BLOCH**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Madeleine PIGACHE-LANIE**

Élu - Licra DROME

**Muriel QUENTIN-BRODER**

Élu / Présidente de Section - Licra  
BOULOGNE-SEVRES

**Isabelle QUENTIN-LEVY**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Daniel RAAB**Président de Section - Licra GERS-  
CASTELNAU BARBARENS**Francois RACHLINE**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Bernard RAVET**Bureau exécutif - Licra AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**Claude REMY**

Élu - Licra DROME

**Betty REVEL**Élue - Licra AUVERGNE-RHÔNE-  
ALPES**Philippe SCHMIDT**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Magdalena SCHRAEDER**Présidente de section - Licra AIX  
EN PROVENCE**Ari SEBAG**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Claude SECROUN**

Élu - Licra REIMS

**Gervasio SEMEDO**

Président de Section - Licra TOURS

**Ilana SOSKIN**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Antoine SPIRE**

Élu - Licra IVRY

**Mario-Pierre STASI**

Bureau exécutif - Licra PARIS

**Angel TAPIA**Président de Section - Licra  
HUREPOIX**Romain TEUFERT**

Bureau exécutif - Licra ROMANS

**Jean-Marie TIERCELIN**

Président de Section - Licra ROUEN

**Betty WIEDER**Présidente de Section - Licra  
PERIGUEUX**Gilles WINCKLER**

Bureau exécutif - Licra STRASBOURG

**Valentin WOLFF**

Président de Section - Licra IVRY

**Armand WROBEL**

Président de Section - Licra NANCY

**Dominique YOUB**Présidente de Section - Licra LE  
HAVRE**Hanan ZAHOUANI**

Présidente de Section - Licra ANGERS

**Bernard ZAOUJ**Président de Section - Licra COMBS  
LA VILLE**David ZENOU**

Élu - Licra MARSEILLE ●

« Quand vous entendez dire  
du mal des juifs, dressez  
l'oreille, on parle de vous »

- *Frantz Fanon*



ANTIRACISTE DEPUIS 1927